



# **CONTRAT DE VILLE 2015-2022 EVALUATION FINALE**



VILLE DE  
**Ploufragan**



VILLE DE  
**Saint-Brieuc**

## Avant propos

Dans la continuité du précédent contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), l'actuel contrat de ville, signé en 2015 pour la période 2015-2020 , prolongé jusqu'en 2022, poursuit les objectifs d'une politique publique de cohésion sociale : lutter contre toute forme d'inégalité, garantir l'égalité des droits et l'accès aux services, agir en faveur du développement économique, poursuivre l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie dans les quartiers de la politique de la ville (QPV).

Sur le territoire de Saint Briec Armor Agglomération, trois quartiers de Saint Briec et un quartier de Ploufragan ont été reconnus comme prioritaires au niveau national, au regard de critères objectifs

Arrivant en fin de contractualisation, il est devenu nécessaire de dresser le bilan de l'impact du contrat de ville en tant qu'outil visant à renforcer les dynamiques de coopération, favoriser une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques territoriales ainsi qu'une meilleure territorialisation des politiques publiques.

Le contrat de ville vient en complément d'autres outils visant à intervenir sur les problématiques spécifiques des quartiers politique de la ville. Il se concrétise par l'attribution d'une enveloppe de crédits d'Etat fléchés sur trois piliers

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et urbanisme
- emploi et développement économique

Au vu du délai contraint pour réaliser cette évaluation (mars à juin 2022), des thématiques ont été priorisées. Il s'agit d'une évaluation qualitative.

La démarche d'évaluation s'est appuyée sur les services des communes, de l'État et de l'Agglomération. Cette démarches partenariale, globale et transversale a permis à chacun et chacune de s'exprimer sur le bilan et les perspectives de la Politique de la ville.

Cette évaluation, menée dans l'ensemble des quartiers prioritaires, va permettre, d'alimenter la réflexion au niveau national sur les prochains objectifs de la Politique de la Ville, à compter de 2024.

## SOMMAIRE

<b>1. Le contrat de ville de Saint Briec Armor Agglomération</b>	page 4
1.1 Quatre quartiers prioritaires sur les communes de Saint-Brieuc et Ploufragan	
1.2 Un territoire de veille et trois quartiers de vigilance	
1.3 Une approche globale de la vie des habitants et des quartiers	
1.4 La gouvernance et l'animation	
1.5 En 2018, une évaluation à mi-parcours a été réalisée	
<b>2. L'évaluation finale</b>	page 10
2.1 La méthodologie de l'évaluation	
2.2 La gouvernance et le pilotage du contrat de ville	
2.3 Une difficulté à mobiliser le droit commun	
2.4 Un bilan en demi-teinte sur les objectifs en lien avec les opération de renouvellement urbain	
2.5 Un bilan également nuancé pour l'emploi et le développement économique	
2.6 Un bilan positif sur les actions favorisant l'épanouissement des habitants	
<b>3. Des préconisations pour la future génération de contrat de ville</b>	page 23
3.1 La gouvernance	
3.2 La notion de géographie prioritaire remise en question	
3.3 Une nécessaire adaptation des objectifs au nouveau contexte	

## ANNEXES

1. Indicateurs chiffrés par quartier (2017/2018 et 2021)
2. Récapitulatifs des crédits spécifiques Etat – BOP 147 (2015-2021)
3. Crédits spécifiques Etat pour Quartiers d'Eté, Continuité éducative et associations de proximité (2020)
4. Cité de l'Emploi : diagnostic initial (automne 2021)

## 1. Le contrat de ville de Saint-Brieuc Armor Agglomération

### • 1.1 Quatre quartiers prioritaires sur les communes de Saint-Brieuc et Ploufragan

Sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, 4 quartiers ont été reconnus comme prioritaires au niveau national, en 2015, au regard des critères de densité et de taux de pauvreté.

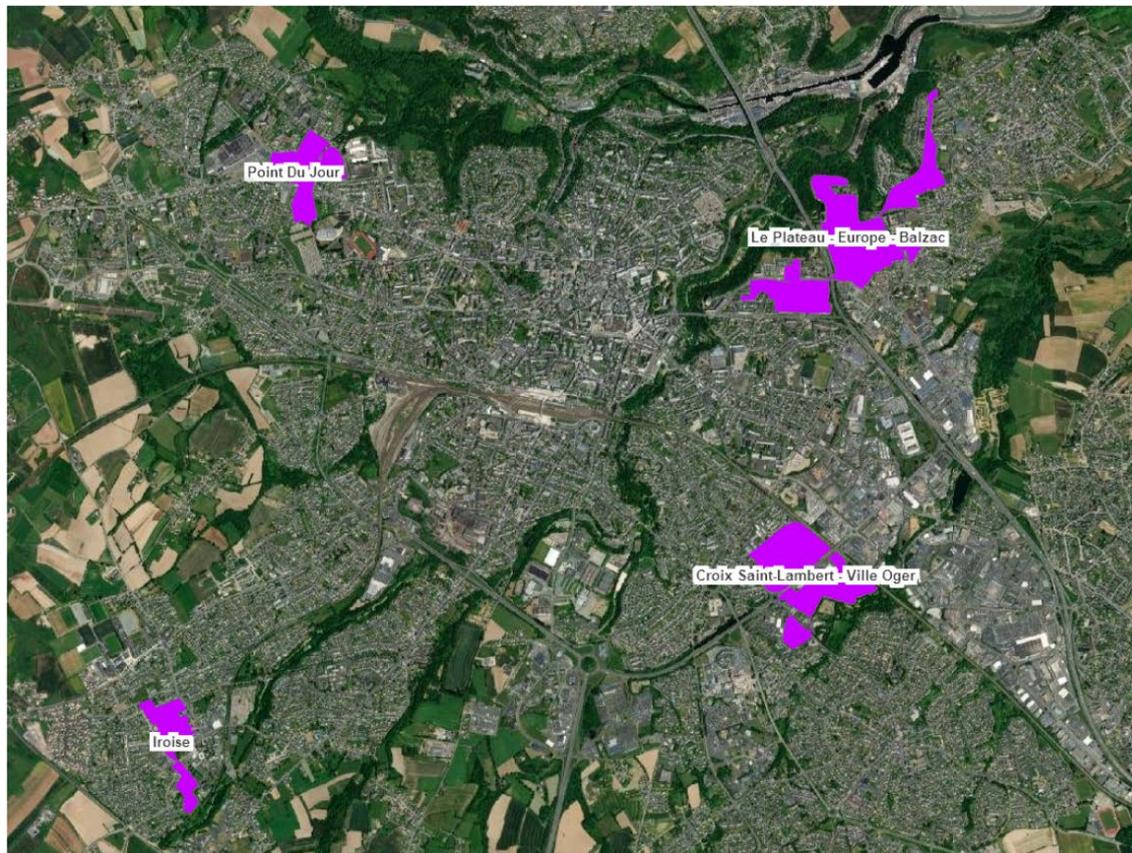
Il s'agit des quartiers :

- Pour Saint-Brieuc : La Croix Saint-Lambert - Ville Oger, Waron - Point du Jour et Balzac - Europe - Le Plateau - Ginglin - Ville Bastard
- Pour Ploufragan : Iroise - Grimolet.

Aujourd'hui, ils regroupent 7 800 habitants (2015 : 7 640 habitants) ; le plus petit, Iroise - Grimolet avec 799 habitants et le plus grand, Balzac - Europe - Le Plateau - Ginglin – Ville Bastard, avec 4 241 habitants.

Bien que situés en périphérie du centre-ville de Saint-Brieuc, les trois quartiers briochins sont pleinement intégrés dans les réseaux de mobilité, puisque 2 lignes de bus à haut niveau de services les relient au centre-ville et entre eux.

Le quartier Iroise-Grimolet se situe en plein centre-ville de Ploufragan, en grande proximité géographique avec les commerces et les services municipaux (mairie, CCAS, centre social, médiathèque). Il est également relié au centre-ville de Saint-Brieuc par une ligne de bus structurante.



- **1.2 Un territoire de veille et trois quartiers de vigilance**

Des territoires présentant des fragilités sociales en 2015 ont été identifiés en dehors de la géographie prioritaire. La loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, dans son article 13 prévoit : "les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales".

Sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, le quartier des Côteaux, à Plédran, a été identifié comme quartier de veille active, étendu à l'ensemble de la commune. Ce quartier, excentré du centre de Plédran, mais à proximité du bois de Plédran, espace vert structurant de l'Agglomération, a bénéficié d'une requalification urbaine lors du précédent contrat de cohésion urbaine et de cohésion sociale . Le quartier a été urbanisé avec un nombre important d'accessions à la propriété qui ont apporté de la mixité sociale au sein des logements locatifs du parc social et de l'école. Ainsi, une intégration progressive du quartier au sein de la commune a pu être engagée, et le quartier des Côteaux est revenu depuis quelques années dans le "droit commun".

Sur la commune de Ploufragan, en plus du quartier prioritaire Iroise - Grimolet, le quartier des Villes Moisan a été reconnu en quartier de vigilance. Malgré le faible nombre de logements, il est constaté un taux de pauvreté élevé, notamment dû à la présence de locataires du bailleur social avec des revenus très faibles, pouvant pour autant régler le loyer. A ce taux de pauvreté, il faut ajouter un sentiment d'isolement des habitants en raison d'une part de l'éloignement du quartier par rapport au centre ville (ces deux secteurs sont séparés par la vallée du Goëlo même s'ils sont reliés par deux rues) et d'autre part au peu de présence de services, associations et commerce dans ou à proximité du quartier.

L'absence des services, associations et commerces, l'éloignement du centre ville, la présence de trafic de stupéfiants, des conflits de voisinage liés à des problématiques d'incivilités, d'isolation insuffisante des logements, de problèmes de santé (consommation d'alcool, de drogue) et un aménagement urbain où les immeubles ont été construits à proximité les uns des autres, reliés par des ruelles étroites renforcent le sentiment d'insécurité.

Parallèlement, l'Agglomération a souhaité apporter une attention particulière à deux autres quartiers, présentant des signes de fragilité sociale, en 2015 : l'Orangerie (Langueux) et le Sépulcre (Plérin).

- **1.3 Une approche globale de la vie des habitants et des quartiers**

La Politique de la Ville se décline sous la forme d'une approche à la fois sociale, économique et urbanistique. Ainsi trois piliers structurent le contrat de ville :

- **Cadre de vie** avec des objectifs autour de l'habitat, des mobilités et de sécurité

L'objectif est de réussir la rénovation urbaine dans les quartiers de Balzac (Saint-Brieuc) et de l'Iroise (Ploufragan), et d'achever celle de Waron-Point du Jour (Saint Brieuc), à travers des investissements étalés entre 2015 et 2024, mobilisés par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), en complément des financements des communes et de leurs partenaires.

Les enjeux identifiés dans ce pilier sont :

- \* une rénovation urbaine ouvrant les quartiers, les connectant avec le reste de la ville et favorisant la mobilité des habitants ;
- \* une rénovation urbaine qui allie l'urbain et le social afin de permettre aux habitants de s'approprier leur cadre de vie, de garantir un bien vivre ensemble et d'accompagner les personnes en situation de détresse sociale ;
- \* une rénovation urbaine de proximité qui est construite par et pour les habitants, en prenant appui sur l'expérience réussie de l'ANRU I.

### - Développement économique, Emploi, Insertion et Formation

Les enjeux prioritaires visent à favoriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle afin de lutter contre le chômage dans les quartiers.

Les enjeux identifiés dans ce pilier sont :

- \* développer et conforter l'initiative économique sous toutes ses formes ;
- \* lever les freins à l'emploi ;
- \* aller à la rencontre des habitants sur leurs espaces et dans leurs temporalités ;
- \* accompagner les demandeurs d'emplois, notamment les jeunes et les seniors ;
- \* renforcer dans le parcours vers l'emploi les liens entre insertion, orientation, formation et emploi.

- **Cohésion sociale**, avec des objectifs favorisant le vivre ensemble et l'épanouissement des habitants

Pour que le vivre ensemble soit une réalité, les habitants des quartiers doivent bénéficier d'une égalité d'accès aux services de droit commun, aux pratiques culturelles et sportives ; plus largement à l'ensemble des opportunités offertes aux habitants du territoire briochin.

Cela est possible par une égalité des chances qui passe par une mobilisation autour des enjeux identifiés :

- \* en matière d'éducation, consolider la réussite éducative et mobiliser le droit commun de tous les acteurs pour les quartiers ;
- \* en matière d'accès aux droits, poursuivre le travail engagé en s'appuyant sur les réseaux de proximité ;
- \* en matière de santé, prioriser les moyens de l'Etat sur les quartiers prioritaires ;
- \* conserver l'ambition éducative et citoyenne du sport et de la culture.

Suite aux attentats de 2015, un 4<sup>e</sup> pilier « **valeurs de la République et citoyenneté** » complète le contrat de ville par avenant du 9 décembre 2016 avec pour objectif la prévention de la radicalisation.

#### • 1.5 En 2018, une évaluation à mi-parcours a été réalisée.

Elle a confirmé l'essentiel des objectifs définis dès 2015, dans la poursuite de leur mise en œuvre. Elle a également permis d'en identifier de nouveaux.

La solidarité horizontale, grâce à l'action des conseils citoyens créés en 2015, représente l'un des impacts les plus forts de ce contrat de ville. Les conseils citoyens ont permis l'implication des habitants dans la co-construction de la politique de la ville et un dialogue renouvelé avec les partenaires associatifs et les institutions.

L'approche globale de la vie des quartiers et des habitants, au travers de la prise en compte du cadre de vie, du développement économique et de la cohésion sociale, s'appuie sur une démarche partenariale et transversale s'affirmant peu à peu.

L'actuelle génération du contrat de ville met l'accent sur le développement économique des quartiers, en complément des actions liées à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle. Cette prise en compte s'est traduite par des actions soutenues, entre autres, par le service Insertion Sociale et professionnelle de l'agglomération. Une fiche-action de la stratégie économique adoptée par l'agglomération en 2016 reprend les objectifs du contrat de ville.

Les actions du contrat de ville, en-dehors des crédits spécifiques de l'Etat, se doivent d'être financées par le droit commun mobilisé par les partenaires signataires. Saint-Brieuc Armor Agglomération apporte un cofinancement sur les actions relevant de l'emploi et de l'insertion. L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties vient également abonder certaines actions identifiées par les bailleurs sociaux (Terre et Baie Habitat et Côtes d'Armor Habitat), en concertation avec les villes, croisant leurs objectifs et ceux du contrat de ville.

De la même manière, SBAA a priorisé son droit commun, conformément à un engagement pris dans le contrat de ville, disposant que le pacte de solidarité financier et fiscal devrait prendre en considération le taux de logement social. Ce critère a été pris en compte à hauteur de 30% dans le pacte élaboré en 2015. Cet engagement a été repris dans le projet de territoire de l'Agglomération voté en 2018, indiquant que l'accompagnement des populations fragiles et des communes concernées devrait être l'un des critères du pacte de la nouvelle agglomération à 32 communes.

Enfin, il est à noter que les projets de renouvellement urbain et de mobilité urbaine ont permis l'ouverture des quartiers sur leurs villes.

L'évaluation de mi-parcours a également soulevé de nouvelles questions qui n'étaient pas apparues lors de l'élaboration du contrat de ville en 2014 et 2015, ainsi que des objectifs à concrétiser par des actions.

Elles concernent notamment les jeunes qui échappent aux différents dispositifs d'accès aux loisirs ou d'insertion professionnelle. Ce constat interpelle et amène une réflexion partenariale sur des actions individualisées.

La prévention de la radicalisation, la promotion des valeurs de la République, les interrogations des professionnels sur la laïcité et l'interculturalité sont devenues des thèmes plus présents et exprimés dans les quartiers.

Par les conseils citoyens est remontée la problématique des dépôts sauvages et des encombrants. Un travail partenarial, coordonné par la responsable de la gestion urbaine de proximité, se fait pour apporter des réponses aux habitants.

Le constat a été posé que la rénovation urbaine et la politique de relogement pouvaient avoir des conséquences contraires à celles qui étaient attendues sur la mixité sociale. En effet, les loyers des logements reconstruits sont plus élevés que les précédents et provoquent un effet d'éviction des habitants des quartiers et de concentration d'habitants aux revenus faibles et précaires dans des logements rénovés des quartiers prioritaires.

Les objectifs liés à la santé restent à traduire en actions, en se rapprochant de nouveaux acteurs comme l'institut de formation des professionnels de la santé ou l'hôpital.

- **1.4 La gouvernance et l'animation**

La gouvernance et l'animation sont assurées localement par les principaux signataires : l'Etat, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Ploufragan et Saint-Brieuc.

La loi précise, dans l'article 6, que la politique de la ville est mise en œuvre à l'échelon intercommunal, en partenariat avec l'Etat et les communes concernées. Des partenaires, comme la Région, le Département, les bailleurs sociaux... s'associent également à la réalisation des objectifs, chacun pour ce qui le concerne.

Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce la compétence, ainsi définie : "en matière de Politique de la Ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville".

L'animation du contrat de ville et l'organisation des instances comité de pilotage et comité technique sont assurées en interne, par une chargée de mission Développement Social Territorial, également positionnée en tant que coordonnatrice du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance depuis octobre 2017.

Le volet économique du contrat de ville est suivi par le service Insertion Sociale et Professionnelle de l'agglomération. Ce service pilote notamment le dispositif Cité de l'Emploi, depuis juillet 2021.

Les partenaires signataires sont réunis chaque année lors du comité de pilotage validant les propositions de subventions Politique de la Ville. Au préalable, les techniciens représentant les partenaires signataires prennent connaissance des demandes lors des réunions thématiques du comité technique.

Les services de l'Etat, DDCS puis DDETS, instruisent l'ensemble des dossiers de demande de subventions, avec l'appui technique des partenaires, notamment ceux qui mobilisent des financements à destination des quartiers. Ils gèrent également tous les dispositifs liés à la politique de la Ville (instruction, paiement des crédits...), type postes adultes-relais, FONJEP, PRE, cité de l'emploi...

Les services municipaux portent une attention particulière sur les quartiers, entre autres par la Gestion Urbaine de Proximité (Saint-Brieuc) ou par le Centre social communal (Ploufragan).



## 2. L'évaluation finale

### • 2.1 La méthodologie de l'évaluation

L'actuel contrat de ville arrivant en fin de période de contractualisation, il est nécessaire d'en faire le bilan, d'en mesurer les impacts et d'apprécier les évolutions des quartiers depuis 2015. L'évaluation finale du contrat de ville a été réalisée de façon partenariale, transversale et thématique.

L'évaluation finale est aussi synonyme de (re)mobilisation de l'ensemble des partenaires signataires, acteurs de proximité, conseillers citoyens et élus sur les fondamentaux de la Politique de la Ville et les enjeux probables de la future génération de contrat de ville.

Un groupe restreint, pour initier cette démarche, s'est constitué, composé de représentants de l'Etat (la Déléguée du Préfet), de la ville de Saint-Brieuc (la responsable du service Animation de la vie sociale et citoyenne), de la ville de Ploufragan (le directeur du CCAS), de Saint-Brieuc Armor Agglomération (chargées de mission Développement Social Territorial et Stratégies et Transitions Territoriales).

Prenant en compte le délai très contraint pour réaliser l'évaluation (mars-juin 2022), le groupe a commencé par prioriser les thématiques, considérées comme pertinentes pour le territoire :

la gouvernance intercommunale

les conseils citoyens

la mobilisation du droit commun

la santé

la petite enfance et parentalité

la réussite éducative et la jeunesse

le renouvellement urbain et le cadre de vie

l'emploi et le développement économique.

Afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes, des temps d'échanges ont été formalisés entre fin avril et mi mai 2022. Ces moments ont permis de recueillir les avis, remarques et préconisations d'un grand nombre d'acteurs du contrat de ville.

Les élus communaux ont été interrogés sur la base d'un questionnaire sur la gouvernance, le droit commun et les thématiques priorisées dans les trois piliers : le 24 avril 2022, les élus de Ploufragan, réunis en municipalité et le 25 avril et 24 mai 2022, les élus de Saint-Brieuc concernés par les objectifs du contrat de ville.

Les conseils citoyens ont participé à un temps d'échanges qui leur était dédié, le 5 mai 2022. Sous un format atelier participatif, ils se sont exprimés sur la gouvernance, le réseau d'acteurs et leur impact dans le quartier et la commune. La grille de questionnement portait sur leur place, leur rôle, leurs actions et sur ce qui serait à faire / à développer à l'avenir pour conforter la place des conseils citoyens dans le contrat de ville.

Les partenaires signataires, les acteurs de proximité, les conseillers citoyens, les services communaux et communautaires ont été conviés à participer à une journée d'évaluation, le 13 mai 2022. Ils ont eu ainsi l'occasion, lors d'ateliers reprenant les thématiques citées plus haut, de faire part de leurs constats, des points positifs / à améliorer et de leurs préconisations pour le futur contrat de ville.

- **2.2 La gouvernance et le pilotage du contrat de ville**

Les partenaires signataires conviennent que le co-pilotage Etat - Agglomération permet une vue d'ensemble, à l'échelle des quatre quartiers et doit favoriser le croisement des politiques publiques, au lieu de les appliquer de manière cloisonnée. Cette vue d'ensemble favorise le partage d'expériences et encourage des actions communes sur les quartiers.

Les politiques relevant de la compétence intercommunale doivent intégrer à leur réflexion les quartiers prioritaires. Par exemple celles relevant du développement économique et de l'emploi, avec le pilotage du dispositif "Cité de l'Emploi" ou des mobilités, avec le projet TEO.

Avec la présence des **conseils citoyens**, la parole des habitants est officiellement entrée dans la gouvernance du contrat de ville. Ils reconnaissent être écoutés par les élus et par l'Etat. Leur présence, à chaque réunion du comité de pilotage, leur donne l'occasion d'échanger directement avec les représentants des partenaires signataires.

Les temps de formation dispensés les premières années par le centre de ressources Réso'Villes ont eu des impacts positifs pour les conseillers citoyens, leur donnant des clés de compréhension sur la Politique de la Ville, une assurance à prendre la parole et des outils pour s'organiser sur le terrain. Ils ont ainsi pu mener aussi bien que possible leur mission de représentativité des habitants auprès des élus et des techniciens. Ils ont constaté un changement de regard de la part de ces derniers vis-à-vis d'eux.

Les conseillers citoyens se sont également interrogés sur leur gouvernance interne. Ils soulignent l'importance d'avoir un local dédié, pour deux des quatre conseils citoyens, au sein du quartier prioritaire. Il leur assure une visibilité et une reconnaissance plus faciles, notamment par les habitants.

La reconnaissance et l'association des conseils citoyens à la réflexion et à la mise en œuvre des actions sont ressentis de façon inégale, en fonction du quartier et de la commune. Si, pour certains, leur participation et association va de soi, pour d'autres c'est plus complexe et nuancé.

Pour autant, le co-pilotage Etat - Agglomération et l'intégration des conseils citoyens à la gouvernance souffrent d'un manque de clarté quant aux rôles de chacun et d'approfondissement des relations partenariales.

Le **co-pilotage de la programmation annuelle par le binôme Etat - Agglomération** est peu visible et lisible ; les rôles ne sont pas clairement définis : qui a le portage politique ? Qui a le portage administratif ?

La co-construction de la programmation est importante malheureusement les deux dernières années de crise sanitaire ont mis en difficulté ce partenariat. Il est important de relancer cette méthodologie de co-construction avec les partenaires par l'organisation de rencontres individuelles et de comités techniques.

Le comité de pilotage est considéré comme une chambre d'enregistrement où aucune marge de manœuvre pour les collectivités n'est possible.

La présence de plus en plus marquée de l'Etat, combinée à un pilotage a priori partagé avec l'Agglomération n'incite pas les élus communaux, et encore plus les élus communautaires, à s'engager outre-mesure sur les quartiers (à nuancer en fonction des quartiers).

En parallèle, cette remarque des partenaires signataires, rejoint l'observation faite par des élus communaux, à savoir leur faible appropriation, ainsi que de leurs services, des enjeux et objectifs du contrat de ville. Cela est sans doute la conséquence de la la complexité de cette politique publique multi-partenariale, du renouvellement des élus aux municipales de 2020, du changement des techniciens notamment à Saint Briec et dans les services de l'État.

De surcroît, l'animation du contrat de ville, par l'Agglomération, par le biais du comité technique par exemple, a été contraint par la crise sanitaire . Elle aurait permis

- une appropriation de ses enjeux par les élus, les services et les conseils citoyens ;
- l'articulation des politiques publiques portées par les différents partenaires signataires (décloisonnement)
- l'interconnaissance approfondie des différents acteurs et partenaires et
- une vision globale des financements

Les avis sur la procédure de **l'appel à projets** annuel est quasi unanime parmi les acteurs de terrain et les collectivités. Il est inadapté aux enjeux de certains objectifs, qui sont des objectifs de longue durée, comme la réussite éducative, la parentalité, l'insertion professionnelle. Ces objectifs nécessitent des engagements financiers pluriannuels pour se déployer et impacter les habitants des quartiers.

Pour l'ensemble des partenaires et acteurs de proximité, il est décrit comme une procédure lourde, faisant peu sens par rapport aux profondes difficultés socio-économiques des quartiers. Quant aux porteurs de projets, il ne leur apporte aucune sécurité sur la pérennité des actions et donc des emplois engagés pour leur réalisation. Les porteurs de projets passent un mois à le rédiger, deux mois à attendre une réponse, six mois pour réaliser l'action et trois mois à justifier la demande de subvention. Les remarques des élus rejoignent celles des porteurs de projets : délais trop courts pour répondre, alors qu'il faut du temps pour s'imprégner des réalités locales et des besoins des habitants. Quelle place à l'ingénierie de projet et à l'incubation ?

La question de la programmation de l'enveloppe liée **l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB)** renforce la difficulté de compréhension par les acteurs de terrain des modalités de financement des actions par les bailleurs sociaux. L'ATFPB est mobilisé sous deux formes : soit comme moyen de financement, par valorisation, d'actions et de projets internes au bailleur social, soit comme enveloppe de subvention d'actions en quartier, portées par des associations.

Ce dispositif spécifique à la politique de la ville a permis au bailleur social d'aller vers les habitants, vers des porteurs de projets. Il en a fait une opportunité pour participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Il a pu ainsi développer des relations partenariales, sans objet jusqu'alors.

Les communes et les bailleurs sociaux ont progressivement travaillé en relation, puis en concertation, sur la définition des actions à soutenir. Une programmation annuelle est maintenant définie conjointement et de façon équitable sur l'ensemble des quartiers.

L'appel à projets dédié aux crédits spécifiques de la Politique de la Ville (BOP 147) n'est pas l'unique moyen de financer des actions dédiées aux habitants des quartiers prioritaires. Des dispositifs à destination des quartiers Politique de la Ville ont été mis en œuvre ces dernières années, comme la **Cité de l'Emploi** (depuis l'automne 2021). La Région Bretagne a également diffusé un appel à projets dédié QPV : Quartiers en Transition (édition 2021 et 2022).

Ces exemples locaux entraînent une certaine confusion, voire incompréhension, de la part des porteurs de projets : répondre à qui ? sur quoi ? comment ? avec quels financements ? mêmes objectifs entre le contrat de ville et le niveau régional ou national ?

L'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) finance et accompagne les collectivités et les bailleurs sociaux pour mettre en œuvre de vastes projets de rénovation des quartiers les plus vulnérables. Il s'agit de transformer ces quartiers en profondeur, en intervenant sur l'habitat, mais aussi en les désenclavant et en favorisant la mixité sociale. Depuis 2014, Saint Brieuc Armor Agglomération co pilote le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur les quartiers Iroise, Balzac-Europe.

Alors que la Politique de la Ville entre dans sa phase évaluative, suite à la fin de la période de contractualisation, ces dispositifs et appels à projets demandent aux porteurs de projets, et donc à de potentiels financeurs, de se projeter au-delà de 2023 et 2024, avec l'inconnu des futurs objectifs et de la future organisation de la Politique de la Ville à compter de 2024.

De façon globale, les **conseils citoyens** mettent en lumière, quant à eux, leur rôle potentiel de "caution habitants" aux yeux des partenaires signataires du contrat de ville. Ils peuvent être vus comme le bras armé de la ville par les habitants ou, à contrario, comme un contre-pouvoir par les élus. Leur rôle et leurs prérogatives nécessitent d'être pleinement clarifiés. En effet, pour les conseils citoyens, le rôle, la place et la portée de leurs actions ne sont pas précisément définis. Il leur est donc difficile de porter la voix des autres habitants. Le tirage au sort, a priori outil simple, égalitaire et démocratique, ne garantit pas la représentativité des habitants du quartier prioritaire. Il ne donne pas la légitimité à la personne tirée au sort de représenter ses voisins ni l'envie de le faire car elle n'a pas candidaté préalablement à ce tirage au sort. Elus et conseillers citoyens constatent conjointement que ce mode de désignation ne donne pas les résultats escomptés, sur la durée.

L'animation et l'accompagnement des conseils citoyens par une personne employée sur un poste d'adulte-relais représente une difficulté supplémentaire, liée à la durée limitée du contrat aidé et des temps de formation inhérents à ce type de poste. Ils sont autant d'obstacles à une présence continue et soutenante auprès des conseillers citoyens, confrontés eux-mêmes à d'autres difficultés par ailleurs. L'engagement sur la durée en est alors affecté et peu de conseillers citoyens sont restés depuis 2015.

La démobilisation de certains conseillers citoyens a entraîné une recherche régulière de nouveaux conseillers, mobilisant alors du temps et des ressources humaines sur d'autres fronts que l'animation du collectif, la gestion des projets et leur mise en œuvre.

Les conseillers citoyens relèvent également l'impression d'avoir été rattachés au dernier moment dans la procédure de définition de l'appel à projets et de l'instruction des actions déposées pour demande de subvention. Ils manquent alors de temps pour apporter un avis éclairé sur chaque dossier.

Dans leur fonctionnement interne, la relation avec le 2e collège, les structures représentatives dans le quartier, n'est pas évidente. Il apparaît que le rôle de ce 2e collège est imprécis. Certains conseils citoyens ont le sentiment que des associations sont venues "prendre des idées". Le fait que des conseillers citoyens soient aussi membres actifs d'associations de quartier leur paraît entretenir un "mélange des genres". Pour autant, ces constats sont à nuancer en fonction des quartiers et de l'écosystème associatif.

### • **2.3 Une difficulté à mobiliser le droit commun**

La mobilisation du droit commun n'est pas un objectif du contrat de ville. Cependant, les services de l'État souhaitent connaître les pratiques dans le cadre de l'évaluation du contrat.

Lors de l'atelier consacré à la mobilisation du droit commun, chaque participant représentant un partenaire signataire a listé les dispositifs et services relevant de ce droit commun et présents dans les quartiers prioritaires. Ainsi, à l'instar d'autres territoires, les habitants en bénéficient, que ce soit les activités du centre social, la rénovation du collège de secteur, l'accès à des actions culturelles hors du quartier, des services municipaux en grande proximité géographique ou des permanences organisées sur le quartier.

Cet objectif présenté comme l'un des enjeux majeurs de la loi Lamy de 2014 a donc obligé les partenaires signataires à faire connaissance, au vu, entre autres des questions de financement d'actions. Il a aussi eu le mérite de faire prendre en compte les spécificités des quartiers prioritaires par ces derniers. Mais les partenaires signataires ne se sont pas engagés sur des objectifs chiffrés et évaluables ; ce qui ne permet pas, aujourd'hui, de mesurer concrètement la réalité de la mobilisation du droit commun dans les quartiers prioritaires.

Sur l'objectif "santé", les participants au séminaire font remarquer que la CPAM aurait été, peut-être, un partenaire plus pertinent et présent, sur le terrain, que l'ARS, remarque qui rejoint celles faites par les élus communaux.

De façon globale, les élus communaux observent qu'il n'y a pas eu de mobilisation forte du droit commun en direction des habitants des quartiers. Il n'y a pas eu d'action volontariste en ce sens.

Néanmoins, les élus de Ploufragan précisent que l'Education Nationale a porté un regard bienveillant sur les deux écoles scolarisant les enfants du quartier Iroise - Grimolet, sur la question des effectifs et de l'encadrement en conséquence. Ils font le constat que les signataires en lien avec l'emploi n'ont pas investi outre-mesure le quartier via leurs dispositifs de droit commun. Des actions sporadiques ont eu lieu, non suivies d'effets car elles n'ont pas rencontré leur public. Le service Insertion Sociale et Professionnelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération est, par contre, présent régulièrement pour des permanences emploi au centre social.

Le Département est bien présent également au centre social, via des permanences. En tant que financeur principal de l'association de prévention spécialisée, il contribue à la présence d'éducateurs spécialisés sur le quartier, même si cela reste très insuffisant.

La commune de Ploufragan a largement mobilisé son droit commun en faveur du quartier Politique de la Ville avec une inscription prioritaire des enfants pour les activités Jeunesse, les financements apportés au Programme de Réussite Éducative et au poste adulte-relais, l'investissement des équipes du centre social, des services Jeunesse Éducation vers les habitants du quartier.

La commune de Saint-Brieuc oriente son droit commun par l'intermédiaire des centres sociaux, présents au cœur de chaque quartier prioritaire. Cette dynamique est renforcée par le Plan de Cohésion Sociale. Une attention particulière est apportée aux familles en grande précarité pour l'accès à des places en crèches ou la tarification sociale des activités périscolaires et de la restauration scolaire. Dans le cadre de l'enseignement artistique et

culturel, dans les écoles primaires, la ville est attentive que les écoles dont les enfants résident en quartier prioritaire, en soient bénéficiaires chaque année. Afin de faciliter l'accès aux droits, la Maison France Services (anciennement Maison de Services Au Public - MSAP) est située dans le quartier du Plateau.

Actuellement, une école de Saint-Brieuc fait partie du réseau d'éducation prioritaire du collège Racine. Cette école est située dans le quartier Balzac. La carte scolaire de ce collège a évolué et il semble que ce collège sortira du zonage REP d'ici à deux ans. Les élus s'interrogent sur ce que vont advenir les moyens alloués à ce collège, au titre d'un zonage REP, alors que le quartier présente encore des indicateurs de grande fragilité socio-économiques.

On constate donc que le droit commun présent dans les quartiers l'est de façon cloisonnée, en fonction de telle ou telle administration présente ou pas, représentée ou pas dans les instances et réunions partenariales, sur le terrain. La connaissance et la mobilisation du droit commun croisent les remarques sur la gouvernance et l'animation du contrat de ville, ainsi que sur la procédure de l'appel à projets annuel.

Le financement par le droit commun des actions déposées dans le cadre de l'appel à projets annuel se fait dans le cadre d'un calendrier et d'une procédure différents, pour chaque partenaire sollicité.

Des actions récurrentes, ayant démontré leur efficacité, ne sont pas reprises dans des dispositifs de droit commun. Elles continuent à percevoir des crédits spécifiques, alors que l'esprit du contrat de ville est d'initier des actions, de les expérimenter et, après évaluation, de les pérenniser via des dispositifs et financements de droit commun.

Il est observé que les quartiers peuvent également faire l'objet du phénomène d'éviction, dans le cadre de subventions : elles sont mobilisées sur d'autres territoires, ou minorées pour le porteur bénéficiaire, au motif que les quartiers prioritaires bénéficient de crédits spécifiques.

La question de la **géographie prioritaire** est posée dans le cadre de la réflexion sur l'application du droit commun aux habitants des quartiers. Le critère de densité a objectivé la concentration de la pauvreté dans certains quartiers. Les quartiers de Ploufragan et Saint-Brieuc sont compris entre un peu moins de 1 000 habitants et presque 4 000 habitants. Ils sont considérés comme de petits quartiers à l'échelle nationale. D'autres quartiers présentent les mêmes profils d'habitants que ceux des quartiers prioritaires. Mais ces habitants ne peuvent bénéficier d'actions spécifiques car ne résidant pas dans le zonage prioritaire.

Le quartier des Villes Moisan, à Ploufragan, illustre également les effets de la définition de la géographie prioritaire. Ce quartier n'a pas été retenu par l'Etat au titre de la Politique de la Ville, en 2015. Cependant, compte tenu des difficultés socio-économiques des habitants, il a été retenu comme quartier "de vigilance". Cette qualification ne donne pas droit à des crédits spécifiques Politique de la Ville, ni à une obligation de flécher en priorité le droit commun des signataires vers ce quartier. Pour autant, des porteurs de projets soutenus dans le cadre des actions du contrat de ville ont inclus ce quartier dans leurs interventions, comme la prévention spécialisée, par exemple. Ce quartier concentre également des problématiques sociales, éducatives, en plus des difficultés liées à l'accès à l'emploi. Au niveau local, l'Etat a pris conscience de ce paradoxe et autorise des enfants de ce quartier à bénéficier du Programme de Réussite Educative (environ 20 enfants chaque année). Le centre social intègre des enfants dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Le bailleur

social mène des actions en faveur du quartier (fêtes de quartier, par exemple) par le soutien financier octroyé dans le cadre de l'ATFPB lorsque ces actions bénéficient aux habitants des deux quartiers, l'Iroise-Grimolet, quartier prioritaire, et le quartier des Villes Moisan, hors géographie prioritaire.

- **2.4 Un bilan en demi-teinte sur les objectifs en lien avec les opérations de renouvellement urbain**

Le bilan sur les objectifs de cadre de vie est partagé. La qualité des opérations de renouvellement urbain est reconnue par l'ensemble des partenaires. Il reste, par contre, des points à améliorer sur l'occupation de l'espace public et les objectifs de mixité sociale.

Suite au renouvellement urbain, les quartiers se sont ouverts. Ils sont passés du vertical à l'horizontal, avec la disparition des tours et l'ouverture de voies vertes et piétonnes, d'espaces verts (création, valorisation), par déconcentration de l'habitat. Les quartiers, pour les habitants et acteurs, sont plus aérés, plus respirables. De nouveaux équipements ont été réalisés comme des city-stades, des aires de jeux, fréquentés parfois des personnes extérieures au quartier (par exemple le skate-park dans le quartier Balzac ou l'aire de jeux située dans le quartier Iroise - Grimolet).

Lors d'opérations de renouvellement urbain, le "1 % culturel" a été mobilisé, notamment sur le quartier du Plateau. Des équipements s'ouvrent également à des manifestations culturelles, comme la ferme de la Ville Oger.

La participation des habitants, la réappropriation de l'espace public ont bénéficié de la reprise **des diagnostics en marchant**, outil essentiel de la gestion urbaine de proximité, notamment sur Saint-Brieuc. Cet outil favorise le travail multipartenarial et le contact direct avec les habitants, exprimant ainsi leurs difficultés en tant qu'usager de l'espace public et pouvant ainsi obtenir des réponses ou des débuts de réponse par les différents services. Ils ont contribué à l'apaisement de certains quartiers, du fait de la participation des polices municipale et nationale. Pour autant, l'ensemble des problèmes d'incivilités, d'insécurité et de délinquance ne sont pas résolus : déchets sauvages et encombrants trop souvent présents, points de trafics devant des écoles, difficile partage de l'espace public (personnes alcoolisées, problématique de sécurité routière).

Il est à noter que ce dispositif a été étendu à l'ensemble de la ville de Saint-Brieuc au regard des échanges qu'il permet entre partenaires, services municipaux, élus et habitants.

Cependant, Les habitants ont été mis à contribution dans le cadre d'**un travail de mémoire** réalisé sur chacun des quartiers impactés par des opérations de renouvellement urbain. Il se poursuit notamment avec les "habitants-guides" du grand quartier Balzac - Europe - le Plateau - Ginglin - Ville Bastard, fiers de présenter leur quartier aux nouveaux habitants, aux partenaires, aux touristes de passage.

Les acteurs de proximité et les habitants remarquent que les opérations de renouvellement urbain ont entraîné le départ de nombreux habitants et l'arrivée de nouveaux. Les liens se perdent, tout comme, pour certains, l'esprit "village" de certains quartiers. Les anciens habitants et les nouveaux ont du mal à faire connaissance.

La question de la mixité sociale est soulevée : les opérations de renouvellement urbain ont concentré les habitants aux plus faibles revenus dans des quartiers non inclus en géographie prioritaire. Les quartiers ayant bénéficié d'une lourde requalification urbaine ont vu partir les habitants les plus pauvres et arriver des habitants avec des revenus permettant de régler des loyers plus élevés qu'avant l'opération de renouvellement urbain. C'est un constat est partagé par les élus communaux et les différents acteurs de la Politique de la Ville. Il rejoint aussi la réflexion sur la géographie prioritaire, excluant de droit d'actions spécifiques des habitants qui connaissent les mêmes difficultés socio-économiques que les habitants des Politique de la Ville. La pauvreté se diffuse ou se renforce, dans des parties du territoire où le critère de densité (1 000 habitants en continuité urbaine, pour mémoire) ne sera jamais atteint. Les communes et les partenaires ne peuvent donc pas intervenir au-delà de leur droit commun, ce qui limite les possibilités de prise en charge, d'aller-vers ces habitants.

- **2.5 Un bilan également nuancé pour l'emploi et le développement économique**

L'ensemble des partenaires et acteurs du contrat de ville critiquent le nombre trop important d'objectifs (35 en tout) qui sont trop précis ou trop vagues. Si l'ambition est reconnue, ils n'ont pas été tous concrétisés. Ils apparaissent donc comme peu cohérents entre eux et non reliés par une stratégie globale qui prendrait en compte le contexte de chaque quartier. Certains sont très concrets, quand d'autres moins. Pour certains objectifs, notamment sur la question du commerce, les acteurs et partenaires du contrat de ville observent qu'il n'existe pas de levier au niveau local : des décisions sont prises à d'autres niveaux, qui impactent ensuite la vie quotidienne des habitants, comme des fermetures de commerces de proximité.

Par contre, la présence d'un grand marché dominical sur le quartier de la Croix Saint Lambert - Ville Oger (Saint Briec) permet de bénéficier d'achats en proximité (consommation locale) et de faire venir des personnes résidant hors du quartier prioritaire.

Les liens avec d'autres objectifs comme la mobilité, la santé et la garde d'enfants (inscrits dans les autres piliers) ne sont pas constamment faits, alors qu'ils représentent des freins importants à l'emploi.

Malgré un pilotage par l'Agglomération, les objectifs des deux dispositifs, Cité de l'Emploi et Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, ne sont pas, aujourd'hui, en complète concordance avec ceux du contrat de ville.

Depuis juillet 2021, la mise en œuvre, pour deux ans, de la **Cité de l'Emploi** apporte une partie de la réponse, bien que ses objectifs ne recouvrent pas la totalité des objectifs du pilier "Formation, Insertion, Emploi et Développement économique". Le pilotage est assuré par Saint-Brieuc Armor Agglomération, ce qui est apprécié car cela permet une vue d'ensemble du secteur de l'insertion professionnelle, même si beaucoup reconnaissent une méconnaissance des dispositifs. En parallèle, l'écosystème de l'emploi/insertion/formation est très dense avec énormément de dispositifs : manque de visibilité pour les partenaires de terrain et les habitants. Il y a un besoin identifié d'interconnaissance et de référent sur ce sujet.

L'animation de cette thématique interroge et rejoint celle, plus globale du contrat de ville. Il y a un besoin exprimé de pilotage par pilier et d'un suivi régulier de l'atteinte des objectifs (point avancement, tableau de suivi).

Les acteurs de proximité pointent la difficulté croissante, depuis la crise sanitaire, de mobiliser des habitants sur leurs actions. Il devient donc encore plus nécessaire de faire du lien avec des partenaires hors champ de l'insertion, de la formation et de l'emploi, pour

capter les habitants. Cela pourrait aussi permettre de consolider des parcours individuels. Faire participer les habitants à l'expression de leurs attentes et la définition des actions pour y répondre est aussi relevé comme un point négatif, à ce jour.

Le besoin de décroisonner et de travailler conjointement avec les acteurs de proximité (centres sociaux, clubs sportifs...) est souligné, dans un esprit d'aller-vers les habitants, là où ils sont.

L'arrivée récente d'acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat est saluée. Ils complètent l'offre de dispositifs pour les habitants. Néanmoins, il est précisé qu'ils doivent se faire connaître auprès des structures sociales et de proximité afin de faciliter leur arrivée. Ces dernières font alors office d'interface et peuvent orienter des habitants vers ces actions spécifiques d'aide à la création d'activité économique.

De plus, se pose la question du travail avec le secteur économique et les entreprises, comment les associer à la démarche, comment faire entrer les entreprises dans les quartiers ?

Les partenaires et acteurs de proximité soulignent les impacts positifs des chantiers éducatifs et des coopératives jeunesse de services, auprès de publics jeunes. Les chantiers éducatifs remobilisent des jeunes grâce à un partenariat resserré. Pour les plus jeunes, les collégiens, la difficulté à trouver un stage de 3ème, répondant à leurs envies, reste toujours difficile, autant pour des raisons de mobilité que de réseau professionnel des familles. Beaucoup effectuent alors leur stage dans une structure associative de proximité, par défaut.

Les actions d'information, les permanences emploi assurées par le service Insertion Sociale et Professionnelle de l'Agglomération sont très appréciées sur le terrain.

La procédure de l'appel à projets annuel est pointée en point à améliorer. Il ne permet pas l'expérimentation qui prend du temps à se construire, à se mettre en œuvre et à être évaluée. Ce qui peut expliquer en partie la difficulté à flécher au moins 20 % des crédits spécifiques sur ce pilier.

## • **2.6 Un bilan positif sur les actions favorisant l'épanouissement des habitants**

Les actions favorisant l'épanouissement des habitants (réussite éducative, parentalité, bien être mental et physique) sont plébiscitées.

### ***La réussite éducative et la jeunesse***

Le volet éducatif du contrat de ville représente l'un de ses enjeux les plus forts. Par les moyens supplémentaires, il tente de rétablir une égalité des chances, à l'école et au collège, pour des enfants vivant dans des conditions sociales et familiales précaires.

L'ensemble des acteurs et partenaires reconnaissent l'impact positif des dispositifs concourant à la réussite éducative des jeunes, comme le Programme de Réussite Educative (PRE) et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Le travail partenarial autour de ces dispositifs est un gage de leur réussite auprès des enfants et des familles. Les différents partenaires se sont appropriés les enjeux du PRE et travaillent en transversalité et en confiance, pour assurer la réussite des parcours individualisés des enfants. Cette dynamique est précieuse et est à conserver.

Sur Saint-Brieuc, le Plan de Cohésion Sociale décliné dans chaque quartier permet d'entretenir cette dynamique. D'autant plus que la ville de Saint Brieuc a fait le choix de déléguer l'accompagnement des enfants à des associations de terrain (la MJC du Plateau et

Le Cercle). Ces dernières, également parties prenantes dans l'animation des quartiers et la mise en œuvre de la politique jeunesse, proposent des activités vers les enfants et les jeunes et permettent ainsi de répondre à des besoins identifiés par les animatrices du PRE.

Sur Ploufragan, en cours de contrat de ville, le CCAS a recruté un deuxième éducateur spécialisé référent de parcours pour répondre aux besoins des enfants et des familles.

Il est regrettable que les enfants ne soient plus suivis après 16 ans ; tout comme le fait que seuls des enfants résidant en quartier prioritaire en bénéficient, alors que les besoins d'accompagnement éducatif sont aussi identifiés en dehors de ces quartiers. En conséquence, chaque commune a fait le choix de suivre aussi des enfants hors quartier.

Les relations avec l'Education Nationale ne sont pas évidentes à créer. Les relations avec les établissements scolaires prennent du temps à se créer et dépendent aussi de la volonté de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement de s'ouvrir à des partenariats extérieurs. Il en est de même avec certaines écoles. C'est un dispositif qui fonctionne si des enseignants sont personnellement également investis. Lorsque les conditions d'interconnaissance sont réunies, la plus-value que peuvent apporter des services Jeunesse ou de prévention spécialisée est reconnue au sein de l'établissement. De façon générale, les objectifs de l'Education Nationale sur les quartiers Politiques de la Ville manquent de clarté. Des inquiétudes sont exprimées quant à la prise en compte du décrochage scolaire, sujet devenu encore plus majeur depuis 2020.

Il est également à noter que le fonctionnement des PRE est financé dans le cadre des crédits du BOP 147. Celui-ci se retrouve donc en interdépendance avec le financement d'actions qui peuvent être en concurrence. Avant 2014, le budget du PRE était financé sur d'autres crédits, ce qui permettait une meilleure lisibilité. L'intégration de son financement dans le BOP le met au niveau de toutes les autres actions de proximité ponctuelles ou annuelles, alors qu'il s'agit d'un dispositif structurant de la politique de la Ville.

Sur les objectifs en lien avec la prévention spécialisée, tout en reconnaissant le travail réalisé sur le terrain par les éducateurs spécialisés, le constat est unanime pour déplorer le manque de moyens humains et financiers, et donc, la difficulté à assurer une présence forte et régulière dans les quartiers prioritaires. Au fur et à mesure de la période de contractualisation, la prévention spécialisée a perdu des financements et des postes, plus qu'elle n'a été consolidée.

Le public adolescent est considéré comme absent des actions à destination de la jeunesse. Il est difficile à capter. Cependant la MJC et l'association Le Cercle ont réussi à toucher cette tranche d'âge avec leurs activités.

- **Petite enfance et parentalité**

Sur le volet Petite Enfance et Parentalité, deux objectifs avaient été identifiés :

- Consolider le soutien à la Parentalité
- Conforter les parents dans leur rôle éducatif, notamment les chefs de famille monoparentale

•

Cependant les partenaires ont développé de multiples actions d'accompagnement au regard des besoins notamment à cause de la paupérisation de la population, l'augmentation des familles monoparentales, recomposées en difficulté et le COVID qui a accru les violences

intra-familiales, l'isolement des familles et distendu la relation parent / enfant. Les intervenants sont nombreux : CCAS, centres sociaux, conseil départemental, CAF, éducation nationale, associations ainsi que les dispositifs : programme de réussite éducative, permanences PMI et autres institutions, groupes de paroles, sorties familiales, CLAS, évènements éducatifs et culturels...

Les intervenants ont réussi à garder le contact avec les familles pendant la période COVID. Cependant, certains parents ne sollicitent pas les dispositifs parce qu'ils sont isolés socialement. Il est leur est difficile de franchir la porte des institutions ou des associations. Les barrières culturelles ou la non-maîtrise de la langue française conduit à des non-recours aux droits. Les actions consistant à "aller vers" le parent sur son lieu de vie (sortie d'école) ont fonctionné. Les évènements festifs, culturels ou sportifs, les sorties vacances permettent une prise de contact, d'aider l'adulte ou de le conforter dans son rôle de parent pour ensuite le rediriger si besoin vers un accompagnement plus institutionnel.

Le manque de mode garde souple est souvent pointé du doigt. Du fait des règles de financement de la CAF prenant en compte le taux d'occupation, les multi-accueils privilégient les enfants dont les parents qui travaillent et excluent partiellement ceux du quartier qui ont une activité professionnelle moins régulière ou sont en insertion. Les places qui leur sont réservés ne répondent pas à leur besoin (immédiateté du besoin, horaires atypiques, besoins temporaires...).

Le métier d'assistante maternelle est peu attractif et leur nombre diminue.

Le recours au bénévolat devrait rester limité car il pose question de la responsabilité et de la sécurité de l'enfant. Il est préférable d'orienter les parents vers des professionnels formés.

Se pose également le problème de la garde de l'enfant lors des rendez-vous du parent et le manque de solution de garde des enfants de 6-11 ans sur les temps atypiques (soir et week-end).

La coordination entre les nombreux acteurs doit être améliorée. Le réseau d'acteurs facilite la circulation de l'information auprès du parent et son accompagnement individuel et collectif.

Les parents ont du mal à trouver ou à prendre leur place dans les structures ou vies de quartier. Ils s'impliquent moins dans les activités de leurs enfants. Ils sont peu représentés dans les collectifs sans doute faute de temps ou peur d'être jugés face à des professionnels ou des adultes moins fragilisés.

De nouvelles problématiques sont apparues ou se sont renforcées. L'usage des écrans par des enfants de plus en plus jeunes s'est accentué. Il peut être utilisé pour un moment de répit pour le parent puis devient omniprésent et problématique. Le harcèlement scolaire a pris de l'ampleur. Avec la COVID de plus en plus de parents et enfants souffrent de fragilité psychologique.

Le trafic de drogue implique des enfants de plus en plus jeunes sur la surveillance du quartier. Le parent est peut-être partagé entre la conscience du problème et l'argent apporté au foyer.

- **La santé**

L'accès aux soins est une problématique partagée par les participants des ateliers évaluatifs. Le premier constat est la difficulté d'accéder à un médecin généraliste, mais également à des soins spécialistes. S'en suit de fait des ruptures dans le parcours de soins mais également des problématiques d'accès aux droits, puisque l'absence d'un médecin référent engendre des blocages dans d'autres domaines et accompagnements (emploi, éducation...). Des participants ont pu mettre en avant que de ces difficultés, il peut résulter que les prochaines générations ne prennent pas le réflexe de consulter.

Par ailleurs, la complexité du système de santé est également citée comme constituant un frein à l'accès aux soins, notamment pour les plus jeunes.

Au-delà de l'accès aux soins, la santé mentale apparaît comme la problématique de santé la plus importante.

La crise sanitaire, et dernièrement la guerre en Ukraine, ont mis à mal la santé mentale de la population, et en particulier des plus jeunes et des plus âgés. En parallèle, le droit commun est saturé : à titre d'exemple, les délais d'accès au CMPEA sont de 12 à 18 mois, ce qui ne permet pas de répondre aux besoins des enfants et adolescents qui vont mal.

L'isolement, au-delà des conséquences sur leur santé, interpelle, puisque les personnes concernées sont « hors radar ».

Les objectifs en santé du Contrat de Ville n'ont pas été atteints ; et la situation a même empiré.

Il n'y a pas eu de nouvelles installations de médecins, et les professionnels qui sont partis n'ont pas forcément été remplacés.

Les permanences de la CPAM n'ont pas repris, et cela s'ajoute à un cloisonnement global des institutions de santé et du secteur du soin.

De nombreuses actions de prévention sont réalisées sur les quartiers, et des dispositifs efficaces ont été mis en place.

Ainsi, des actions relatives à l'alimentation, aux conduites addictives, au harcèlement/cyberharcèlement se sont déroulées sur les quartiers, essentiellement auprès des enfants et des jeunes. Ces actions sont souvent menées par le Centres sociaux, les associations, et sont multi-partenariales. La police intervient également dans les collèges sur ces thématiques. Elles rencontrent cependant certaines limites, comme l'indique un participant : « *On a beau faire de la prévention, cela bloque sur l'accès aux soins* ».

La mise en place de dispositifs, tels que l'équipe mobile précarité psychiatrie ou le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), ou encore les ressources du Réseau Louis Guillou, sont salués par les participants. Le Conseil local en santé mentale semble se faire connaître davantage, mais se circonscrit à la Ville de Saint-Brieuc.



### 3. Des préconisations pour la future génération de contrat de ville

#### • 3.1 La gouvernance

*"Il faut jouer collectif pour répondre aux problématiques" (parole d'élu).*

La clarification des rôles entre les pilotes du contrat de ville, la prise en compte réelle des conseils citoyens et une animation visible et renforcée sont attendues.

Répondre aux enjeux sociaux des quartiers Politique de la Ville passe par une **gouvernance partagée** entre l'Etat, Saint-Brieuc Armor Agglomération et les communes, chacun détenant un rôle et une compétence-clé pour une évolution favorable des conditions de vie quotidienne des habitants. L'implication de chaque pilote serait précisément définie. C'est une proposition forte et exprimée par l'ensemble des partenaires.

Cette gouvernance tripartite est mise en œuvre par une équipe-projet dédiée à l'animation territoriale et des objectifs du contrat de ville. Cette équipe-projet inclut les accompagnateurs des conseils citoyens, facilitant ainsi les relations et permettant alors la co-construction avec les représentants des habitants.

Les missions de l'équipe-projet sont d'animer les instances, d'organiser une revue de projets, pour connaître de façon approfondie les actions de terrain, d'articuler les différentes politiques publiques de droit commun avec les objectifs de la Politique de la Ville...

Il est proposé de créer un **espace d'incubation des projets**, donnant ainsi du temps aux différents partenaires et acteurs de proximité de construire une réponse adaptée aux attentes et besoins des habitants. En parallèle, la mise en place d'un **comité des financeurs**, avec notamment le bailleur social au titre de l'ATFPB, rendrait plus lisible et anticipable les possibilités de financements des projets "en incubation".

Bien que la participation des habitants soit reconnue peu aisée, les **conseils citoyens** ne sont pas remis en question. Malgré les difficultés à faire vivre un collectif d'habitants, aucun acteur ou partenaire n'en a émis le souhait.

Afin de raffermir leur position et leurs missions, plusieurs pistes ont été évoquées :

- Redéfinir les modalités de renouvellement des conseils citoyens (assouplir les conditions d'entrée par rapport au quartier, supprimer le tirage au sort inefficace, limiter la durée de mandat, imposer la parité)

- organiser un retour formalisé des décisions du comité de pilotage ;

- mettre en place des commissions thématiques ;

- valoriser officiellement le bénévolat des conseils citoyens ;

- accompagner les conseils citoyens par un chargé d'animation au profil de travailleur social, recruté sur un emploi stable ;

- organiser des temps, des manifestations portés par le seul conseil citoyen, afin d'en favoriser sa visibilité et sa reconnaissance par les habitants du quartier.

- **3.2 La notion de géographie prioritaire remise en question**

La géographie prioritaire questionne l'objectif de mixité sociale dans les quartiers et la mobilisation du droit commun.

Lors des ateliers, il était proposé de penser une Politique de la Ville auprès des habitants, et non plus comme un zonage territorial. Les bénéficiaires des actions et dispositifs de la Politique de la Ville le seraient parce qu'ils cumulent des difficultés sociales et non parce qu'ils résident à une certaine adresse. Il serait ainsi possible de prendre en compte que les opérations de renouvellement urbain, par le relogement des locataires, participent à la diffusion de la pauvreté sur l'ensemble du territoire.

Il pourrait être également envisagé, en conservant le principe de la territorialisation de la Politique de la Ville, d'assurer une forme de portabilité des droits à bénéficier d'actions spécifiques lorsque les habitants doivent quitter le quartier prioritaire, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, par exemple.

- **3.3 Une nécessaire adaptation des objectifs au nouveau contexte**

Selon les piliers, la demande porte sur un resserrement des objectifs, la poursuite et le renforcement de certains objectifs, au regard de l'évolution des quartiers suite aux crises sanitaire et sociale.

- ***Formation, Insertion professionnelle, Emploi, Développement économique***

Fixer moins d'objectifs, mais plus réalistes, réalisables sur la durée du futur contrat de ville, afin de rendre visibles auprès des habitants leurs impacts en matière de formation, d'emploi. Inscrire également ces objectifs dans une stratégie globale, partagée, articulée avec différents dispositifs présents sur les quartiers.

En complémentarité, il est proposé de réaliser régulièrement une revue des objectifs afin d'en évaluer la mise en œuvre et les réajuster si nécessaire. Cette revue prendrait en compte les réalités de chaque quartier.

Sur l'animation de ce pilier, les partenaires et acteurs souhaitent une personne-ressource, référente, vers qui ils pourraient s'adresser pour toute question. C'est l'un des objectifs de la Cité de l'Emploi qu'il conviendrait de pérenniser.

L'implication des entreprises est à rechercher, notamment au titre de la responsabilité sociale des entreprises, la RSE, tout comme se rapprocher des syndicats professionnels, actuellement actifs dans la recherche de salariés pour des secteurs d'activités en tension.

Les acteurs du champ de l'insertion proposent de raisonner en terme de logique de parcours, non plus en dispositif pour tel ou tel bénéficiaire. Cette logique de parcours individualisée renforcerait le partenariat de différents acteurs sur les quartiers, en permettant à l'habitant accompagné de bénéficier de tout un panel de ressources adapté à sa situation.

La situation des jeunes, des plus fragiles particulièrement, soucie les acteurs et partenaires. Ils proposent de leur porter une attention soutenue en définissant un parcours de remobilisation et de le pérenniser après évaluation.

- **Réussite éducative et Jeunesse**

Le périmètre territorial QPV n'est pas pertinent d'autant plus qu'avec les programmes de renouvellement urbain le public fragile a été disséminé dans la ville. La politique de la Ville devrait s'affranchir du critère géographique notamment le nombre d'habitants dans un quartier et prendre comme référence les critères de pauvreté sur une commune. Les programmes de réussite éducative ont tout intérêt à continuer à accueillir tous les enfants en difficulté qu'ils soient issus des quartiers de la ville ou non.

Il faudrait s'appuyer sur les politiques menées par les communes pour tendre vers plus de transversalité, de coordination entre les acteurs sociaux et l'éducation nationale. Il faut décloisonner l'accompagnement de l'enfant et du jeune sur tous les champs : scolaire, culturel, sport. Il est préconisé de renforcer le lien entre les écoles et les acteurs de proximité, le lien entre les habitants des QPV et les habitants de la commune.

Il faudrait renforcer le CLAS, PRE et autres dispositifs et les poursuivre jusque 25 ans en les dotant de plus de moyens financiers et humains. Une consolidation du partenariat autour des jeunes avec la prév22 permettrait d'éviter le décrochage scolaire. Il faut mettre le jeune au centre et mettre les acteurs locaux autour pour améliorer son accompagnement et lui construire un parcours éducatif cohérent jusqu'à sa vie d'adulte notamment en les formant aux démarches administratives en ligne.

- **Petite enfance et parentalité**

Le soutien à la parentalité apparaît comme un enjeu fort pour le prochain contrat de ville. Les acteurs institutionnels ou non sont nombreux. Une meilleure coordination territoriale améliorerait l'accompagnement des adultes de façon transversale, individuelle et collective. Le parent a besoin d'un accompagnement global : actions sur la santé, l'hygiène de vie, l'alimentation, le sommeil, le soutien à la parentalité (rôle éducatif, gestion des écrans), le soutien scolaire, le soutien psychologique, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle, l'appui à la maîtrise de la langue, l'aide à l'inclusion numérique.

Un lieu et/ou des outils qui recenseraient les lieux ressources sur tous les champs seraient intéressants.

Afin d'aider le parent, il faudrait simplifier les démarches administratives, et diminuer le nombre d'interlocuteurs.

Les actions pourraient s'élargir vers les autres personnes qui ont un rôle auprès de l'enfant (grands parents, tierce personne). Les réseaux de parents mériteraient d'être développés.

Il faut continuer la multiplicité des modes d'intervention par les services en proximité, les associations, poursuivre les actions "aller vers" le parent dans les espaces publics. Il faut favoriser les actions qui proposent des temps parents-enfants qui valorisent les compétences des parents pour qu'ils reprennent confiance en eux.

L'apprentissage de la langue française, les échanges sur les barrières culturelles et psychologiques sont à renforcer pour éviter les non-recours aux droits.

Il faudrait proposer des modes de garde des enfants plus souples, à la carte avec des horaires atypiques. Sans aller dans les extrêmes, un élargissement des horaires de 30 minutes à 1h le matin et le soir suffirait parfois à satisfaire le besoin.

L'augmentation du nombre d'assistantes maternelles passe par la revalorisation du métier et un soutien à leur installation au sein des quartiers politique de la ville.

Le mode de garde n'est pas seulement nécessaire pour l'insertion professionnelle. Le parent a aussi besoin de moment de répit, de prendre soin de soi (santé - bien être) pour mieux assurer par la suite son rôle de parent.

- **La santé**

« *La santé doit être une priorité absolue du prochain Contrat de Ville* ».

3 grandes thématiques ressortent autour de la question de la prospective :

- **Prévenir** → Poursuivre les actions de prévention et les développer, aller vers les populations, sur plusieurs thématiques : alimentation, conduites addictives, sédentarité... Il est également possible d'agir sur la santé des populations via le développement des mobilités douces. Et enfin, travailler la question de la santé mentale constitue une priorité, notamment en proposant la formation de premiers secours en santé mentale, et consolidant les structures en santé mentale existantes.
- **Garantir une présence** → Du corps médical, pour permettre un accès aux soins des personnes, en incitant à l'installation via une communication positive, mais également une présence des structures, pour lutter contre l'illectronisme. Par ailleurs, la présence d'activités sportives sur le quartier pourrait aussi en favoriser la saisine.
- **Articuler** → Le cloisonnement des différentes institutions en santé a été mis en avant précédemment. Garantir un lien avec différents partenaires, institutionnels et associatifs, pourrait permettre la mise en œuvre d'actions bénéfiques aux habitants. Par ailleurs, les professionnels intervenant sur les quartiers pourraient bénéficier de formations.

- **Renouvellement urbain et cadre de vie**

La méthodologie de la **gestion urbaine de proximité (GUP)** ayant fait ses preuves, la demande est non seulement de la poursuivre mais surtout de la renforcer. La méthodologie propre à la GUP facilite la participation des habitants à la co-construction de réponses aux usages problématiques de l'espace public.

L'occupation sereine et apaisée de l'espace public est une préoccupation constante. Les actions qui y concourent sont à poursuivre avec l'ensemble des acteurs de terrain et les habitants. Les moyens humains des professionnels sont à renforcer pour accompagner dans la durée l'usage, par tous, positif et respectueux des équipements publics (city stades, espaces verts, ...).

Ainsi, les efforts engagés pour traiter la problématique des dépôts sauvages et des encombrants sont à prolonger.

Les acteurs de proximité souhaitent que l'espace public soit plus investi par les écoles, par la culture sous forme de spectacles.

La végétalisation des quartiers, l'aménagement d'espaces verts pour faciliter des rencontres familiales est demandé, en prolongement des jardins partagés.

Les circuits des transports publics pourraient être requestionnés en cohérence avec les transformations urbaines des quartiers

Les différents partenaires suggèrent la poursuite du **renouvellement urbain** en adaptant des logements à la perte d'autonomie et au handicap.

La rénovation urbaine et la requalification ont eu lieu pour des immeubles du bailleur public. Il serait maintenant opportun de prendre également en compte les co-propriétés dégradées, présentes dans les quartiers prioritaires.

# ANNEXES

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

**Qui habite dans les quartiers prioritaires de Saint Briec Armor Agglomération ?**

**BALZAC – EUROPE – LE PLATEAU – VILLE BASTARD – GINGLIN (Saint Briec)**

		2018		2021			
		QPV	Commune	QPV	Commune		
<b>DEMOGRAPHIE</b>	Nombre d'habitants	4 128	45 331	4 241	44 170		
		Hommes	46,3%	45,9%	45,7%	46,1%	
		Femmes	53,7%	54,1%	54,3%	53,9%	
	Part de la population communale		9,1%		9,6%		
	Moins de 25 ans		42%	30,7%	39,7%	30,7%	
	Plus de 60 ans		15,6%	26,2%	20,9%	28,1%	
	Ménages de 1 personne		51,7%	49,8%	54,8%	51,4%	
	Familles monoparentales – allocataires CAF		24%	16,6%	21,1%	15,6%	
<b>REVENUS</b>	Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages, par unité de consommation	Médiane	1 034 €	1 564 €	1 070 €	1 600 €	
		1e quartile	802 €	1 136 €	840 €	1 160 €	
		3 <sup>e</sup> quartile	1 331 €	2 130 €	1 350 €	2 150 €	
	Taux de pauvreté		48,6%	19%	49,3%	19,7%	
	Structure des revenus disponibles	Prestations sociales		28,3%	8%	30,4%	8,5%
		Revenus du patrimoine		3,6%	10,3%	2,7%	8,3%
		Pensions, retraites, rentes		27%	34%	26,2%	34,3%
		Revenus d'activités		49%	64%	48,1%	65,1%
	Impôts		-8%	-17%	-7,4%	-16,2%	
<b>LOGEMENT</b>	Nombre de logements sociaux			1 691	4 770		
	Année de construction – rénovation	1949-1975			69,3%	35,9%	
		Après 2013			2%	4,6%	
	Profil des locataires	Taille du ménage					
		Durée moyenne de location					
	Taux de rotation				9,8%	11,2%	
Taux de vacance				1,2%	2,3%		

Source : SIG Politique de la Ville

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

Quelle est la situation des habitants par rapport à l'emploi ?  
Quelles sont les caractéristiques de l'activité économique dans les quartiers ?

**BALZAC – EUROPE – LE PLATEAU – VILLE BASTARD – GINGLIN (Saint Briec)**

		2018		2021		
		QPV	Commune	QPV	Commune	
<b>DEMANDEURS D'EMPLOI</b>	Taux d'emploi des 15-64 ans	40,2%	58,4%	35,3%	56,8%	
		femmes	37,3%	56,7%	30,6%	55,5%
	Part des emplois précaires parmi les emplois	28,7%	17,5%	33,8%	18,9%	
		femmes	28,9%	18,3%	33,8%	19,8%
	<b>Profil Demandeurs d'emploi</b>					
	catégories ABC		855	5 483	729	5 237
		femmes	430	2 714	352	2 604
	Dont bénéficiaires du RSA		37,7%	25,8%	42,4%	30%
		femmes	44,7%	26,9%	46%	30,5%
	Evolution annuelle du nombre d'inscrits en cat. ABC				-4,1%	0,8%
		femmes			-10,9%	-1%
	Evolution annuelle du nombre d'inscrits en cat. A		-1,2%	-0,3%	-5,6%	5%
	Age demandeurs cat. ABC	Moins de 26 ans	13,7%	17,9%	14%	16,4%
		De 26 à 49 ans	63,5%	59,9%	60,1%	58%
		plus de 50 ans	22,8%	22,2%	25,9%	25,7%
	Niveau de formation	Sans qualification	27,7%	18,5%	23,5%	15,4%
		CAP-BEP	45,3%	39,3%	44%	34,5%
	Bac	17,6%	21,3%	19,6%	22,5%	
	Supérieur au bac	8,8%	20,5%	12,9%	27,4%	
<b>ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	Nombre d'établissements	Commerces, transports, hébergement, restauration	42	1 039	55	1 055
		Services aux entreprises	12	948	9	1 081
		Services aux particuliers	20	816	17	797
		Autres	23	427	30	493
	Activités des établissements de services	Information et communication	6,2%	4%	11,5%	5,2%
		Activités financières et d'assurance	6,3%	11,4%	3,9%	11,2%
		Activités immobilières	3,1%	7,9%	0%	7,7%
		Activités spécialisées, services adm. Et de soutien (vers entrep.)	21,9%	30,4%	19,2%	33,5%
	Enseignement, santé (vers part.)	Enseignement, santé (vers part.)	34,4%	34,3%	26,9%	29,2%
		Autres	28,1%	12%	38,5%	13,2%
		Démographie des établissements	Créations et transferts	17	473	28
	Part des créations	Part des créations	88,2%	71,7%	92,9%	76,6%
		Part de micro-entrep. Parmi les créations	46,7%	38,9%	76,9%	54,2%
		Taille des établissements	Pas de salarié	81,4%	67%	84,7%
	Moins de 50 salariés	Moins de 50 salariés	18,6%	32,1%	15,3%	27,4%
		50 salariés ou plus	0%	0,9%	0%	0,8%

Source : SIG Politique de la Ville  
s : secret statistique

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

**BALZAC – EUROPE – LE PLATEAU – VILLE BASTARD – GINGLIN (Saint Briec)**

		2017		2021		
		QPV	Commune	QPV	Commune	
<b>SCOLARITE</b>	Nombre d'écoles maternelles	1	7	1	6	
		dont en REP	1	2	1	2
	Enfants de moins de 3 ans scolarisés	16	117	25	134	
	Nombre d'écoles élémentaires	2	23	2	23	
		dont en REP	2	3	2	3
	Nombre de collèges	1	9	1	9	
	dont en REP	0	1	0	1	
<b>SANTE</b>	Bénéficiaires Complémentaire Santé Solidaire	Bénéficiaires CNAM	1 294	5 556	3 514	40 372
		sans participation			1 301	6 560
		avec participation				
	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	30%	37,6%	25,1%	16,8%	

Source : SIG Politique de la Ville

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

**Qui habite dans les quartiers prioritaires de Saint Brieuc Armor Agglomération ?**

**CROIX ST LAMBERT – VILLE OGER (Saint Brieuc)**

		2018		2021			
		QPV	Commune	QPV	Commune		
<b>DEMOGRAPHIE</b>	Nombre d'habitants	1 632	45 331	1 767	44 170		
		Hommes	47,6%	45,9%	43,4%	46,1%	
		Femmes	52,4%	54,1%	56,6%	53,9%	
	Part de la population communale		3,6%		4%		
	Moins de 25 ans		36,9%	30,7%	37,7%	30,7%	
	Plus de 60 ans		12,4%	26,2%	nd	28,1%	
	Ménages de 1 personne		47,3%	49,8%	46,1%	51,4%	
	Familles monoparentales – allocataires CAF		26,2%	16,6%	24,1%	15,6%	
<b>REVENUS</b>	Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages, par unité de consommation	Médiane	1 090 €	1 564 €	1 120 €	1 600 €	
		1e quartile	859 €	1 136 €	860 €	1 160 €	
		3 <sup>e</sup> quartile	1 372 €	2 130 €	1 400 €	2 150 €	
	Taux de pauvreté		41,1%	19%	42%	19,7%	
	Structure des revenus disponibles	Prestations sociales		26,8%	8%	27,3%	8,5%
		Revenus du patrimoine		2,6%	10,3%	2,1%	8,3%
		Pensions, retraites, rentes		23,2%	34%	25,2%	34,3%
		Revenus d'activités		55,3%	64,2%	53,2%	65,1%
	Impôts		-7,9%	-16,5%	-7,8%	-16,2%	
<b>LOGEMENT</b>	Nombre de logements sociaux			860	4 770		
	Année de construction – rénovation	1949-1975			s	35,9%	
		Après 2013			s	4,6%	
	Profil des locataires	Taille du ménage					
		Durée moyenne de location					
	Taux de rotation				13,1%	11,2%	
Taux de vacance				1,6%	2,3%		

Source : SIG Politique de la Ville

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

Quelle est la situation des habitants par rapport à l'emploi ?  
Quelles sont les caractéristiques de l'activité économique dans les quartiers ?

**CROIX ST LAMBERT – VILLE OGER (Saint Brieuc)**

		2018		2021		
		QPV	Commune	QPV	Commune	
<b>DEMANDEURS D'EMPLOI</b>	Taux d'emploi des 15-64 ans	44,6%	58,4%	40,2%	56,8%	
	femmes	39,2%	56,7%	37,6%	55,5%	
	Part des emplois précaires parmi les emplois	22,7%	17,5%	29%	18,9%	
	femmes	26,1%	18,3%	32%	19,8%	
	<b>Profil Demandeurs d'emploi</b>					
	catégories ABC	365	5 483	362	5 237	
	femmes	210	2 714	208	2 604	
	Dont bénéficiaires du RSA	36,4%	25,8%	39,2%	30%	
	femmes	42,9%	26,9%	44,2%	30,5%	
	Evolution annuelle du nombre d'inscrits en cat. ABC			-2,2%	0,8%	
	femmes			-1,9%	-1%	
	Evolution annuelle du nombre d'inscrits en cat. A		-6,4%	-0,3%	3,5%	5%
	Age demandeurs cat. ABC	Moins de 26 ans	13,7%	17,9%	11,9%	16,4%
		De 26 à 49 ans	65,2%	59,9%	63%	57,9%
		plus de 50 ans	21,1%	22,2%	25,1%	25,7%
Niveau de formation	Sans qualification	27,9%	18,5%	22,6%	15,4%	
	CAP-BEP	46,3%	39,3%	47,2%	34,5%	
	Bac	16,2%	21,3%	18%	22,5%	
	Supérieur au bac	9,6%	20,5%	12,2%	27,4%	
<b>ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	Nombre d'établissements	Commerces, transports, hébergement, restauration	30	1039	33	1037
		Services aux entreprises	7	948	4	1021
		Services aux particuliers	11	816	10	774
		Autres	8	427	10	471
	Activités des établissements de services	Information et communication	0%	4%	0%	5%
		Activités financières et d'assurance	16,7%	11,4%	14,3%	11,2%
		Activités immobilières	0%	7,9%	0%	8%
		Activités spécialisées, services adm. Et de soutien (vers entrep.)	22,2%	30,4%	14,3%	32,7%
		Enseignement, santé (vers part.)	44,4%	34,3%	42,8%	30,4%
		Autres	16,7%	12%	28,6%	12,7%
	Démographie des établissements	Créations et transferts	13	473	13	532
		Part des créations	76,9%	71,7%	76,9%	83,5%
		Part de micro-entrep. Parmi les créations	30%	38,9%	70%	45,9%
	Taille des établissements	Pas de salarié	82,1%	67%	75,4%	69,5%
		Moins de 50 salariés	17,9%	32,1%	24,6%	29,6%
	50 salariés ou plus	0%	0,9%	0%	0,9%	

Source : SIG Politique de la Ville  
s : secret statistique

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

**CROIX ST LAMBERT – VILLE OGER (Saint Brieu)**

		2017		2021		
		QPV	Commune	QPV	Commune	
<b>SCOLARITE</b>	Nombre d'écoles maternelles	1	7	1	6	
		dont en REP	1	2	1	2
	Enfants de moins de 3 ans scolarisés	10	117	7	134	
	Nombre d'écoles élémentaires	0	23	0	23	
		dont en REP	0	3	0	3
	Nombre de collèges	0	9	0	9	
	dont en REP	0	1	0	1	
<b>SANTE</b>	Bénéficiaires Complémentaire Santé Solidaire	Bénéficiaires CNAM	518	5 556	1 718	40 372
		sans participation			640	6 560
		avec participation				
	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	47,9%	37,6%	40,8%	16,8%	

Source : SIG Politique de la Ville

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

**Qui habite dans les quartiers prioritaires de Saint Briec Armor Agglomération ?**

**WARON – POINT DU JOUR (Saint Briec)**

			2018		2021		
			QPV	Commune	QPV	Commune	
<b>DEMOGRAPHIE</b>	Nombre d'habitants		1 183	45 331	990	44 170	
		Hommes	49,3%	45,9%	49%	46,1%	
		Femmes	50,7%	54,1%	51%	53,9%	
	Part de la population communale		2,6%		2,2%		
	Moins de 25 ans		30,7%	30,7%	34%	30,7%	
	Plus de 60 ans		18,2%	26,2%	nd	28,1%	
	Ménages de 1 personne		55,4%	49,8%	60,1%	51,4%	
	Familles monoparentales – allocataires CAF		20,8%	16,6%	21,5%	15,6%	
<b>REVENUS</b>	Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages, par unité de consommation	Médiane	1 120 €	1 564 €	1 120 €	1 600 €	
		1e quartile	826 €	1 136 €	840 €	1 160 €	
		3 <sup>e</sup> quartile	1 417 €	2 130 €	1 420 €	2 150 €	
	Taux de pauvreté		39,3%	19%	45,3%	19,7%	
	Structure des revenus disponibles	Prestations sociales		24,8%	8%	27,3%	8,5%
		Revenus du patrimoine		3,3%	10,3%	2,7%	8,3%
		Pensions, retraites, rentes		28,6%	34%	25,6%	34,3%
		Revenus d'activités		51,6%	64,2%	52,5%	65,1%
	Impôts		-8,3%	-16,5%	-8,1%	-16,2%	
<b>LOGEMENT</b>	Nombre de logements sociaux				434	4 770	
	Année de construction – rénovation	1949-1975			30,4%	35,9%	
		Après 2013			s	4,6%	
	Profil des locataires	Taille du ménage					
		Durée moyenne de location					
	Taux de rotation				12,7%	11,2%	
Taux de vacance				s	2,3%		

Source : SIG Politique de la Ville

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

Quelle est la situation des habitants par rapport à l'emploi ?  
Quelles sont les caractéristiques de l'activité économique dans les quartiers ?

**WARON – POINT DU JOUR (Saint Briec)**

		2018		2021		
		QPV	Commune	QPV	Commune	
<b>DEMANDEURS D'EMPLOI</b>	Taux d'emploi des 15-64 ans	45,5%	58,4%	44,9%	56,8%	
	femmes	44,4%	56,7%	43,5%	55,5%	
	Part des emplois précaires parmi les emplois	30,6%	17,5%	28,2%	18,9%	
	femmes	nd	18,3%	35%	19,8%	
	<b>Profil Demandeurs d'emploi</b>					
	catégories ABC	207	5 483	192	5 237	
	femmes	103	2 714	96	2 604	
	Dont bénéficiaires du RSA	32,9%	25,8%	41,1%	30%	
	femmes	38,8%	26,9%	44,8%	30,5%	
	Evolution annuelle du nombre d'inscrits en cat. ABC			1,1%	0,8%	
	femmes			-2,1%	-1%	
	Evolution annuelle du nombre d'inscrits en cat. A		nd	-0,3%	7,2%	5%
	Age demandeurs cat. ABC	Moins de 26 ans	17,4%	17,9%	12%	16,4%
		De 26 à 49 ans	64,7%	59,9%	63%	57,9%
		plus de 50 ans	17,9%	22,2%	25%	25,7%
	Niveau de formation	Sans qualification	24,2%	18,5%	18,7%	15,4%
		CAP-BEP	47,3%	39,3%	44,3%	34,5%
	Bac	16,4%	21,3%	18,8%	22,5%	
	Supérieur au bac	11,6%	20,5%	18,2%	27,4%	
<b>ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	Nombre d'établissements	Commerces, transports, hébergement, restauration	8	1 039	14	1 037
		Services aux entreprises	4	948	3	1 021
		Services aux particuliers	1	816	4	774
		Autres	5	427	8	471
	Activités des établissements de services	Information et communication	0%	4,0%	0,0%	5,0%
		Activités financières et d'assurance	20%	11,4%	14,3%	11,2%
		Activités immobilières	20%	7,9%	0%	8%
		Activités spécialisées, services adm. Et de soutien (vers entrep.)	40%	30,4%	28,5%	32,7%
		Enseignement, santé (vers part.)	0%	34,3%	28,6%	30,4%
		Autres	20%	12%	28,6%	12,7%
	Démographie des établissements	Créations et transferts	5	473	1	532
		Part des créations	80%	71,7%	100%	83,5%
		Part de micro-entrep. Parmi les créations	75%	38,9%	s	45,9%
	Taille des établissements	Pas de salarié	77,8%	67%	89,7%	69,5%
		Moins de 50 salariés	22,2%	32,1%	10,3%	29,6%
		50 salariés ou plus	0%	0,9%	0%	0,9%

Source : SIG Politique de la Ville  
s : secret statistique

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

**WARON – POINT DU JOUR (Saint Briec)**

		2017		2021		
		QPV	Commune	QPV	Commune	
<b>SCOLARITE</b>	Nombre d'écoles maternelles	0	7	0	6	
	dont en REP	0	2	0	2	
	Enfants de moins de 3 ans scolarisés	///	117	///	134	
	Nombre d'écoles élémentaires	0	23	0	23	
	dont en REP	0	3	0	3	
	Nombre de collèges	0	9	0	9	
	dont en REP	0	1	0	1	
<b>SANTE</b>	Bénéficiaires Complémentaire Santé Solidaire	Bénéficiaires CNAM	nd	5 556	947	40 372
		sans participation			315	6 560
		avec participation				
	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	nd	37,6%	31,4%	16,8%	

Source : SIG Politique de la Ville

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

**Qui habite dans les quartiers prioritaires de Saint Briec Armor Agglomération ?**

**IROISE – GRIMOLET (Ploufragan)**

		2018		2021		
		QPV	Commune	QPV	Commune	
<b>DEMOGRAPHIE</b>	Nombre d'habitants	998	11 569	799	11 489	
		Hommes	45,6%	48,9%	45,2%	47,9%
		Femmes	54,4%	51,1%	54,8%	52,1%
	Part de la population communale		86,0%		7,0%	
	Moins de 25 ans		39,4%	31,1%	38,4%	28,8%
	Plus de 60 ans		nd	24,2%	16,3%	30,1%
	Ménages de 1 personne		47,3%	30,2%	57,6%	33,4%
	Familles monoparentales – allocataires CAF		29,1%	18,1%	26,7%	16,8%
<b>REVENUS</b>	Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages, par unité de consommation	Médiane	1 080 €	1 676 €	1 150 €	1 710 €
		1e quartile	824 €	1 317 €	850 €	1 340 €
		3° quartile	1 429 €	2 114 €	1 460 €	2 140 €
	Taux de pauvreté		46,1%	10,8%	42,3%	11,7%
	Structure des revenus disponibles	Prestations sociales	24,6%	6,0%	25,6%	6,3%
		Revenus du patrimoine	2,8%	8,7%	2,7%	7,4%
		Pensions, retraites, rentes	22,9%	34,8%	22,5%	35,8%
		Revenus d'activités	57,8%	65,3%	57,3%	64,9%
	Impôts	-8,1%	-14,8%	-8,1%	-14,4%	
<b>LOGEMENT</b>	Nombre de logements sociaux			383	937	
	Année de construction – rénovation	1949-1975			93,2%	
		Après 2013				23,4%
	Profil des locataires	Taille du ménage				
		Durée moyenne de location				
	Taux de rotation				14,8%	9,7%
Taux de vacance						

Source : SIG Politique de la Ville

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

Quelle est la situation des habitants par rapport à l'emploi ?  
Quelles sont les caractéristiques de l'activité économique dans les quartiers ?

**IROISE – GRIMOLET (Ploufragan)**

		2018		2021		
		QPV	Commune	QPV	Commune	
<b>DEMANDEURS D'EMPLOI</b>	Taux d'emploi des 15-64 ans	45,5%	64,4%	46,8%	64,2%	
		femmes	38,6%	62,8%	43,9%	62,4%
	Part des emplois précaires parmi les emplois		24,3%	12,5%	19,3%	14,8%
		femmes	27,6%	13,7%	nd	15,9%
	<b>Profil Demandeurs d'emploi</b>					
	catégories ABC		135	1 001	134	979
		femmes	67	520	s	550
	Dont bénéficiaires du RSA		45,9%	19,6%	42,5%	21,6%
		femmes	47,8%	19%	s	21,6%
	Evolution annuelle du nombre d'inscrits en cat. ABC				-0,8%	3,6%
		femmes			s	5%
	Evolution annuelle du nombre d'inscrits en cat. A		-5,7%	-5,0%	3,2%	4,6%
	Age demandeurs cat. ABC	Moins de 26 ans	10,4%	16,9%	12,7%	18,4%
		De 26 à 49 ans	65,2%	59,5%	63,4%	58%
		plus de 50 ans	24,4%	23,6%	23,9%	23,6%
	Niveau de formation	Sans qualification	25,2%	15,4%	22,4%	12,7%
		CAP-BEP	41,5%	42,9%	31,4%	33,4%
	Bac	20%	21,8%	23,1%	25,7%	
	Supérieur au bac	13,3%	19,6%	23,1%	28,1%	
<b>ACTIVITE ECONOMIQUE</b>	Nombre d'établissements	Commerces, transports, hébergement, restauration	9	165	6	185
		Services aux entreprises	1	129	1	155
		Services aux particuliers	3	101	2	124
		Autres	2	142	5	151
	Activités des établissements de services	Information et communication	0%	5,2%		2,9%
		Activités financières et d'assurance	25%	10,9%		9,7%
		Activités immobilières	0%	10,4%		8,2%
		Activités spécialisées, services adm. Et de soutien (vers entrep.)	0%	29,6%	33,3%	34,8%
		Enseignement, santé (vers part.)	75%	31,7%	33,3%	29,4%
		Autres	0%	12,2%	33,4%	15%
	Démographie des établissements	Créations et transferts	1	66	6	95
		Part des créations	100%	68,2%	100%	74,7%
		Part de micro-entrep. Parmi les créations	s	46,7%	s	53,5%
	Taille des établissements	Pas de salarié	86,7%	60,3%	92,9%	65,9%
		Moins de 50 salariés	13,3%	37,1%	7,1%	31,5%
50 salariés ou plus		0%	2,6%		2,6%	

Source : SIG Politique de la Ville  
s : secret statistique

**SBAA – CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
EVALUATION FINALE**

**IROISE – GRIMOLET (Ploufragan)**

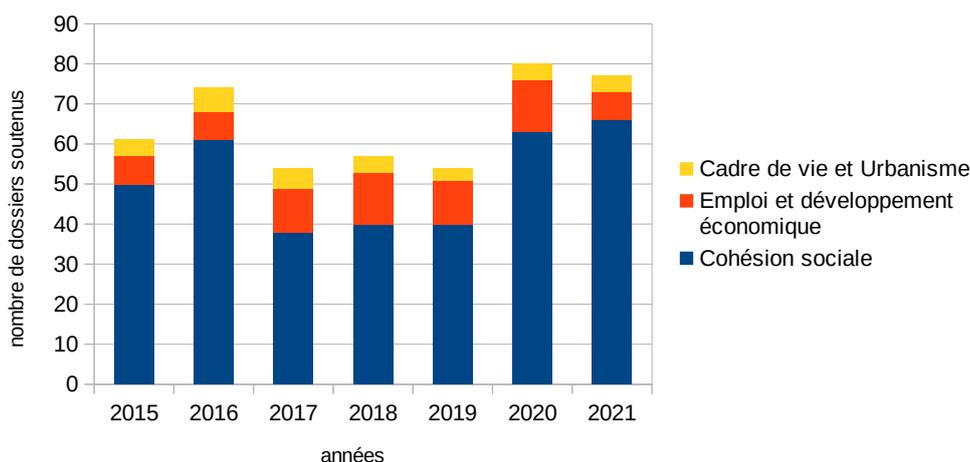
		2018		2021		
		QPV	Commune	QPV	Commune	
<b>SCOLARITE</b>	Nombre d'écoles maternelles	0	2		2	
		dont en REP	0	0	0	
	Enfants de moins de 3 ans scolarisés	11	34	9	34	
	Nombre d'écoles élémentaires	2	5	2	5	
		dont en REP	0	0		
	Nombre de collèges	0	1		1	
	dont en REP	0	0		0	
<b>SANTE</b>	Bénéficiaires Complémentaire Santé Solidaire	Bénéficiaires CNAM	174	565	574	10 423
		sans participation			158	674
		avec participation			34	150
	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	54,5%	42,5%	37,3%	14,8%	

Source : SIG Politique de la Ville

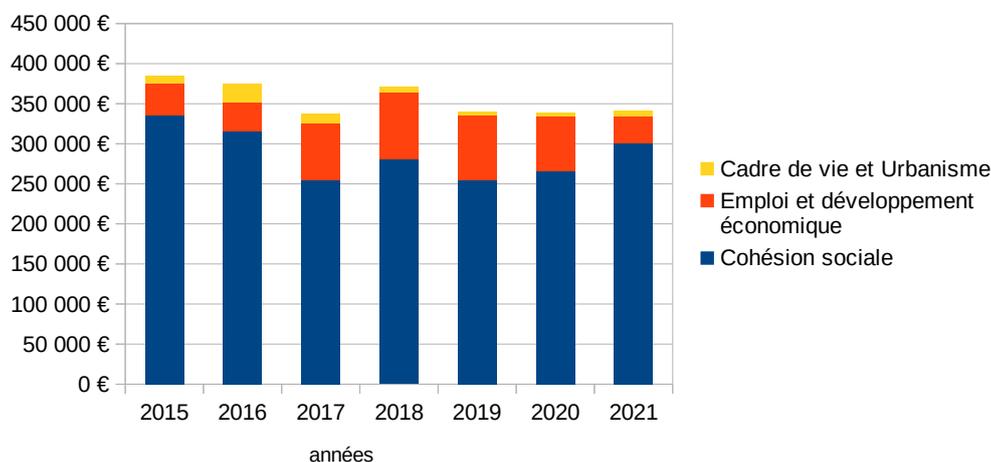
### Bilan BOP 147 de 2015 à 2021

Année	Piliers						Nombre de dossiers	Montant
	Cohésion sociale		Emploi et développement économique		Cadre de vie et Urbanisme			
	Nbre de dossiers	Montant	Nbre de dossiers	Montant	Nbre de dossiers	Montant	Total SBAA	
2015	50	335 332 €	7	39 900 €	4	8 944 €	61	384 176 €
2016	61	315 482 €	7	36 900 €	6	22 800 €	74	375 182 €
2017	38	255 367 €	11	71 000 €	5	11 374 €	54	337 741 €
2018	40	281 120 €	13	83 883 €	4	6 300 €	57	371 303 €
2019	40	254 450 €	11	81 200 €	3	4 500 €	54	340 150 €
2020	63	265 450 €	13	68 350 €	4	4 500 €	80	338 300 €
2021	66	300 750 €	7	34 000 €	4	7 250 €	77	342 000 €

Nombre de dossiers politique de la ville par année



Montants BOP 147 par pilier et par année



Asso<sup>o</sup> proximik

Tiers - Code	Tiers	Projet	Montant proposé de l'action	Etat d'avancement	Contrat ville
220131	CENTRE ACCUEIL ET LOISIRS	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE - CENTRE ST ELIVET - COVID 19 - aide au fonctionnement	1500	Mis en paiement	LTC
220166	REGIE DE QUARTIERS DE LANNION	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE - REGIE DE QUARTIERS DE LANNION - COVID 19 - aide au fonctionnement	1500	Mis en paiement	LTC
220196	AMICALE SPORTIVE GINGLIN CESSON	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - COVID 19 - Aide au fonctionnement - AS GINGLIN CESSON	1500	Mis en paiement	SBAA
220177	ANIM' ACTIONS SUD	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE ST BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - ANIM' ACTIONS - Covid 19 : action de solidarité, de soutien avec les habitants du quartier St Lambert	1000	Mis en paiement	SBAA
220065	ASSOCIATION BEAUVALLON	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - COVID 19 - Aide au Fonctionnement - ASSOCIATION BEAUVALLON -	2500	Mis en paiement	SBAA
220063	CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - COVID 19 - Aide au Fonctionnement - CIDFF22	1500	Mis en paiement	SBAA
220002	LE CERCLE CROIX LAMBERT	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - COVID 19 - Aide au fonctionnement - LE CERCLE CROIX LAMBERT	1500	Mis en paiement	SBAA
350406	LES PETITS DÉBROUILLARDS GRAND OUEST	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - COVID 19 - Aide au fonctionnement - LES PETITS DÉBROUILLARDS	2000	Mis en paiement	SBAA
220013	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE PLATEAU CENTRAL	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE ST BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - COVID - Aide au fonctionnement - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU PLATEAU	1700	Mis en paiement	SBAA
750041	MOUVEMENT ATD QUART MONDE	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE ST BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - COVID 19 - Aide au fonctionnement - ATD QUART MONDE	1500	Mis en paiement	SBAA
220057	REGIE DE QUARTIER DE SAINT BRIEUC	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE ST BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - COVID - aide au fonctionnement - REGIE DE QUARTIER DE SAINT BRIEUC	1000	Mis en paiement	SBAA
220069	UNVSTI	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - COVID 19 - Aide au fonctionnement - UNVSTI	2500	Mis en paiement	SBAA
220170	ACCUE INSERT JEUNE REGION DINAN	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE DINAN AGGLOMERATION - Subvention COVID - Association Accueil Insertion Jeunes Région de Dinan -	2000	Mis en paiement	Dinan
220169	BIENVENUE DU QUARTIER DE LA FONTAINE DES EAUX	2020 - 22 - Contrat de ville de Dinan Agglomération - Bienvenue du quartier de La Fontaine des Eaux - COVID - Fonctionnement de l'association	1000	Mis en paiement	Dinan
			3000		
			16700		
			3000		
			22700		

Total engagé

22700

Compte éducative

Tiers - Code	Tiers	Projet	Montant proposé de l'action	Etat d'avancement	Contrat ville
220082	CCAS DE LANNION	LANNION - COVID 19 - Achat équipements informatiques pour continuité éducative - PRE de Lannion	2925	Mis en paiement	LTC
220073	CAISSE DES ECOLES DE SAINT BRIEUC	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - CAISSE DES ECOLES DE ST BRIEUC - COVID 19 - Achat équipements informatiques pour continuité éducative - PRE de Saint Brieu	4300	Mis en paiement	SBAA
220083	CTRE COM ACTION SOCIALE DE PLOUFRAGAN	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - CCAS DE PLOUFRAGAN - COVID 19 - Achat équipements informatiques pour continuité éducative - PRE de PLOUFRAGAN	3540	Mis en paiement	SBAA
004292	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2020 - 22 - Contrat de ville de DINAN AGGLOMERATION - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DINAN - COVID - Achats équipements informatiques pour continuité éducative - PRE DINAN	2221	Mis en paiement	Dinan

Total engagé

12986

Quartiers d'été

Tiers - Code	Tiers	Projet	Montant proposé de l'action	Etat d'avancement	Contrat ville
220065	ASSOCIATION BEAUVALLON	2020 - 22 - "Quartier d'été" : renforcement de l'équipe de prévention spécialisée Prev'22	2956	Mis en paiement	LTC
220029	VILLE DE LANNION	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE LANNION TREGOR COMMUNAUTÉ - "Quartier d'été" : animations dans les 2 QPV	2650	Mis en paiement	LTC
			5606		
220002	LE CERCLE CROIX LAMBERT	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION - "Quartier d'été" : animations dans les quartiers prioritaires.	4000	Engagé	SBAA
220002	LE CERCLE CROIX LAMBERT	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION - "Quartier d'été" : animations dans les quartiers prioritaires.	13725	Engagé	SBAA
220033	AMICALE LAIQUE	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION - "Quartier d'été" : Ouest Summer Kids	2250	Mis en paiement	SBAA
220065	ASSOCIATION BEAUVALLON	2020 - 22 - "Quartier d'été" : renforcement de l'équipe de prévention spécialisée Prev'22	6117	Mis en paiement	SBAA
290137	ASSOCIATION VERT LE JARDIN	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION - "Quartier d'été" : "Restons mobilisés, en veille et solidaires"	3000	Mis en paiement	SBAA
220085	FORUM DES SAVOIRS: CITE DES METIERS DES COTES D'ARMOR	2020 - 22 - Ensemble des quartiers prioritaires - "Quartier d'été" : actions ludiques d'information métiers/vie professionnelle	7500	Mis en paiement	SBAA
220013	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE PLATEAU CENTRAL	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION - "Quartier d'été" : renforcement de l'animation jeunesse	5267	Mis en paiement	SBAA
220069	UNVSTI	2020 - 22 - CONTRAT DE VILLE DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION - "Quartier d'été" : renforcement des animations dans les quartiers	4535	Mis en paiement	SBAA
			46394		

Total engagé

52000



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

# **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

## **CITE DE L'EMPLOI SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

**Service Insertion Sociale et Professionnelle - Direction du Développement  
Économique – Saint Briec Armor Agglomération.**



*Version 1 - avril 2022 - Rédigé par Anaïs BOURGOIN, coordinatrice*

## SOMMAIRE

GLOSSAIRE ET SOURCES.....	P3
INTRODUCTION .....	P4
I - PRESENTATION DE LA DEMARCHE.....	P5
A/ Méthodologie .....	P5
B / Les limites du diagnostic et perspectives de progression .....	P8
C/ Le territoire : Saint Briec Armor Agglomération .....	P9
D – La politique de la Ville sur Saint Briec Armor Agglomération .....	P10
II - ANALYSE DES DONNEES – LE PROFILAGE DES PUBLICS CIBLES .....	P14
A / Les caractéristiques démographiques et sociales des QPV .....	P14
B / La situation de l’emploi sur les QPV de Saint Briec Armor Agglomération .....	P18
C / Zoom sur une partie des publics cibles du dispositif Cité de l’Emploi .....	P22
III – LES FREINS PERIPHERIQUES DES PUBLICS CIBLES .....	P29
A / Les modes de garde d’enfants .....	P29
B / Les problématiques de santé .....	P31
C / La mobilité .....	P33
D / Le manque de confiance – La valorisation des compétences .....	P34
III – L’ECOSYSTEME LOCAL .....	P35
A/ Cartographie des acteurs .....	P35
B/ Cartographie des dispositifs – actions - projets .....	P35
C / enquête partenaires .....	P37
D / Les groupes de travail du comité technique .....	P40
Conclusion .....	P48
V – LE PLAN D’ACTIONS DE LA CITE DE L’EMPLOI .....	P49
Axe 1 : La coordination .....	P49
Axe 2 : Aller Vers .....	P51
Axe 3 : Remobilisation et suivi des publics .....	P52

## GLOSSAIRE ET SOURCES

ANRU : Agence Nationale de renouvellement Urbain  
CAF : Caisse d'Allocations Familiale  
CD : Conseil Départemental  
CIV : Comité Interministériel des Villes  
CdE : Cité de l'Emploi  
CTG : Convention Territoriale Globale (Convention SBAA / CAF)  
DDETS Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
DE : Demandeurs d'emploi  
EPCI : Établissement Public de Coopéra(on Intercommunal  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études  
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain  
ONPES : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale  
PA : Prime d'Activité  
PMI : Protection Maternelle et Infantile  
PREV : Prévention Spécialisée  
QPV : quartiers prioritaires de la politique de la ville  
RPE : Relais Petite Enfance  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SBAA Saint-Brieuc Armor Agglomération  
SIAE : Structure de l'Insertion par l'Activité Économique  
SISP : Service Insertion sociale et professionnelle  
SPE : Service Public de l'Emploi  
TZCLD : Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

### Sources

- Site Insee
- Étude INSee famille mono parentale Élisabeth Algava, Kilian Bloch, Isabelle Robert-Bobée (Insee) 2020
- Analyse des besoins sociaux CCAS de St Brieuc
- Baromètre d'opinions de la DRESS 2018
- Contrat Local de Santé – Saint Brieuc Armor Agglomération
- Étude de faisabilité Plateforme Mobilité – Association ADALEA

## INTRODUCTION

Le Comité Interministériel des Villes (CIV), réuni le 29 janvier 2021 à Grigny, a permis de réaffirmer l'ambition républicaine en faveur de l'égalité des chances dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons.

Dressant un bilan de l'état d'avancement et de l'impact produit par les 40 mesures de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, mises en œuvre depuis 2018, le CIV engage de nouvelles mesures au bénéfice des quartiers. Dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'emploi, et compte tenu des premiers résultats obtenus sur les 24 territoires expérimentateurs portés par le Ministère de la Ville, le Premier ministre a annoncé le déploiement de 60 nouvelles « Cités de l'emploi » en 2021 pour en porter le nombre à 84.

A l'issue de la seconde vague de sélection des « Cités de l'Emploi » en mai 2021, le dossier de candidature de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) a été retenu. La Cité de l'emploi de Saint-Brieuc Agglomération est copilotée par l'État, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), la Préfecture des Côtes d'Armor et le Service Insertion sociale et professionnelle (SISP) de la Direction du Développement Économique de Saint-Brieuc Armor Agglomération, avec l'appui de la mission politique de la Ville de la Direction Habitat et Cadre de Vie.

La Cité de l'emploi constitue un nouveau cadre de coopération pour impulser un traitement global des difficultés d'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

L'objet même des Cités de l'emploi est de faire travailler conjointement et collectivement l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi, les entreprises et acteurs des quartiers, afin de proposer des parcours dits « sans couture », individualisés et adaptés aux bénéficiaires. Autrement dit, les Cités de l'emploi s'intéressent à lever un maximum de freins qui empêchent une personne d'accéder durablement à l'emploi et/à la formation. Pour cela, la Cité de l'Emploi pourra également initier la mise en œuvre d'actions permettant de couvrir de façon innovante les besoins non couverts.

### **Le diagnostic territorial, la première étape du déploiement**

L'étape préalable au déploiement de la Cité de l'Emploi est la réalisation d'un diagnostic territorial. Ce document sera évolutif. La démarche diagnostic représente un outil d'aide à la décision pour faire émerger les axes de travail et un outil de mobilisation des acteurs.

Concrètement, il présente les données relatives à la situation sociale et de l'emploi dans les QPV du territoire, dresse une cartographie de l'offre existante (dispositifs de droit commun, actions, projets d'insertion ..), fait état des retours des partenaires sur ces thématiques et propose un plan d'actions.

Le défi pour la Cité de l'Emploi est de proposer une démarche complémentaire aux dispositifs et missions déjà existantes sur le territoire. Ce dispositif sera un outil au service des besoins des habitants et partenaires de chaque quartier et s'articulera avec les compétences obligatoires des collectivités et du service public de l'emploi.

## I - PRESENTATION DE LA DEMARCHE

### A / Méthodologie

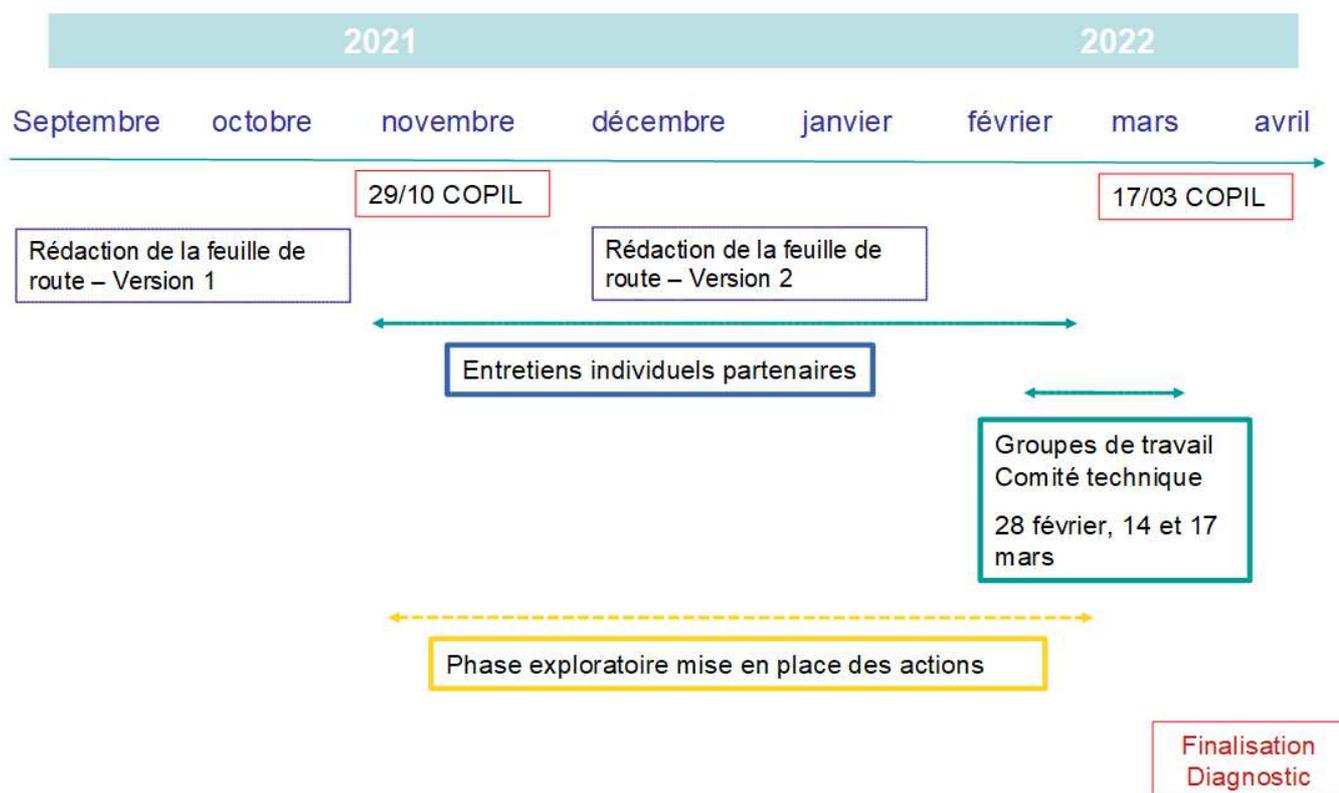
La mise en place de la Cité de l'Emploi, passe par la réalisation d'un diagnostic territorial partagé qui constitue une étape clé dans le déploiement du dispositif.

#### ○ Les objectifs du diagnostic :

- Lancer la dynamique partenariale
- Recenser les actions et dispositifs de l'insertion au sens large
- Identifier d'éventuels nouveaux partenaires et fédérer les acteurs
- Mieux caractériser l'offre de services
- Qualifier les besoins insuffisamment ou non-couverts

#### ○ Le calendrier de réalisation du diagnostic : Contraint

- Octobre 2021 : Phase de recherche et compilation de données
- Novembre 2021- janvier 2022: entretiens individuels avec des partenaires ciblés
- Février – mars 2022 : Groupes de travail du comité technique et phase exploratoire des pistes d'actions



## ○ Les méthodes mobilisées

### - L'analyse statistique

Une compilation de données sociales à été effectuées dans le but de mieux connaître les caractéristiques démographiques et sociales des habitants des QPV du territoire. Les données concernant l'emploi au niveau local ont également été analysées. Ce recensement s'est notamment appuyé sur les données collectées auprès des partenaires comme le Département, Pôle Emploi, la Mission Locale, le CCAS de St Brieuc.

### - Les entretiens individuels

Des rencontres ont été organisées avec des partenaires ciblés du fait de leur statut (SPE) et de la spécificité de leurs actions par rapport au territoire des quartiers et des publics cibles. (*Annexe 1- Liste des partenaires rencontrés*)

Ces entretiens ont permis de caractériser l'offre de services existante sur le territoire et de qualifier les principales problématiques du public cible ainsi que les besoins non couverts. (*Annexe 2 - Guide d'entretien*)

### - Les groupes de travail

Les groupes de travail ont été construits et animés, avec l'appui du Pôle d'Économie Sociale et Solidaire RICH'ESS.

Les objectifs :

- Lancer la dynamique partenariale et l'interconnaissance
- Faire appel à l'expertise des partenaires pour valider les constats du diagnostic
- Poser les bases de la co-construction de futurs projets

Les 70 partenaires ciblés comme membres du Comité technique ont été répartis en trois groupes. La constitution des groupes a été réalisée par la coordinatrice dans l'objectif d'une représentativité des différents domaines d'intervention des partenaires et de la pluridisciplinarité.

Les ateliers se sont déroulés au sein du foyer du club de football de l'AS Ginglin, un lieu positionné sur le quartier de Balzac-Europe- Ginglin, offrant un cadre convivial, adapté et marquant un des traits d'identité de la Cité de l'Emploi, le travail avec les structures de proximité.

### - L'ancrage au sein de projets existants

La coordinatrice s'est également impliquée dans des projets et instances pouvant représenter une opportunité pour la Cité de l'Emploi et permettant d'être en contact et de construire une relation de confiance avec les habitants et partenaires.

Un des enjeux de cet ancrage était également de bien comprendre l'écosystème des quartiers et notamment les autres dispositifs présents sur les questions d'emploi et de formation.

### x Tilab – Pratico Pratique

Le projet TiLab est piloté par la Région Bretagne , il s'agit du laboratoire d'innovation sociale de la Région, le territoire a sollicité un accompagnement sur la mobilisation des habitants des quartiers sur les thématiques d'accès à la formation et à l'emploi.

Une expérimentation est menée depuis 2020 en partenariat avec le SISF, avec l'appui du cabinet « Pratico Pratique » dont la mission est la mise en place de solutions expérimentales afin de faciliter l'accès à la formation professionnelle dans deux quartiers bénéficiant des dispositifs « Politique de la Ville » à Saint-Brieuc (Balzac Europe Ginglin et Point du Jour).

Un travail partenarial est déjà en cours et regroupe une partie des acteurs ciblés dans le cadre de la Cité de l'Emploi, l'objectif est donc de s'appuyer sur le travail déjà mené et de créer des synergies futures.

- Participation aux instances : Comité de pilotage et comités techniques
- Participation aux groupes de travail

#### **x Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD)**

Un projet TZCLD est en cours sur le territoire, piloté par les communes de Saint Briec et Ploufragan, le Service Insertion Sociale et professionnelle de SBAA et l'association ADALEA.

Les quartiers concernés sont Iroise et Point du Jour. Des permanences sont en cours afin de rencontrer les personnes privées durablement d'emploi et recueillir leurs besoins, des portes à portes ont également lieu. Enfin, les instances de pilotage sont également installées.

- Participation aux permanences
- Participation au Comité Local Emploi
- Participation au groupe de travail sur l'accompagnement des publics
- Participation à la commission de parcours

L'objectif de ce partenariat est de capitaliser sur l'expérience de TZCLD et de construire des synergies entre les dispositifs pour garantir une efficacité de services et une lisibilité pour les habitants et partenaires.

#### **x Plan de cohésion sociale de la Ville de Saint Briec**

La ville de Saint-Briec en partenariat étroit avec la CAF 22 met en œuvre une politique de cohésion sociale à l'échelle de la ville, s'appuyant sur les centres sociaux. Dans ce cadre le Centre Social Cap Couleur mène une démarche de co-construction de son projet social .

- Participation aux ateliers : cela a permis de faire connaître le dispositif de la Cité de l'Emploi auprès des partenaires, d'écouter et de comprendre les problématiques de terrain et l'organisation du territoire et de confronter les idées et impressions du diagnostic aux réalités de terrain.

#### **x Les Conseils Citoyens**

Les Conseils Citoyens sont en cours de remobilisation sur le territoire. Grâce au partenariat avec la Ville de St Briec et la Préfecture, la coordinatrice a pu participer à plusieurs réunions sur les quartiers de Balzac Europe Ginglin et Point du Jour.

#### **x Actions emploi /insertion du territoire**

De nombreuses actions et dispositifs existent sur le territoire qui sont portés par les acteurs des quartiers. La participation à ces actions et leurs instances permet de renforcer le partenariat et de rencontrer des habitants.

*Actions ciblées :*

- Corner vers l'emploi : journée autour du sport et de l'insertion sociale et professionnelle à destination notamment des jeunes des QPV. L'engagement sur cette action a permis de créer des liens avec les partenaires, en effet cette action misant sur les relations « informelles » était un formidable outil pour parler de la Cité de l'Emploi, confronter des idées avec les jeunes et les partenaires et tester un format innovant.

- Comité local SPOT : Le SPOT est le local jeune du quartier de la Croix St Lambert, animé par l'association Le Cercle. La participation à ce comité permet de mieux connaître les acteurs et actions de ce quartier.

Cet ancrage au sein des différents projets, au-delà de créer des liens et de récolter de la matière pour alimenter le diagnostic a permis de conforter l'idée que la présence sur le terrain était un déterminant dans la réussite de ce projet.

Il paraît indispensable de bien connaître les partenaires et créer un lien partenarial fort avec eux pour pouvoir s'appuyer sur leur expertise de terrain et les liens de confiance créés avec les habitants.

## **B / Les limites du diagnostic et perspectives de progression**

### **○ La participation des habitants**

La place des habitants dans la construction du diagnostic apparaissait comme primordiale. Les principaux intérêts étaient d'identifier les besoins mais également les pratiques individuelles et collectives d'utilisation des services en lien avec la vie des quartiers et l'insertion. Les habitants sont directement concernés par l'organisation et le développement des services sur leur territoire et, en tant que détenteurs d'une « expertise d'usage ».

Lors de la phase de diagnostic leur mobilisation a été difficile. En effet, sur le territoire, les Conseils Citoyens par exemple connaissaient une démobilitation. Le travail de mobilisation a été amorcé en s'appuyant sur différents partenaires : la déléguée du Préfet dans les QPV, Territoire Zéro Chômeurs de longue Durée, les centres sociaux et d'autres collectifs d'habitants mais n'a pas permis sur ce premier diagnostic de réellement confronter nos constats et leur expertise, compte tenu également du calendrier contraint.

Cependant, l'ancrage du dispositif Cité de l'Emploi sur le territoire, son appropriation et le travail partenarial permettront de le faire au fil de l'eau.

La contribution des habitants pourra faciliter l'appréciation de la qualité des services, l'élaboration de réponses adaptées à leurs besoins et faciliter leur adhésion aux solutions choisies, voire leur implication dans la mise en œuvre de certaines d'entre elles.

Pour cela nous souhaitons constituer un groupe d'habitants ressources avec l'appui du Service animation de la vie sociale et citoyenne de la Ville de St Brieuc et de l'adulte relais en charge de l'animation des Conseils Citoyens, le collectif Territoire Zéro Chômeurs de longue Durée ainsi que la médiatrice emploi de la Cité des Métiers.

## C/ Le territoire : Saint Brieuc Armor Agglomération



Saint Brieuc Armor Agglomération est née de la fusion de 4 EPCI le 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Elle est aujourd'hui composée de **32 communes** aux profils mixtes : sa **centralité urbaine** se concentre principalement autour de la Ville de Saint Brieuc, des communes sont à **dominante rurale**, la façade Nord de l'agglomération se caractérise par son **front littoral**.

La population du territoire se compose de 151 307 habitants.  
L'Agglomération s'étend sur 601 km<sup>2</sup> avec une densité de 251,9 habitants au km<sup>2</sup>.

Les territoires d'étude concernés par le diagnostic sont les quatre quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Saint Brieuc Armor Agglomération, **qui se situent sur les villes de St Brieuc (3 QPV) et Ploufragan (1 QPV)**.

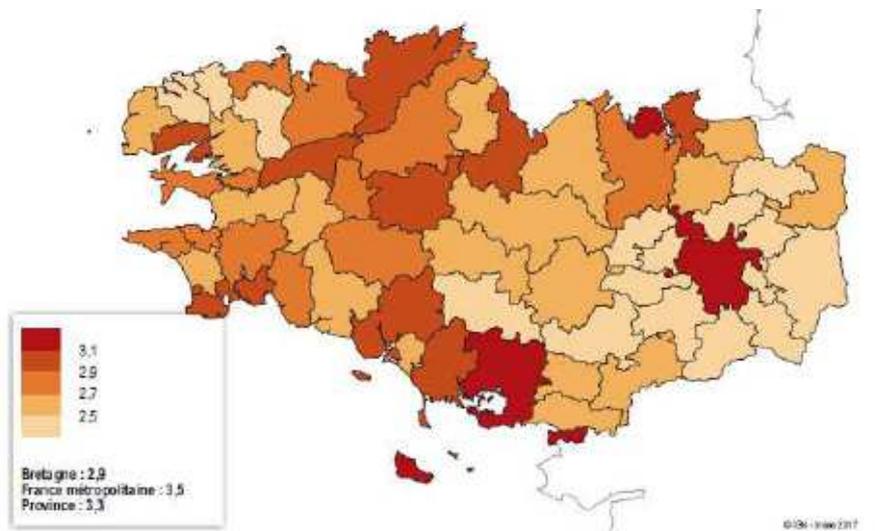
## ○ Saint-Brieuc Armor Agglomération, un territoire à dominante urbaine avec des inégalités sociales importantes

### Répartition des EPCI bretons selon la composition du revenu disponible (INSEE 2014)



Selon l'INSEE, les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à dominante urbaine, comme SBAA, sont caractérisés par une population relativement pauvre. Ces territoires se caractérisent également par des inégalités qui y sont plus fortes qu'ailleurs et une importante mixité sociale ; des ménages aisés coexistant avec des populations aux revenus plus modestes.

### Rapport interdécile des niveaux de vie par EPCI (Insee 2014)



Le rapport interdécile de l'Agglomération est de l'ordre de 3. Ce rapport compare le revenu minimum des 10 % des plus riches au revenu maximum des 10 % des plus pauvres. Plus le chiffre est élevé, plus les inégalités sont fortes.

Dans le cas de St Brieuc Agglomération cela signifie qu'il s'agit d'un territoire relativement pauvre avec des inégalités importantes.

## D / La politique de la Ville sur Saint Briec Armor Agglomération

### ○ Historique du Contrat de ville sur le territoire

- 1994-1999 : 1er contrat de Ville, regroupant 23 signataires
- 2000-2005 : Un second Contrat de Ville fortement recentré sur les secteurs sensibles
- 2007-2014 : Contrat urbain de cohésion sociale
- 2007 : 1er programme de renouvellement urbain pour les quartiers de la Croix Saint-Lambert, Balzac-Europe-Ginglin et la cité Warron.
- Le contrat de ville 2015/2020

### ○ Le contrat de ville

Le contrat de Ville 2015/2020, conclu le 3 juillet 2015 par l'État, Saint-Briec Armor Agglomération, les communes de Saint-Briec, Ploufragan et Plédran et l'ensemble des partenaires signataires, s'inscrit dans le cadre fixé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Il a pour ambition d'intervenir en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville en déterminant des objectifs opérationnels dans les trois piliers que sont :

- le développement économique et l'emploi
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- la cohésion sociale (le vivre ensemble et la réussite éducative)

Un appel à projets annuel est proposé aux partenaires du territoire permettant de financer des actions sur ces axes. La Cité de l'Emploi devra travailler en partenariat avec la coordination du contrat de ville et en cohérence avec les actions développées par les partenaires.

### ○ Le renouvellement urbain sur les QPV cible de la Cité de l'emploi. (ANRU et NPNRU)

Les QPV concernés par le déploiement de la Cité de l'emploi ont pu bénéficier de programmes de rénovation urbaine, menés par l'Agence Nationale de renouvellement Urbain (ANRU) ces dernières années :

- Les quartiers Balzac Europe Ginglin et Croix St Lambert : convention ANRU signée le 21 décembre 2006
- Le quartier Waron – Point du jour : convention locale de rénovation urbaine signée le 31 mai 2011
- Les quartiers Balzac et l'Iroise : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Il est important de rappeler que les projets de renouvellement urbain intègrent un volet emploi avec la mise en œuvre obligatoire de clauses sociales, favorisant l'emploi des habitants des QPV sur les opérations faisant l'objet des financements de l'ANRU.

### **Le lien avec la clause sociale**

Sur les précédents programmes, SBAA était en charge de la mise en œuvre et du suivi des clauses, ces projets avaient été des succès dépassant les heures prévues. Le NPNRU devra aller encore un peu plus loin avec la mise en place d'un suivi des bénéficiaires dans une logique de parcours

d'insertion, la conception d'outils pour mesurer la qualité de ces parcours et un accompagnement renforcé.

Les habitants ayant souvent besoin de se projeter sur de l'emploi direct, les clauses sociales sont un dispositif incontournable dans la remobilisation vers l'emploi sur les QPV.

Les synergies entre la clause sociale et la Cité de l'Emploi ont été travaillées, les personnes repérées dans le cadre de la CdE pourront être orientées vers le facilitateur de clause sociale et ses partenaires afin de pouvoir bénéficier d'une mise en emploi dans le cadre des chantiers NPNRU. Ces personnes pourront continuer à être accompagnées par la CdE et bénéficier d'actions de remobilisation et d'orientation vers les dispositifs pertinents dans le cadre de leur parcours .

Par ailleurs des actions conjointes de repérage et de remobilisation seront mise en place, notamment sur la thématiques du réemploi des matériaux issus des chantiers de déconstruction du quartier Balzac.

## ○ Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Saint Briec Armor Agglomération

En Bretagne la part de population résidant en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville est de 2,7 % (chiffres INSEE 2013), il s'agit de la région française où la représentation de la population habitants dans les QPV est la plus faible.

### **Le Plateau - Europe - Balzac**

Surface 35 (ha)

Population : 4 241 habitants (INSEE 2018)

Taux de pauvreté : 53 % (INSEE 2018) en hausse

Programme rénovation urbaine (ANRU) : 2006, 2020



### **Point du jour**

Surface 11 (ha)

Population : 990 habitants (INSEE 2018)

Taux de pauvreté : 47 % (INSEE 2018) en hausse

Programme rénovation urbaine (ANRU) : 2011



### **Croix Lambert – Ville Oger**

surface 22 (ha)

Population : 1 767 habitants (INSEE 2018)

Taux de pauvreté 46 % (INSEE 2018) en hausse

Programme rénovation urbaine (ANRU) : 2006



### **Iroise – Ploufragan**

Surface 8 (ha)

Population : 799 habitants (INSEE 2018)

Taux de pauvreté 46 % (INSEE 2018) en hausse

Programme rénovation urbaine (ANRU) : 2020



Les quatre quartiers prioritaires de SBAA ont des profils très différents : leur surface et l'étalement urbain. L'offre de services et les dynamiques économiques, sociales et culturelles et le profil des habitants.

Entre 2015 et 2018, le taux de pauvreté des quartiers est en hausse, ce qui pousse à s'interroger sur le profil des habitants et les déterminants conduisant à cette fragilité sociale.

# Portrait social Iroise



**799 Habitants**

Dont **53 %** de femmes

Dont **19%** personnes d'origine étrangère

**Moins de 25 ans 38 %**

**25 à 59 ans 45 %**

**60-74 ans 10 %**

**Côtes d'Armor**  
le Département



Nombre de bénéficiaires RSA: **45**

**75 %** de femmes

**43 %** de 30-44 ans

**24 %** de personnes seules

**58 %** de familles monoparentales



**30 %** des habitants sont allocataires CAF

Nombres d'allocataires CAF : **247**

Allocataires Mono-parents : **26 %**

Allocataires Aide logement : **74 %**

Allocataires Adulte handicapé : **19 %**

Allocataires Prime activité : **33 %**

Allocataires RSA socle : **23 %**



Taux d'emploi **46,8 %**

Part d'emplois précaires **19 %**

Par personnes non qualifié **33 %**



pôle emploi

Nombre de demandeurs d'emploi (ABC) : **65**

**62 %** de femmes

**65 %** de 26-49 ans

**48 %** de Chômeurs longue durée

**20 %** travailleurs handicapés

**45 %** bénéficiaires RSA et PA

**Secteurs d'activité recherchés**

- SAP / collectivité
- Commerce et vente
- Industrie
- Transport logistique

**Mobilité – Recherche d'emploi**

<30 km **35 %**

<15km **60 %**

14

# Portrait social Croix Lambert – Ville Oge



**1767** Habitants

Dont **57%** de femmes

Dont **14%** personnes d'origine étrangère

Dont **14 %** ménages monoparentaux  
(22 % iris Ville Oger)

Moins de 25 ans **37 %**

25 à 59 ans **45%**

60-74 ans **12%**



**Côtes d'Armor**  
le Département



Nombre de bénéficiaires RSA: **230**

**65 %** de femmes

**44 %** de 30-44 ans

**27 %** de personnes seules

**43 %** de familles monoparentales

Part des habitants bénéficiant de  
la **CMU 37 %**



Nombres d'allocataires CAF : 738

Allocataires Mono-parents : **25%**

Allocataires Aide logement : **81%**

Allocataires Adulte handicapé : **14%**

Allocataires Prime activité : **30%**

Allocataires RSA socle : **28 %**

41% des habitants sont  
allocataires CAF



Taux d'emploi **40%**

Part d'emplois précaires **29%**

Par personnes non qualifié **42%**



pôle emploi

Nombre de demandeurs d'emploi (ABC) : **357**

**59%** de femmes

**63%** de 26-49 ans

**49%** de Chômeurs longue durée

**16%** travailleurs handicapés

**46%** bénéficiaires RSA et PA

**Secteurs d'activité  
recherchés**

- SAP / collectivité
- Commerce et vente
- Industrie
- Hôtellerie Restauration

**Mobilité – Recherche  
d'emploi**

<30 km **22%**      15  
<15km **73%**

# Portrait social Balzac – Europe - Ginglin



**4 241** Habitants

Dont **55%** de femmes

Dont **19%** personnes d'origine étrangère

Dont **16%** ménages monoparentaux  
(22 % Iris Balzac)

**Moins de 25 ans 40%**

**25 à 59 ans 39%**

**60-74 ans 20%**

**Côtes d'Armor**  
le Département



Nombre de bénéficiaires RSA:

**64%** de femmes

% de 30-44 ans

% de personnes seules

% de familles monoparentales



Part des habitants bénéficiant de  
la **CMU 37 %**



Nombres d'allocataires CAF : 1 504

Allocataires Mono-parents : **20%**

Allocataires Aide logement : **80%**

Allocataires Adulte handicapé : **13%**

Allocataires Prime activité : **27%**

Allocataires RSA socle : **26 %**

**35 %** des habitants sont  
allocataires CAF



Taux d'emploi **35%**

Part d'emplois précaires **34%**

Par personnes non qualifié **48%**



pôle emploi

Nombre de demandeurs d'emploi (ABC) : 665

**51%** de femmes

**63%** de 26-49 ans

**48%** de Chômeurs longue durée

**14%** travailleurs handicapés

**47%** bénéficiaires RSA et PA

**Secteurs d'activité  
recherchés**

- SAP / collectivité
- Commerce et vente
- Industrie
- Transport logistique

**Mobilité – Recherche  
d'emploi**

<30 km **24%**

<15km **71%**

16

# Portrait social Point du Jour



**990 Habitants**

Dont **52%** de femmes

Dont **12%** personnes d'origine étrangère

Dont **14 %** ménages monoparentaux

**Moins de 25 ans 33%**

**25 à 59 ans 47%**

**60-74 ans 12%**

**Côtes d'Armor**  
le Département



Nombre de bénéficiaires RSA:

% de femmes

% de 30-44 ans

% de personnes seules

% de familles monoparentales



Part des habitants bénéficiant de  
la **CMU 33 %**



Nombres d'allocataires CAF : 449

Allocataires Mono-parents : **23%**

Allocataires Aide logement : **76%**

Allocataires Adulte handicapé : **16%**

Allocataires Prime activité : **28%**

Allocataires RSA socle : **26 %**

**45%** des habitants sont  
allocataires CAF



Taux d'emploi **45%**

Part d'emplois précaires **28%**

Par personnes non qualifié **35%**

**Secteurs d'activité  
recherchés**

- SAP / collectivité
- Commerce et vente
- Industrie
- Transport logistique

**Mobilité – Recherche  
d'emploi**

<30 km **28%**

<15km **67%**

17



pôle **emploi**

Nombre de demandeurs d'emploi (ABC) : 193

**54%** de femmes

**63%** de 26-49 ans

**50%** de Chômeurs longue durée

**13%** travailleurs handicapés

**44%** bénéficiaires RSA et PA

## II - ANALYSE DES DONNEES – LE PROFILAGE DES PUBLICS CIBLES

La compilation et l'analyse des différentes données sociales du territoire doivent permettre de déterminer les typologies de publics les plus fragiles qui pourront constituer les publics cibles de la Cité de l'emploi et de mieux appréhender leurs difficultés sociales et économiques.

### A / Les caractéristiques démographiques et sociales des QPV (Insee 2017)

#### Présentation de données démographiques

	Part des 25-59 ans dans la population	Indice de jeunesse	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	Part des femmes dans la population	Part des étrangers dans la population	Taux d'emploi	Part des emplois précaires parmi les emplois	Part de la population sans diplôme
Saint Brieuc Armor Agglomération	42,3	1,6	30,2	54,5	17,5	35,4	29,9	43,3
Iroise	45,4	/	37,3	54,8	19,4	46,8	19,3	32,9
Croix Saint-Lambert - Ville Oger	45,3	1,9	40,8	56,6	14,7	40,2	29,0	42,6
Le Plateau - Europe - Balzac	39,3	1,5	25,1	54,3	19,2	35,3	33,8	48,0
Point Du Jour	46,9	1,4	31,4	51,0	14,0	44,9	28,2	35,0

- La tranche d'âge 25-59 ans est la plus représentée au sein de la population
- Un indice jeunesse faible qui indique une population plutôt vieillissante, cette observation est vérifiée par les études démographiques réalisées dans le cadre du « Projet de Territoire » de SBAA
- Une part importante des jeunes de 16-25 ans sont non- scolarisés et sans emploi sur les quartiers de l'Iroise et Croix Lambert - Ville Oger
- La population féminine est majoritaire mais elle correspond à la représentation sur l'EPCI
- La part de population étrangère est supérieure à la moyenne de l'EPCI sur les quartiers Iroise et Balzac- Europe -Ginglin
- Un taux d'emploi encourageant sur les quartiers, supérieur à la moyenne de l'EPCI mais qu'il faut objectiver avec la part d'emplois précaires
- Une représentation importante des personnes non diplômées, particulièrement sur le quartier de Balzac- Europe -Ginglin

#### Composition des ménages des quartiers briochins (Source Insee 2018)

	Nbre de ménages	Nbr ménage monoparentale	%	Nbr ménage composé personne seuls	Nbr de femmes	%
<b>Point du jour</b>	<b>1475</b>	<b>218</b>	<b>15 %</b>	<b>706</b>	<b>386</b>	<b>55 %</b>
<b>Balzac- Europe -Ginglin</b>	<b>3234</b>	<b>532</b>	<b>16 %</b>	<b>1692</b>	<b>993</b>	<b>59 %</b>
Plateau	987	141	14 %	552	308	56 %
Europe	1250	277	22 %	597	370	62 %
Ginglin	997	114	11 %	543	315	58 %
<b>Croix Lambert - Ville Oger</b>	<b>1788</b>	<b>247</b>	<b>14 %</b>	<b>803</b>	<b>505</b>	<b>63 %</b>
CroixLambert	1032	79	8 %	462	294	64 %
Ville Oger	756	168	22 %	341	211	62 %

- L'analyse de la composition des ménages sur les QPV briochins permet d'observer la part importante de familles mono-parentales, notamment sur les Iris Europe et Ville Oger.

## Composition des familles sur le territoire de SBAA (Insee 2018)

	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	<b>40 588</b>	<b>100,0</b>	<b>41 919</b>	<b>100,0</b>	<b>42 149</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>16 649</b>	<b>41,0</b>	<b>16 425</b>	<b>39,2</b>	<b>15 818</b>	<b>37,5</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>5 021</b>	<b>12,4</b>	<b>5 691</b>	<b>13,6</b>	<b>6 297</b>	<b>14,9</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	797	2,0	945	2,3	1 156	2,7
Femmes seules avec enfant(s)	4 224	10,4	4 747	11,3	5 141	12,2
<b>Couples sans enfant</b>	<b>18 918</b>	<b>46,6</b>	<b>19 803</b>	<b>47,2</b>	<b>20 035</b>	<b>47,5</b>

- Cette tendance est confirmée au niveau du territoire de l'agglomération. On note une augmentation importante du nombre de familles monoparentales entre 2008 et 2018. Le territoire de SBAA est fortement marqué par cette typologie de ménages.

## Le profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Les données communiquées par les services de la MDD du Département des Côtes d'Armor, révèlent une forte représentativité des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) au sein des habitants des QPV.

### Présentation du nombre de bénéficiaires du RSa par genre et par quartier

Quartier Prioritaire	Nombre de BrSa	Sexe			
		Masculin	%	Féminin	%
Croix Lambert – Ville Oger	230	81	35,22 %	149	64,78 %
Point Du Jour	139	53	38,13 %	86	61,87 %
Plateau Europe Balzac	432	157	36,34 %	275	63,66 %
Iroise	45	11	24,44 %	34	75,56 %
	<b>846</b>	<b>302</b>	<b>35,70 %</b>	<b>544</b>	<b>64,30 %</b>

- On peut observer une sur-représentation du public féminin au sein des bénéficiaires du RSA, notamment sur Ploufragan où elles représentent 75 %. Les femmes sont donc particulièrement fragilisées.

## Répartition du nombre de bénéficiaires du RSa par tranche d'âge et par quartier

Quartier Prioritaire	Nombre de BrSa	moins de 25 ans		25-29 ans		30-44 ans		45-60 ans		plus de 60 ans	
Croix Lambert- Ville Oger	230	13	6 %	38	17 %	101	44 %	58	25 %	20	9 %
Point Du Jour	139	17	12 %	23	17 %	55	40 %	35	25 %	9	6 %
Plateau Europe Balzac	432	43	10 %	69	16 %	190	44 %	101	23 %	29	7 %
Iroise	45	10	22 %	2	4 %	18	40 %	12	27 %	3	7 %
	846	83	10 %	132	16 %	364	43 %	206	24 %	61	7 %

- On peut observer que sur les quatre quartiers la tranche d'âge la plus représentée parmi les bénéficiaires est les 30-44 ans, suivi des 45 – 60 ans.

## Répartition du nombre de bénéficiaires du RSa par typologie de ménages et par quartier

Quartier Prioritaire	Nombre de BrSa	Contexte familial							
		Personne seule		Famille mono parentale		Couple sans enfnt		Couple avec enfnt	
Croix Lambert – Ville Oger	230	63	27 %	98	43 %	10	4 %	59	26 %
Point Du Jour	139	46	33 %	58	42 %	7	5 %	28	20 %
Plateau Europe Balzac	432	124	29 %	161	37 %	22	5 %	125	29 %
Iroise	45	11	24 %	26	58 %	2	4 %	6	13 %
	846	244	29 %	343	41 %	41	5 %	218	26 %

- Les familles monoparentales sont très largement représentées dans les bénéficiaires suivies des personnes seules.

## Les habitants des QPV, allocataires de Caisse d'Allocation Familiale (CAF) – Source Insee 2018

	Nombre total d'allocataires (All)	All mono-parent	%	All aide au logement	%	All Allocation Adulte Handicapé	%	All prime d'activité	%	All RSA socle	%
Saint Brieuc Armor Agglomération	31 198	4 866	16 %	14 393	46 %	3 094	10 %	10 532	34 %	3 765	12 %
Iroise	247	64	26 %	185	75 %	47	19 %	83	34 %	58	23 %
Croix Saint-Lambert - Ville Oger	738	187	25 %	598	81 %	108	15 %	228	31 %	211	29 %
Le Plateau - Europe - Balzac	1 504	307	20 %	1 210	80 %	205	14 %	414	28 %	397	26 %
Point Du Jour	449	105	23 %	343	76 %	73	16 %	127	28 %	118	26 %

- Une forte représentation des allocataires « Mono-parents » : entre + 4 et + 10 points par rapport à la moyenne de l'EPCI
- Un nombre très conséquent des allocataires de « l'Aide au Logement » dans les QPV, pouvant représenter un marqueur de revenus bas
- Une sur-représentation des allocataires « Adulte Handicapé » sur les QPV, notamment sur l'Iroise et Point du Jour
- Une sur-représentation des bénéficiaires du RSA

## Résumé

- La population féminine est majoritaire dans les QPV mais ce qui correspond à la représentation sur l'EPCI cependant elle est sur-représentée parmi les allocataires RSA
- Un indice jeunesse faible qui indique une population plutôt vieillissante mais une part importante des jeunes de 16-25 ans non- scolarisés et sans emploi (de 25 à 40%)
- Une part de population étrangère supérieure à la moyenne de l'EPCI sur les quartiers Iroise et Balzac- Europe -Ginglin
- Une représentation importante des personnes non diplômées, particulièrement sur le quartier de Balzac- Europe -Ginglin
- Les familles mono-parentales représentent une part importante des ménages et sont surreprésentées dans les bénéficiaires RSA et CAF
- Un nombre très conséquent des allocataires de « l'Aide au Logement » dans les QPV, pouvant représenter un marqueur de revenus bas

## B / La situation de l'emploi sur les QPV de Saint Briec Armor Agglomération

Les données présentées ci-dessous sont issues des statistiques de Pôle Emploi et correspondent aux extractions du bassin d'emploi de St Briec du mois de juin 2021.

Deux agences sont présentes sur le territoire de SBBA :

- L'agence de St Briec Sud, dont dépendent les quartiers de l'Iroise, Croix St Lambert-Ville Oger et Balzac-Europe-Ginglin : entre 15 et 17 % d'habitants résidents en QPV dans les DE.

Sur cette agence un dispositif spécifique aux DE les plus éloignées de l'emploi, dont les habitants QPV, est mis en place depuis janvier 2022. Un accompagnement renforcé et des actions spécifiques sont proposés.

- L'agence de St Briec ouest : dont dépend le quartier du Point jour : 2,8 % d'habitants résidents en QPV sont des DE.

### Nombre de demandeurs d'emploi sur les QPV par catégories

Détail par catégories et évolutions annuelles	juin-21	Part QP sur le bassin	Evolutions annuelles*		
			QP	Bassin	Bretagne
catégorie A	840	11 %	-14%	-15%	-21%
catégorie B	134	8 %	+22%	-2%	+5%
catégorie C	306	7 %	+13%	+19%	+25%
<b>DEFM ABC</b>	<b>1 280</b>	<b>9 %</b>	<b>-6%</b>	<b>-4%</b>	<b>-5%</b>
catégorie D	79	9 %	+34%	+9%	+25%
catégorie E	48	5 %	-4%	+22%	+15%
<b>DEFM ABCDE</b>	<b>1 407</b>	<b>9 %</b>	<b>-4%</b>	<b>-2%</b>	<b>-2%</b>

- Demandeurs d'emploi sur les QPV (Cat A,B,C)<sup>1</sup> : 1280 personnes
- Les habitants QPV représentent 9 % des demandeurs d'emploi du bassin, ce qui est supérieur à la moyenne régionale (6%)
- Evolution annuelle -6 % : baisse du volume de demandeurs d'emploi supérieure à la moyenne du bassin (-4%) et à la moyenne régionale (-5%)

### Profil des demandeurs d'emploi sur les QPV ( Catégories ABC)

Profil des demandeurs d'emploi	juin-21	part	Bassin	Bretagne
Femmes	697	54 %	54 %	54 %
Hommes	583	46 %	46 %	46 %
Moins de 26 ans	134	10 %	13 %	13 %
de 26 à 49 ans	808	63 %	59 %	61 %
50 et plus	338	26 %	28 %	27 %
Chômeurs longue durée (>1an)	624	49 %	50 %	50 %
Travailleurs handicapés	188	15 %	12 %	10 %
Bénéficiaires du RSA + PPA*	590	46 %	29 %	24 %
<b>DEFM ABC</b>	<b>1 280</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

1 Catégories A,B,C : A / Personne sans emploi, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures **maximum** par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

- Genre : Les statistiques de genre sont similaires au niveau du bassin d'emploi et au niveau régional. On n'observe donc pas de sur-représentativité du public féminin.
- Age : La majorité des DE se situe sur la tranche **26/49 ans**
  - Les jeunes de -26 ans représentent 10 % des DE, ce qui est inférieur aux moyennes du bassin (13%) et régionale (13%)
  - Les DE + 50 ans représentent 26 %, soit 338 personnes, ce qui correspond aux moyennes du bassin et régionale
- Les chômeurs de longue durée représentent près de la moitié des DE. Ce qui signifie que ces personnes doivent cumuler des freins à l'emploi et nécessitent un accompagnement plus individualisé.
- Les personnes reconnues travailleurs handicapés représentent 15 %, taux légèrement supérieurs aux moyennes du bassin (12%) et régionale (10%).
- Les bénéficiaires du RSA+PPA représentent 46 %. Ce taux est nettement supérieur aux moyennes du bassin (29%) et régionale (24%).

### Niveau de de formation des demandeurs d'emploi sur les QPV

Formation et qualification	juin-21	part	Bassin	Bretagne
Sans diplôme	221	17 %	7 %	6 %
CAP ou BEP non obtenu	279	22 %	15 %	13 %
CAP ou BEP	362	28 %	24 %	22 %
Bac ou Bac Pro non obtenu	84	7 %	7 %	7 %
Bac ou Bac Pro	154	12 %	18 %	18 %
Bac+2	95	7 %	15 %	15 %
Bac+3 et plus	85	7 %	15 %	19 %
non renseigné			0 %	0 %
Ouvrier non qualifié	154	12 %	7 %	7 %
Ouvrier qualifié	156	12 %	10 %	9 %
Employé non qualifié	402	31 %	19 %	18 %
Employé qualifié	489	38 %	48 %	47 %
Agent maîtrise / technicien	41	3 %	9 %	9 %
Cadre	18	1 %	6 %	8 %
non renseigné	20	2 %	2 %	2 %
<b>DEFM ABC</b>	<b>1 280</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

- Les niveaux de qualification « sans diplôme » et CAP/BEP non obtenu sont sur-représentés nettement au dessus des moyennes du bassin (+10 points) et de la région (+7 points) . Les difficultés d'accès à un emploi qualifié sont réelles. Cela peut également signifier qu'il existe un fort besoin en formation.
- Les niveaux de diplôme supérieur (BAC+ 2ans) sont sous-représentés, en moyenne deux fois moins qu'au niveau du bassin et régional.

## Mobilité des demandeurs d'emploi sur les QPV

Mobilité	juin-21	part	Bassin	Bretagne
Très mobile (>30km ou 1h aller)	51	4 %	6 %	9 %
Mobile (<30km ou 1h aller)	314	25 %	33 %	39 %
Peu mobile (<15km ou 1/2h aller)	901	70 %	58 %	50 %
Pas mobile	14	1 %	2 %	3 %
<b>DEFM ABC</b>	<b>1 280</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

- 70 % des DE ont une mobilité très réduite (inférieur à 15 km). Ce chiffre est largement supérieur aux moyennes du bassin et de la région (+20 points). Cette problématique entraîne des difficultés conséquentes dans la recherche d'emploi du fait de la limite géographique.

## Secteurs d'activité recherchés par les demandeurs d'emploi sur les QPV

Secteur d'activité recherché	juin-21	part	Bassin	Bretagne
Agri., pêche, espaces nat., soins animaux	45	4 %	4 %	6 %
Art et façonnage d'ouvrages d'art	8	1 %	1 %	1 %
Banque, assurances, immobilier	5	0 %	1 %	1 %
Commerce, vente, grande distribution	193	15 %	15 %	13 %
Communication, média, multimédia	12	1 %	2 %	2 %
Construction, BTP	108	8 %	7 %	6 %
Hôtellerie, restau., tourisme, loisirs, anim.	109	9 %	8 %	9 %
Industrie	159	12 %	8 %	9 %
Installation et maintenance	37	3 %	3 %	3 %
Santé	57	4 %	5 %	4 %
Services à la personne et à la collectivité	334	26 %	23 %	21 %
Spectacle	3	0 %	2 %	3 %
Support à l'entreprise	76	6 %	11 %	11 %
Transport et logistique	130	10 %	9 %	9 %
<b>DEFM ABC</b>	<b>1 280</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

De façon générale, les secteurs ciblés sont les mêmes au niveau du bassin d'emploi ainsi qu'au niveau régional.

1 - 26 % service à la personne et à la collectivité

2 - 15 % commerce, vente, grande distribution

3 - 12 % industrie

4 – 10 % transport logistique

5 – Hôtellerie – Restauration – Tourisme

6 – BTP

On peut observer que certains secteurs de recherche d'emploi des DE QPV ne sont pas en adéquation avec leur possibilités / capacités. Par exemple, le service à la personne n'est pas compatible avec des problématiques de mobilité, de même pour le transport logistique. De plus, les entreprises recrutant dans ce domaine se situent en majorité à plus de 15km des lieux de résidence.

## Résumé

- un nombre de demandeurs d'emploi sur les 4 QPV peu élevé : 1280 personnes
- La tranche d'âge 26-49 ans la plus représentée
- Les demandeurs d'emploi de longue durée (+12mois) sont sur-représentés : 49 %
- Les bénéficiaires du RSA et de la PA sont sur-représentés:46 %
- Des DE non qualifiés : 17 % sans diplômes
- Une problématique de mobilité préoccupante : 70 % de DE ont un rayon de recherche de - 15km

## C / Zoom sur une partie des publics cibles du dispositif Cité de l'Emploi

L'analyse statistique a été croisée et mise en perspective avec les réalités constatées par les acteurs de terrain lors des entretiens. Les « zoom » sur certains publics cibles permettent de documenter au-delà des statistiques les difficultés de certains publics.

### ○ Les Familles mono-parentales

La mono-parentalité est un marqueur de la situation sociale du territoire de l'agglomération. Les partenaires interrogés lors des entretiens confirment cette tendance notamment le Département des Côtes d'Armor.

*« Sur la représentation des familles mono-parentales, cela correspond au constat fait en MDD ».*

Le Département a mis en place depuis 5 ans, une action spécifique à ce public « Parents Solo ». Il s'agit d'un forum où les parents sont invités à rencontrer les partenaires de l'insertion et professionnelle, en vue de renforcer leur parcours de retour à l'emploi.

Par ailleurs, selon une étude de l'Insee de 2020, en France une famille sur quatre est monoparentale. Cet isolement grandissant a des conséquences économiques importantes, 41 % des enfants vivant en famille monoparentale sont pauvres contre 21 % de l'ensemble des enfants. Ce taux varie en fonction du parent qui a la garde, 22 % pour les enfants vivant chez leur père contre 46 % pour ceux vivant avec leur mère. Les femmes seraient donc encore plus exposées à la précarité dans ces situations. Enfin au sein des familles monoparentales, 10 % des pères sont chômeurs contre 18 % pour les mères.

Cependant, l'étude TiLab de la Région Bretagne qui a mené des entretiens avec les habitants, révèle que ce phénomène n'est pas forcément lié à la précarité mais peut contribuer à tomber dans la précarité.

“Débordé.es” est souvent l'adjectif associé à ces parents élevant seul.es leurs enfants.

“Peu relayé.es”, pour nombre des parents élevant solo leurs enfants.

En effet, ces situations poussent à développer des qualités qu'il est intéressant de valoriser car elles sont transférables dans le cadre d'une recherche d'emploi : “Plein.es de ressources” car la monoparentalité peut aussi être l'accès à une émancipation.

Enfin, l'analyse des besoins sociaux du CCAS de St Brieuc, a également étudiée sur cette typologie de famille. *« Les familles monoparentales sont particulièrement concernées par la précarité : 34,9% d'entre elles disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, contre 11,8% des personnes vivant en couple. Elles sont aussi 27% à être touchées par la pauvreté en conditions de vie. »*

La monoparentalité est donc une dimension qui caractérise le territoire briochin et qu'il convient de prendre en compte dans le déploiement de la Cité de l'Emploi pour accompagner les familles les plus fragiles.

## ○ Les jeunes

Le public jeune (16-25 ans) n'est pas sur-représenté au niveau statistique au sein des habitants des QPV. Cela pourrait signifier qu'ils ne représentent pas un volume conséquent de personnes, cependant il s'agit d'une cible prioritaire des politiques publiques de l'emploi. De plus, le décrochage « récent » pourrait permettre de les raccrocher plus « facilement » à des dispositifs de droit commun. Toutefois, il est nécessaire de travailler sur des formats de repérage et de mobilisation adaptés.

### **L'accompagnement des jeunes par la Mission Locale de St Brieuc**

La Mission locale intervient sur le territoire de l'Agglomération. Un conseiller emploi est dédié au public jeune des QPV et innove dans ces techniques de repérage et d'accompagnement pour créer un lien de confiance.

#### Statistiques d'accompagnement des jeunes issus des QPV en 2020

- 98 jeunes reçus en premier accueil :
  - dont 48 % de femmes,
  - 59 % entre 18 et 21 ans,
  - 49 % sans diplôme,
  - 2 % ayant le permis B
- 287 jeunes en suivi accompagnés,
  - 53 % de femmes
  - 47 % entre 18 et 21 ans
  - 56 % sans diplôme
  - 7,3 % ayant le permis B.

Nous avons échangé sur les différentes données avec la Mission Locale. Les chiffres correspondent au « ressenti », sur « *le volume assez faible de public jeune dans les QPV* ».

A noter que les jeunes des QPV sont moins autonomes et la part de jeunes peu mobiles est sur représentée .

Les problématiques de santé sont des plus en plus présentes :

*« Il y a un accompagnement santé à avoir auprès des jeunes, sur les problématiques de santé mentale. Les démarches de reconnaissance handicap sont longues et moins adaptées aux besoins de ce public. »*

Des difficultés d'engagement :

*« Certains ne viennent plus à la Mission locale depuis 1 à 2 ans car ils ne se retrouvent plus dans l'offre de service et d'accompagnement. Certains préfèrent vivre des fruits d'une économie parallèle. Les trafics de drogue qui rapportent de l'argent de manière plus importante et plus rapide que l'allocation versée dans le cadre d'un parcours (500 €) . Par ailleurs du fait de leur « activité », ils ont des difficultés à s'engager dans la durée et/ou à temps plein ». (exemple : garantie jeune, Contrat Engagement Jeune).*

### **L'action de la Prévention spécialisée (Association Beauvallon)**

La mission de prévention spécialisée est reconnue sur le territoire par leur présence au quotidien sur les QPV auprès des jeunes, notamment les 16-25 ans.

*« Nous accompagnons les jeunes (16-25 ans) sur les démarches dont ils ont besoin et pour lesquelles ils sont demandeurs »*

La notion de temporalité est importante dans l'accompagnement des jeunes

*« C'est très long de créer un lien de confiance, il faut être présent mais sans aller vers eux systématiquement, connaître les codes ,il faut qu'ils soient prêts »*

*« Quand ils sont décidés ils sont dans l'immédiateté, il faut aller très vite mais ce n'est pas compatible avec les démarches nécessaires pour entrer dans un tel dispositif (inscription), alors on les perd ...»*

la notion de temps :

- Temps de créer le lien
- Temps de l'intégrer à une action ou un dispositif
- Temps d'investissement nécessaire au dispositif (formation de 3 mois = trop long )

Créer des liens de confiance nécessite de repenser la posture professionnelle

*« Il y a de la défiance par rapport aux institutions . Ils ont été déçus ou ne comprennent pas les fonctionnements »*

La façon de créer le lien

- Hors institution, il n'y pas de porte à pousser
- Avec des moyens adaptés aux usages des jeunes : réseaux sociaux
- Avec une posture adaptée : juste un prénom *« Peu importe avec quelle structure on travaille , tant qu'ils m'identifient »*
- Interventionniste : *« Faire avec eux pour rassurer pour montrer »*
- Des actions en ancrage direct avec la réalité comme les Chantiers éducatifs

L'accompagnement du public jeune nécessite une présence de terrain importante et des méthodologies d'actions différentes. Les actions de la Cité de l'Emploi pour ce public devront être totalement intégrées aux pratiques des acteurs clés de l'accompagnement de ce public que sont la Mission Locale et la Prévention spécialisée.

## ○ Les personnes d'origine étrangère

### Définition

Selon l'Insee « *Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).* »

Les personnes d'origine étrangère ne sont pas sur-représentées comme les statistiques le montrent, cependant ce sont des publics avec des freins très spécifiques indispensables à lever pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle : apprentissage du français, compréhension des codes culturels, parentalité...

QPV	Part des étrangers dans la population
Iroise	19,4 %
Croix St Lambert – Ville Oger	14,7 %
Balzac- Europe- Ginglin	19,2 %
Point du Jour	14 %

Selon les partenaires interrogés, ces publics seraient notamment présents dans les invisibles. En effet, le choix de se mettre à l'écart peut être justifié également pour des raisons d'appartenance communautaire, conduisant à préférer les solidarités traditionnelles à celles du lien civique.

Ce constat est partagé par les structures travaillant sur les QPV, comme la Régie de quartier ou la PREV 22. L'appartenance communautaire et la solidarité qui en découle peuvent parfois freiner le recours aux droits et même l'ouverture sur le quartier. Cette situation se serait accentuée depuis la crise sanitaire. « *Avant tous les matins on voyait les mamans amener les enfants à l'école et elles restaient discuter un long moment, aujourd'hui elles ne sortent même plus* ».

Le CLPS constate également sur ces prestations en Français Langues Étrangère en lien avec la parentalité que les codes culturels et notamment la garde étaient un vrai frein à une entrée en formation et donc une insertion sociale et professionnelle durable.

« *Dans certaines cultures, c'est la maman qui garde les enfants, ou la famille mais il n'est pas concevable que se soit une «personne extérieure», il faut créer des habitudes avec des petits temps où les enfants sont gardés, lors d'une matinée par exemple, pour créer le précédent, montrer que c'est possible* »

## ○ Les publics invisibles

Nous avons caractérisé les publics cibles de l'expérimentation Cité de l'Emploi. Toutefois, il est primordial de prendre également en compte le fait que certaines personnes sont « hors des radars » et donc n'apparaissent pas dans les statistiques notamment du SPE, il s'agit des invisibles. Il convient d'abord de définir les publics qualifiés d'invisibles. Au sens de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, l'invisibilité concerne des individus qui ne viennent pas vers les services sociaux. Cette thématique rejoint alors la question du non-recours.

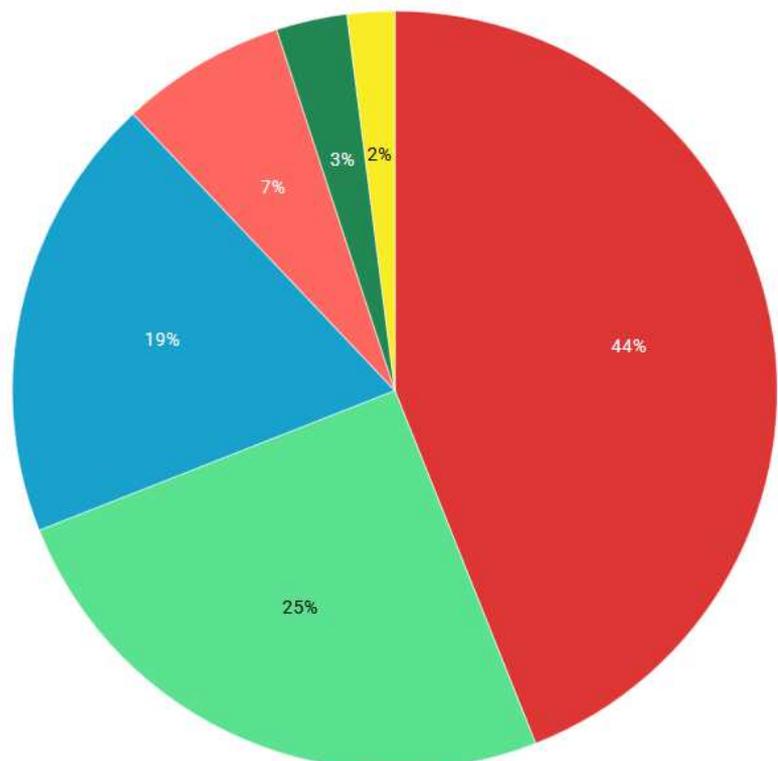
Nous considérerons ici, que les « invisibles » sont des personnes qui ne sont pas suivies par des services sociaux, qui n'ont pas recours à des aides sociales et qui ne sont pas connus des services publics de l'emploi.

Pour trouver des solutions à ce phénomène, il faut s'interroger sur les mécanismes qui font que ces personnes sont « invisibles », quels obstacles rencontrent-elles. Un baromètre d'opinions de la DRESS identifie certains freins de la population au recours aux aides sociales :

### Raisons principales pouvant expliquer que certaines personnes n'ont pas recours aux aides et dispositifs sociaux

Selon les Français, en 2018

- Le manque d'information
- Des démarches trop complexes ou trop longues
- La volonté d'autonomie \*
- Ne pas subir de conséquences négatives
- Les aides et dispositifs n'apportent pas grand-chose financièrement
- Autre



Par essence, il n'existe pas de données précises sur le profilage des personnes invisibles. Toutefois, nous pouvons nous appuyer sur un rapport de 2015 de ONPES, qui caractérise deux typologies de personnes :

- les jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité
- les personnes âgées pauvres.

Bien que l'information statistique ne soit pas disponible, il faut créer des partenariats avec des acteurs locaux qui côtoient ce public .

- Bailleurs sociaux : « *Les gardiens d'immeubles ont une très bonne connaissance de la vie de quartier, des habitudes , des problématiques, les habitants se confient souvent à eux* »
- Ecoles
- Associations caritatives, notamment d'aides alimentaire

### **Focus sur les jeunes : Pourquoi sont-ils invisibles**

Nous avons confronté les résultats de l'étude citée précédemment avec l'avis des nos partenaires de terrain (Mission Locale et PREV 22).

Quelles raisons font que les jeunes ont moins recours à leurs droits et deviennent invisibles

- Une période entre deux : la période entre 18 et 25 ans, qui sépare l'entrée officielle dans l'âge adulte de l'année de l'ouverture légale d'un grand nombre de droits. Bien que corrigé récemment par la création du «RSA Jeunes», accessible dès 18 ans et par la mise en place de dispositif comme la «Garantie jeune» ou « Contrat Engagement Jeunes ». Ces dispositifs n'apportent cependant qu'une réponse partielle à ce problème.
- le refus d'être assimilé au monde de l'« assistance sociale» et la défiance face aux institutions
- la complexité des procédures administratives : ils maîtrisent les réseaux sociaux mais pas les démarches administratives en ligne , besoin d'un appui
- la peur de l'échec : les jeunes peuvent être dans une dynamique d'échec scolaire ou face à l'emploi et donc ont peur de se remobiliser vers un dispositif
- le manque d'informations.

Quelles stratégies adopter pour y remédier ?

Les stratégies gouvernementales pour lutter contre le non-recours se sont portées sur trois axes :

- un engagement dans la voie numérique via par exemple [service-public.fr](http://service-public.fr) ou via l'accès à des simulateurs de droits ;
- la mise en place de guichets uniques ;
- une meilleure méthode statistique pour détecter plus efficacement les publics qui échappent à ces aides.

Il est donc nécessaire d'adapter les méthodes d'aller vers ce public à leur spécificité et aux freins sans doute très ancrés qu'ils rencontrent. Pour cela, il faudra s'appuyer sur des personnes / structures qui ont déjà créés un lien de confiance.

## CONCLUSION – LES PUBLICS CIBLES

L'analyse statistique croisée aux entretiens avec les partenaires ont permis aux membres du comité de pilotage d'arrêter les publics cibles qui seront prioritaires sur la Cité de l'Emploi de Saint Briec Agglomération, c'est à dire qui feront l'objet d'une attention particulière dans la constitution de la cohorte et la mise en place d'actions spécifiques.

- Les femmes
- Les familles mono-parentales
- Les jeunes de 16-25 ans
- Les personnes d'origine étrangère
- Les bénéficiaires du RSA

### III – LES FREINS PERIPHERIQUES DES PUBLICS CIBLES

Les freins périphériques à l'insertion regroupent toutes les difficultés non professionnelles qui entravent ou ralentissent le retour à l'emploi. Ils sont de différentes natures.

Suite à l'analyse statistique sur les publics et lors des rencontres avec les partenaires nous avons souhaité mieux connaître les freins que rencontraient les habitants des QPV du territoire. Les éléments présentés ci-dessous s'appuient donc sur les résultats de l'enquête partenaires et le travail en atelier réalisé avec les membres du comité technique.

#### A / Les modes de garde d'enfants

Cette analyse a été réalisée à partir de l'entretien avec le service Petite Enfance de St Briec Armor Agglomération et du groupe de travail « Petite Enfance » mené dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (contractualisation entre SBAA et la CAF) et rassemblant le Département (animation locale et service PMI), la CAF, le Relais Petite Enfance SBAA.

Sur le territoire global de SBAA, l'offre de dispositifs de garde d'enfant est satisfaisante, c'est à dire qu'il y a plus d'offres que de besoins. L'offre se caractérise par des dispositifs de garde collectifs (crèches publique et privée) et individuel (Assistante maternelle).

Cette offre se mesure grâce au taux de couverture calculé par la CAF (mesure d'écart entre l'offre et la demande). De façon générale, l'ouest et la Bretagne sont des territoires bien couverts, pour les Côtes d'Armor le taux de couverture est de 78,5 %, contre 59,8 au niveau national.

#### **En 2021 sur le territoire de SBAA :**

On dénombre 4 320 enfants de -3ans (il s'agit des naissances et ne sont pas comptabilisées les nouvelles familles qui arrivent sur le territoire)

- 50 % des parents font appel à un tiers pour garder leur enfant
  - 83 % en accueil individuel(AI) : Assistante maternelle ou crèche familiale
  - 17 % en accueil collectif public ou privé (AC) : +500 places : l'offre est plus importante sur les territoires urbains

Il y a donc 50 % des familles qui gardent leur enfant à la maison ou le font garder par un tiers non professionnel : famille, réseau de solidarités

Pour la ville de Saint Briec : 1 438 naissances, 563 places en AI, 228 en AC, taux couverture 65,2 %  
Sur les 6 accueils collectifs de la ville, 3 sont situés sur les QPV, soit une structure par QPV.

Pour la ville de Ploufragan : 332 naissances, 193 places en AI, 25 places en AC (crèche municipale), taux de couverture 94,9 %.

L'accueil collectif municipal est situé sur le quartier de l'Iroise. Il n'existe pas d'accueil collectif privé sur la commune.

Sur cette commune, on peut observer une saturation de l'offre avec bientôt plus de besoins que d'offres.

Sur la fréquentation des établissements collectifs, le RPE observe que les structures publiques sont plus fréquentées par des personnes dites fragiles ou aux revenus plus modestes. Les personnes en insertion seraient en recherche de modes d'accueil en proximité, ce constat est à mettre en perspective avec les difficultés de mobilité.

Les partenaires observent également que les modes de garde individuels ne sont pas faciles à mobiliser pour des personnes en insertion, car les procédures administratives de contractualisation avec une assistante maternelle sont complexes. Le fait de devenir employeur est également un frein car engage une certaine responsabilité.

Le dispositif d'accompagnement CAP'AJE du service Petite Enfance de SBAA destiné au public en insertion sociale et professionnelle répond à ce besoin d'accompagnement des parents sur la recherche et la mise en place du mode de garde, notamment individuel.

Une trentaine de familles sont accompagnées chaque année.

Selon les partenaires et des études menées, la garde sur des horaires atypiques représente une volumétrie de demande assez faible. Il y a parfois une distorsion entre l'expression des besoins et le volume de demande. Cependant, les dispositifs existants ne répondent pas aux quelques demandes atypiques mais toutefois existantes.

Les besoins recensés par les partenaires pour le public en difficulté :

- Confier son enfant de façon occasionnelle sur des temps courts, pour souffler, prendre du temps pour soi et s'habituer progressivement à se séparer de son enfant, particulièrement pour les familles monoparentales
- Avoir une offre qui puissent suivre l'évolution des besoins des parents dans leur parcours d'insertion : du ponctuel qui évolue vers des besoins plus importants
- Halte garderie

Il convient de prendre des précautions dans l'analyse et la recherche de solutions de ce frein, « *attention à ne pas le prendre brut* ».

Les personnes ont du mal à faire garder leur enfant pour plusieurs raisons :

- L'enfant est au centre de l'organisation quotidienne de la journée, il rythme le temps
- Freins culturels : dans certaines cultures, le recours à une tiers personne pour garder son enfant est compliqué  
*« l'existence même de beaucoup de femmes est construite sur le fait d'avoir des enfants. Certes, mettre des dispositifs pour garder les enfants est important mais il faut également travailler sur l'histoire de ces femmes et peut-être plus chez les familles issues d'origine étrangère. Il faut travailler avec les jeunes femmes sur l'évolution mentale et les constructions psychologiques »*
- Le coup financier que peut représenter un mode de garde et le manque d'information sur les aides mobilisables

## B / Les problématiques de santé

Les difficultés de santé des habitants des QPV sont largement ressorties des entretiens avec les partenaires qui les accompagnent. Les statistiques présentées ci-dessus permettent d'affirmer que les habitants des QPV sont plus exposés à des fragilités sociales et à la pauvreté, ces déterminants sociaux constituent l'une des principales causes des inégalités de santé.

### Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (Ex CMU) par quartier (sources Insee 2020)

	Bénéficiaires du régime Général CPAM dont CSS	Bénéficiaires CSS	%	Bénéficiaires CMU femmes	%
Saint Briec Armor Agglomération	137 878	10 008	7 %	5 169	52 %
Iroise	574	158	28 %	90	57 %
Croix Saint-Lambert - Ville Oger	1 761	645	37 %	354	55 %
Le Plateau - Europe - Balzac	3 412	1 256	37 %	708	56 %
Point Du Jour	959	333	35 %	186	56 %

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer les dépenses de santé, elle est destinée aux personnes à faible revenu, elle peut donc constituer un indicateur de fragilité. Les habitants des QPV sont sur-représentés dans les bénéficiaires.

### Témoignages et extraits d'entretiens

*« On a de plus en plus de jeunes avec des maladies psychiques, de la paranoïa. Les addictions sont également des problématiques récurrentes notamment aux traitements et médicaments »*

*« Certains des habitants ne peuvent même plus descendre de leur appartement. Nous l'avons constaté lors du porte à porte, se sont des personnes en situation de handicap ou avec de grosses pathologies comme des cancers ou sous dialyse »*

*« Notre quartier est à proximité de l'hôpital et des hôpitaux de jour, par conséquent il y a beaucoup de personnes avec des problèmes de santé sur le quartier »*

*« J'ai de très gros problèmes de dos car j'ai travaillé dans la manutention, mais je ne suis pas suivie, je n'ai pas de médecin traitant et sans permis c'est encore plus compliqué »*

Les diagnostics réalisés dans le cadre du renouvellement du plan de cohésion sociale et des projets globaux des centres sociaux font ressortir que « la santé et le bien être » sont en première place des préoccupations des habitants pour les Quartiers Ouest, 3ème place pour Balzac-Europe-Ginglin (25,4 % des personnes déclarent avoir des problèmes de santé).

Afin de mieux connaître les problématiques de santé du territoire, voici quelques constats issus du diagnostic du Contrat Local de santé de SBAA.

- Le déficit de praticien : qui rend les prises en charge complexes ; Dans l'organisation du système de santé, le rôle du médecin traitant est plus central. En effet, il a pour fonction, d'assurer les soins de premiers recours mais aussi d'orienter vers d'autres professionnels si besoin. La difficulté d'accès à un médecin traitant est réelle et tend à se renforcer compte tenu du vieillissement de ceux-ci.

- La problématique de la mobilité : cette problématique constitue une réelle difficulté, sur l'accès aux soins ou à les actions de prévention par exemple.
- La consommation d'alcool : les consommations addictives sont problématiques et celle concernant la consommation d'alcool est prégnante en Côtes d'Armor. Pour rappel, la mortalité prématurée évitable peuvent être dûe à une consommation abusive d'alcool.

Afin de documenter cette analyse, un recensement des structures ressources sur la santé a été réalisé, ainsi que le repérage des dispositifs existants.

Cette démarche permettra de faciliter l'orientation individuelle des personnes constituant la cohorte. La santé sera une thématique prioritaire et transversale au sein de l'accompagnement.

## C / La mobilité

Les problématiques de mobilité représentent un des freins principaux au retour à l'insertion sociale et professionnelle. Lors des entretiens et groupes de travail, cet enjeu est largement ressorti.

Les statistiques de **Pôle Emploi sur le rayon de recherche** des demandeurs d'emploi montrent que 70 % des DE ont une mobilité très réduite (inférieur à 15 km).

Mobilité	juin-21	part	Bassin	Bretagne
Très mobile (> 30km ou 1h aller)	51	4 %	6 %	9 %
Mobile (< 30km ou 1h aller)	314	25 %	33 %	39 %
Peu mobile (<15km ou 1/2h aller)	901	70 %	58 %	50 %
Pas mobile	14	1 %	2 %	3 %
<b>DEFM ABC</b>	<b>1 280</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Une étude menée par **Réso Ville dans le cadre du programme « Data & Quartiers »** permet d'objectiver les distances moyennes entre le domicile et les offres d'emploi correspondant aux secteurs recherchés des habitants.

Les données utilisées sont celles de Pôle Emploi sur les emplois recherchés et de Ranstad sur les offres d'emplois actives disponibles grâce à l'outil smart data.

Voici les résultats de cette étude par quartier :

- Pour l'Iroise : 31 DE, 185 offres, 5 codes ROME : distance moyenne 12,56km
- Pour Croix St Lambert – Ville oger : 315 DE, 186 offres, 24 codes ROME : distance moyenne 13,81km
- Pour Balzac- Europe – Ginglin : 598 DE, 186 offres, 24 codes ROME : distance moyenne 12,84km
- Pour Point du jour : 164 DE, 186 offres, 24 codes ROME : distance moyenne 13,36km

La distance moyenne sur tous les QPV du grand ouest est de 11,66km. Par exemple pour le quartier de KerUhel à Lannion la distance est de 5,37km.

Les résultats de cette étude montre que pour les QPV de SBAA, la mobilité est un véritable enjeu de retour à l'emploi.

### **L'étude réalisée par l'association ADALEA sur la préfiguration d'une plateforme de mobilité**

permet d'apporter des éclairages. Elle s'appuie notamment sur des enquêtes auprès des partenaires de l'insertion .

Pour les partenaires, les problématiques de mobilité sont liées à

- L'absence de permis et/ou de véhicule
- Des ruptures dans les processus d'apprentissage : passage du code de la route difficile pour certains publics et rupture lors du parcours d'apprentissage car pas adapté
- Des freins psychosociaux à la mobilité importants : angoisse TC, manque d'autonomie
- Des freins financiers à la mobilité : achat , réparation
- Des dispositifs multiples parfois méconnus par certains acteurs du territoire
- Manque de solution réactive de mobilité (en cas de pannes de véhicule, nouvelle mission...)

## D / Le manque de confiance – La valorisation des compétences

Au delà des freins périphériques « classiques » les entretiens avec les partenaires font ressortir les difficultés de mobilisation des publics, qui s'expliquent souvent par un manque de confiance et d'estime de soi et donc la nécessité de revaloriser les compétences de ces personnes.

Les statistiques montrent que dans les habitants des QPV, les personnes éloignées de l'emploi depuis plus de 2 ans sont surreprésentés notamment chez les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi. Dans cette situation, les partenaires qui accompagnent ces publics expliquent que ces personnes sont souvent en perte de confiance par rapport à leur capacité de retour à l'emploi.

La valorisation de l'estime de soi et des compétences sont donc un axe de travail essentiel dans l'accompagnement des publics cibles de la Cité de l'Emploi.

- Valoriser des compétences transférables de la vie personnelle vers le professionnel
- Valoriser des diplômes et expériences acquises à l'étranger

### **Témoignages et extraits d'entretiens**

*« lors de mon entretien à Pôle Emploi, le point sur mes compétences n'était pas adapté car je n'ai jamais vraiment travaillé, c'était compliqué de dire ce que je savais faire »*

Extrait entretien PPDE TZCLD

*« pour valoriser les compétences il faut utiliser des supports techniques ou artistiques, mettre les personnes en action pour leur prouver qu'ils sont capables »*

*« Nous avons fait une action avec une socio-esthéticienne, une maman qui était très discrète et renfermée a participé dans les semaines qui ont suivies nous l'avons vue revenir au centre social maquillée, coiffée, elle semblait avoir reprie de la confiance »*

*« Certaines personnes n'osent pas passer la porte par peur de ne pas savoir quoi demander, elles ne sentent pas à leur place, n'ont pas assez de confiance et ont peur du refus, de l'échec »*

*« dans les jeunes que nous accompagnons, il y en a beaucoup qui ont connus un échec scolaire, ce qui a amené à une perte de confiance ».*

### III – L'ECOSYSTEME LOCAL

L'un des principes de l'action de la Cité de l'Emploi est d'agir en complémentarité de ce qui existe déjà, il ne s'agit pas d'un dispositif en plus mais plutôt d'une boîte à outil, un liant au service de l'offre existante.

Le travail de diagnostic a donc permis de recenser l'offre existante et de mieux connaître les missions des partenaires et d'analyser collectivement cette offre. (Annexe 3 : tableau de recensement de l'offre)

#### A/ CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Dans un premier temps, nous avons recensé les acteurs développant des dispositifs, projets, actions dans le champ de l'insertion, l'emploi et la formation. Nous avons également recensé les acteurs de proximité des quartiers qui ont un lien direct avec les habitants sur des thématiques comme le logement, le lien social, l'offre culturelle, sportive...

Ce recensement nous a permis de repérer les futurs membres du Comité technique de la Cité de l'Emploi. (carte mentale page 36)

#### B/ CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS – ACTIONS – PROJETS

Dans un second temps, nous avons établi un recensement de l'offre existante qui a pour objectif d'identifier les ressources disponibles sur le territoire et d'évaluer les éventuels besoins non couverts. Ce recensement a permis d'identifier plus d'une centaine de dispositifs.

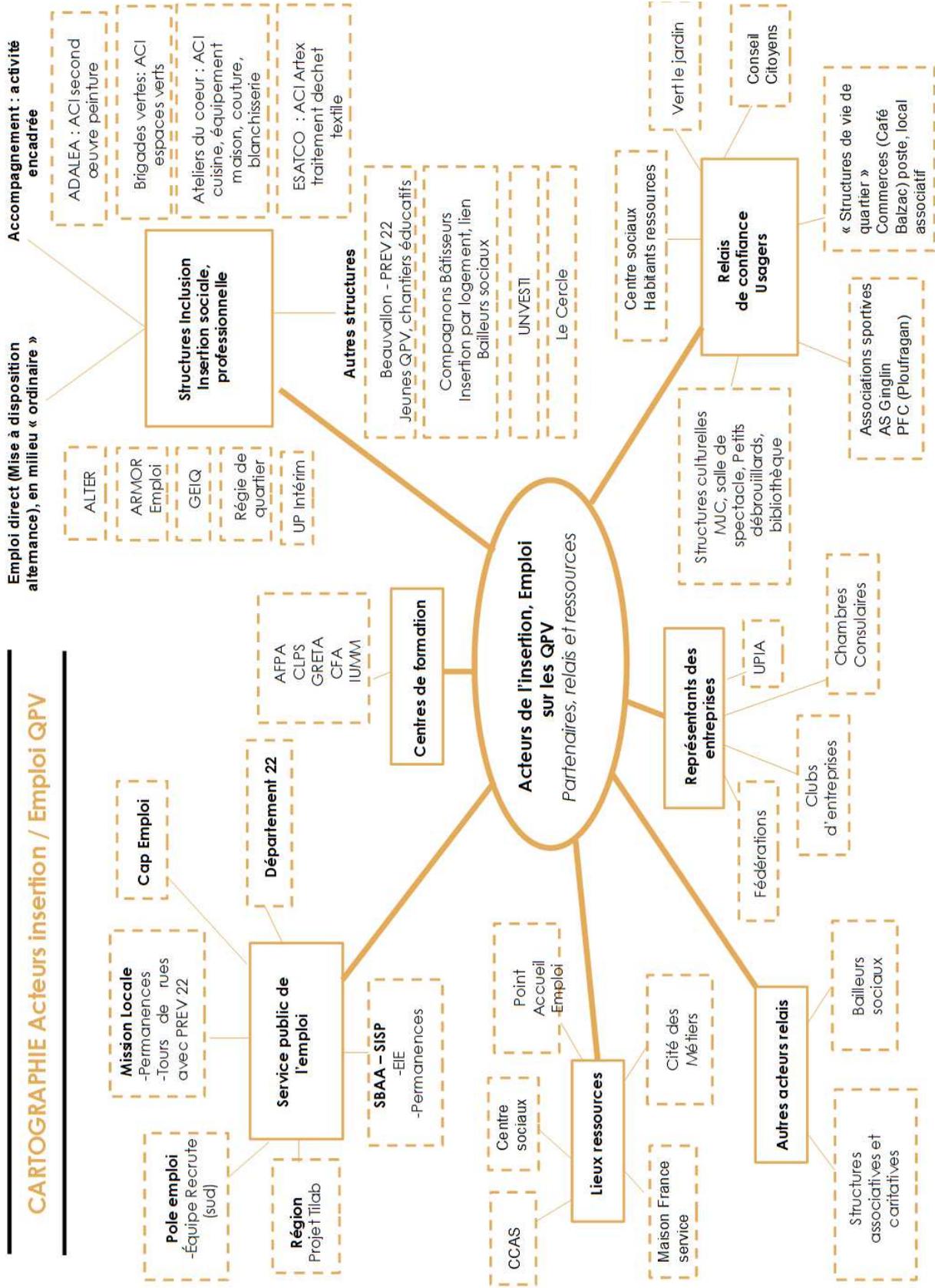
Méthodologie :

- Identification du droit commun
- Cartographie par typologie de structures
- Cartographie par thématiques
- Cartographie par financeurs (contrat de ville)

Les constats

- une offre en dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi très fournie mais peu lisible pour le public et les partenaires ;
- un cloisonnement des dispositifs ;
- un écosystème dense avec des habitudes de travail sur chaque quartier

# CARTOGRAPHIE Acteurs insertion / Emploi QPV



## C / ENQUETE PARTENAIRES

En parallèle du recensement des dispositifs, la coordinatrice a mené des entretiens avec une vingtaine de partenaires. L'objectif de ces entretiens était de créer des temps d'interconnaissance, de mieux connaître leurs missions, de les questionner sur leur expertise par rapport aux publics mais également de faire état des partenariats locaux. Certains extraits et retours de ces entretiens ont été présentés ci-dessus sur l'analyse des publics cibles et de leurs problématiques. Nous présenterons ici les retours sur les constats face à l'offre existante, au partenariat local et à la coordination.

En préalable, il convient de constater que le positionnement de la coordination de la Cité de l'emploi au sein du Service Insertion Sociale et Professionnelle de SBAA est un atout formidable pour la mobilisation des partenaires et la formalisation du partenariat. Les portes des partenaires se sont ouvertes facilement dans l'optique de créer de nouvelles collaborations.

La présentation détaillée des partenaires et de leurs actions a été réalisée dans le cadre de la première « feuille de route » transmise à l'ANCT (Annexe 4).

### ○ Les entretiens individuels

Des rencontres ont été organisées avec des partenaires ciblés du fait de leur statut (SPE) et de la spécificité de leurs actions par rapport au territoire des quartiers et des publics cibles.

Les objectifs des entretiens :

- Mieux connaître l'offre : actions, publics cibles, projets...
- Mieux comprendre les interactions entre partenaires
- Faire connaître la Cité de l'emploi et lancer le partenariat

D'autres entretiens ont été réalisés soit à la demande des structures soit au fil de l'eau de rencontres lors de l'écriture du diagnostic.

### **Tableau de synthèse des entretiens sur l'analyse de l'offre, des partenariats locaux et des besoins de coordination**

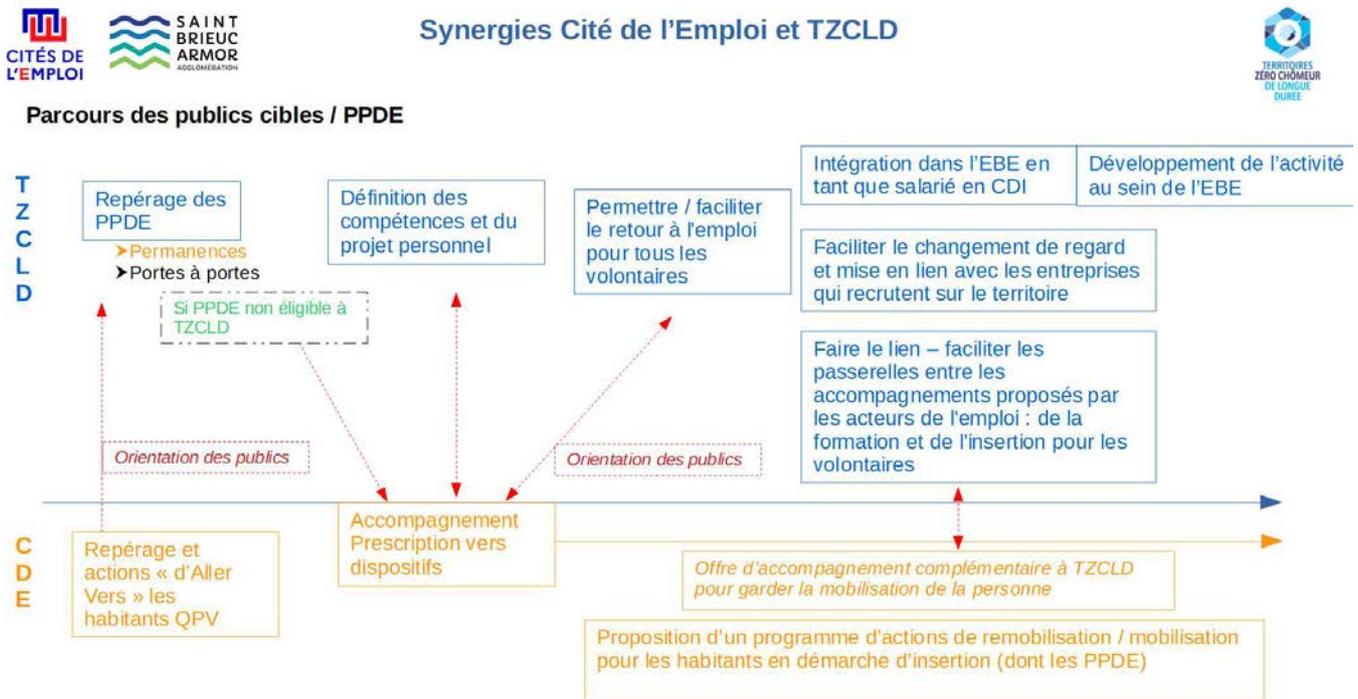
<b>Thématiques abordées</b>	<b>Réponses = Pistes de travail</b>
Problématiques rencontrées par les partenaires sur leurs dispositifs	- Difficultés à mobiliser les publics : difficultés de recrutement pour les SIAE, sessions de formation non complète  -L'instabilité des financements et/ou leur durée : difficile d'installer les dispositifs dans le temps
Analyse de l'état du partenariat	-Une offre de dispositifs extrêmement dense mais peu lisible  -Une orientation des publics prioritairement sur les structures, et dispositifs connus  - il peut y avoir des formes de concurrence entre les dispositifs  -Cloisonnement entre les secteurs Insertion/acteurs de quartiers

<p>Coordination : quels besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'interconnaissance, mieux se connaître</li> <li>- Réunion décloisonnée pour éviter d'être sur-sollicité sur les mêmes sujets avec les mêmes partenaires</li> <li>- Des temps de rencontre courts sur des formats ludiques</li> <li>- Des temps forts qui permettent de fédérer et d'avoir une culture commune sur certains sujets</li> <li>- SBAA est légitime de porter cette coordination</li> </ul>
<p>Actions a prioriser</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'aller – vers et de repérage</li> <li>- Action de remobilisation et de valorisation des compétences</li> <li>- Action avec des supports techniques, mise en action : sport, culture, bricolage ...</li> </ul>

## ○ Zoom sur partenariat Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

Dans une démarche de déploiement de la Cité de l'Emploi en complémentarité avec l'offre existante, le rapprochement ce dispositif intervenant sur le champ de l'insertion des habitants était évident.

Le schéma ci-dessous présente les synergies trouvées sur l'accompagnement des habitants



*TZCLD : Territoire Zéro Chômeurs de longue durée*

*CDE : Cité de l'Emploi*

*PPDE : Personnes Privées Durablement d'Emploi*

*EBE : Entreprise à But d'Emploi : support de recrutement des PPDE et de développement d'activités*

Au delà de l'accompagnement des publics, la Cité de l'Emploi interviendra sur le développement de séances de formation de premier niveau sur l'insertion et ces acteurs auprès des bénévoles de TZCLD et sera également membre des commissions de parcours et du Comité Local pour l'Emploi.

## D / Les groupes de travail du comité technique

Synthèse réalisée par l'association Rich'Ess

Dans le cadre du diagnostic territorial prévu par la Cité de l'emploi, l'animation d'ateliers, coordonné par Saint-Brieuc Armor Agglomération et animé par l'association Rich'ESS, avait pour but de conduire une concertation utilisant des méthodes participatives et coopératives.

L'objectif de ces ateliers était de faire travailler ensemble les partenaires, par groupe, sur les besoins des habitant.e.s des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) en termes d'insertion sociale et professionnelle, de s'appuyer sur leurs connaissances des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle et d'emploi et d'approfondir les perspectives de développement de projets innovants dans le cadre de la Cité de l'Emploi.

Durant les ateliers, 3 techniques d'animation ont été utilisées :

### LA CARTE D'EMPATHIE

>> Objectifs : Se mettre à la place des publics ciblés par la Cité de l'emploi et explorer les points bloquants dans leur parcours d'accompagnement.



### LA CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS

>> Objectifs : Repérer l'ensemble des dispositifs emploi-insertion existants sur les QPV et identifier les manques dans le parcours des usagers.



### BRAINSTORMING SUR LA COORDINATION TERRITORIALE

>> Objectifs : Construire la suite des actions de la Cité de l'emploi en intégrant les envies et besoins des participants



## EN QUELQUES CHIFFRES

**3**  
**ATELIERS**

14.03.22

17.03.22

28.03.22



Association  
AS Ginglin

**34 STRUCTURES PARTICIPANTES**  
**51 PARTICIPANTS\***

**DONT**

**22 ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT**

**17 ACTEURS DE TERRAIN**

**12 ACTEURS INSTITUTIONNELS**

\*Voir annexe pour la liste des participant.e.s



## LES CARTES D'EMPATHIE

Durant les ateliers de la cité de l'emploi, une première entrée en matière a mis les participant.e.s en situation à travers des cartes d'empathie. L'objectif étant de se mettre à la place de 5 profils élaborés en amont et d'identifier les problématiques auxquelles ces derniers peuvent faire face au quotidien puis repérer leurs besoins en lien avec les actions de la Cité de l'Emploi.



**GABRIEL**

22 ANS  
CÉLIBATAIRE

### PROFIL :

- PAS DE PERMIS
- NON QUALIFIÉ - CAP ENTAMÉ MAIS NON TERMINÉ
- LICENCIÉ D'UN CLUB DE SPORT
- NON INSCRIT À LA MISSION LOCALE
- PETIT TRAFIC

### PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES :

- Manque de motivation
- Perte de sens causé par un rejet des valeurs sociétales
- Freins à l'insertion sociale et professionnelle
- Manque de mobilité
- Pas de lien affectif motivant

### BESOINS REPÉRÉS :

- S'extraire de son quotidien pour avoir un environnement motivant, de nouvelles perspectives
- Aider à aller vers un emploi immédiat (petit job) pour reprendre confiance en soi
- Nouer des liens avec des acteur.ice.s de confiance (exemple : éducateur.ice de rue, club de sport ...)
- Etre accompagné par la mission locale
- Assurer un accompagnement continu



**CHLOÉ**

28 ANS  
MÈRE CÉLIBATAIRE  
DE 2 ENFANTS (1 &  
4 ANS)

### PROFIL :

- DÉTIENT LE PERMIS MAIS PAS LA VOITURE
- DIPLÔME NIVEAU CAP/BEP
- RECHERCHE D'EMPLOI OU DE FORMATION
- DÉPENDANCE AUX PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES

### PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES :

- Garde des enfants
- Mobilité (difficulté à l'achat d'un véhicule)
- Manque de confiance en soi

### BESOINS REPÉRÉS :

- Avoir des horaires de travail adaptés au mode de garde de ses enfants
- Reprendre une vie sociale et professionnelle
- Avoir du temps pour soi
- Obtenir une aide/un prêt pour un véhicule



**INÈS**

45 ANS, EN COUPLE  
3 ENFANTS : 1 FILLE  
(14 ANS), 2  
GARÇONS (6&8 ANS)

**PROFIL :**

- TITRE DE SÉJOUR. MAITRISE PARTIELLE DU FRANÇAIS.
- PAS DE RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI - MARI EN ACTIVITÉ
- MECONNAISSANCE DES DISPOSITIFS EXISTANTS (INVISIBLE)
- IMPLIQUÉE FORTEMENT DANS LA VIE DE QUARTIER (SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE IMPORTANTE).



**PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES :**

- Frein de la langue
- Manque de perspectives sur sa vie à long terme // centrée sur sa famille
- Difficulté à s'ouvrir à d'autres horizons que son quartier
- Difficulté à valoriser ses compétences
- Pas d'accès aux informations pour aller vers l'emploi

**BESOINS REPÉRÉS :**

- Se former au français
- Être mise en réseau
- Être informée sur les dispositifs existants en réponse à sa situation
- Se faire une première expérience à travers un stage/chantier d'insertion
- Développer son autonomie (permis, emploi, compétences de base ...)



**MATÉO**

35 ANS, EN COUPLE  
SITUATION DE  
HANDICAP MOTEUR

**PROFIL :**

- PAS DE PERMIS
- BAC +2 EN INFORMATIQUE
- EN QUESTIONNEMENT SUR UNE RECONVERSION



**PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES :**

- Difficulté de mobilité
- Manque de confiance en soi
- Difficulté dans la définition du projet professionnel
- Difficulté à identifier les dispositifs d'accompagnement adaptés

**BESOINS REPÉRÉS :**

- Être accompagné dans la définition de son projet professionnel et pour sa mobilité professionnelle
- Développer la confiance en soi
- Avoir des solutions adaptées à son handicap pour sa mobilité et son espace de travail



**XAVIER**

50 ANS.  
CÉLIBATAIRE  
PROBLÈMES  
D'ADDICTION

### PROFIL :

-  PERTE DU PERMIS
-  30 ANS D'EXPÉRIENCE DANS L'AGROALIMENTAIRE -  
USURE PROFESSIONNELLE
-  DEMANDEUR D'EMPLOI LONGUE DURÉE
-  TOUCHE LE RSA

### PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES :

- Santé (addiction et usure physique et psychologique)
- Manque de mobilité (plus de permis)
- Isolement
- Absence de perspectives / de motivations

### BESOINS REPÉRÉS :

- Soigner son addiction et s'occuper de sa santé
- Repérer des solutions pour ses problèmes de mobilité (ex : auto-école sociale)
- Être accompagné dans son projet de réorientation professionnelle et dans sa recherche d'emploi et/ou de formation
- Reprendre confiance en soi et regagner la confiance des autres

## SYNTHÈSE

### DES PUBLICS QUI SE CONFRONTENT À DES DIFFICULTÉS DANS LEUR PARCOURS VERS L'EMPLOI :

- Des freins "pratiques" pour aller vers l'emploi (mobilité, langue, garde d'enfant(s), santé, handicap)
- Des freins "psychiques" pour aller vers l'emploi (manque de confiance en soi et de perspectives)
- Un environnement parfois peu motivant (isolement, environnement social et culturel ...)

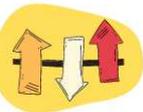
### LISIBILITÉ DE L'OFFRE & REPÈRAGE DES PUBLICS À QUESTIONNER :

- Une méconnaissance des dispositifs existants par les publics
- Des publics qui, parfois, ne sont pas identifiés par les structures de l'accompagnement

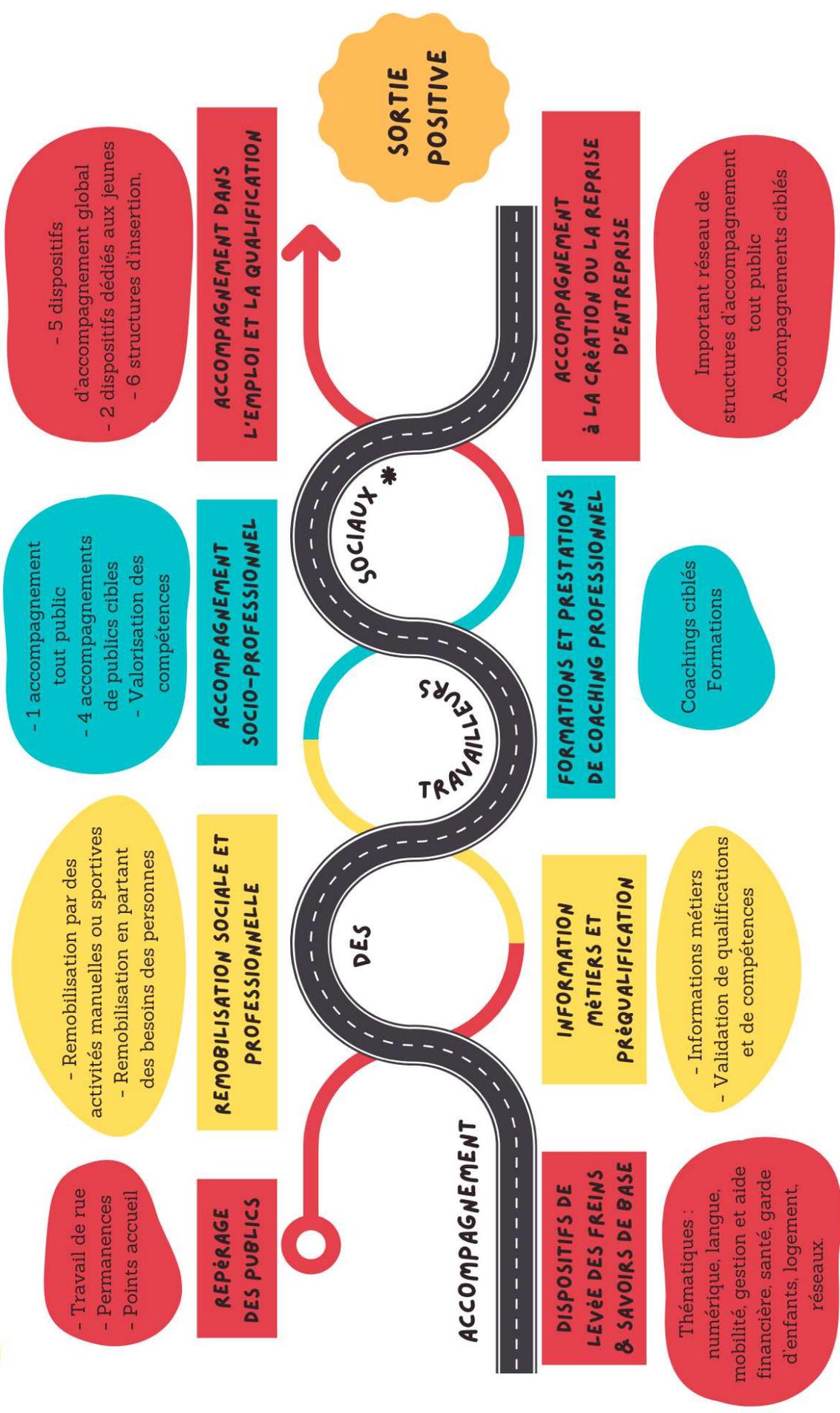
### RÉPONDRE AUX BESOINS DES PUBLICS AVEC LA CITÉ DE L'EMPLOI :

- Informer sur les dispositifs existants en fonction des profils
- Donner accès à un environnement aidant et motivant
- Permettre aux publics accompagnés de se mettre en action
- Lever les freins "pratiques" (mobilité, garde d'enfants, langue ...)

# LA CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS



A partir du travail de diagnostic effectué dans le cadre de la Cité de l'emploi, les participantes ont pu cartographier les différents dispositifs du parcours d'accompagnement des publics vers l'emploi. L'objectif étant d'identifier ce qui existe pour pouvoir le mobiliser ou développer les liens et de compléter le diagnostic avec des dispositifs manquants.



\* 2 accompagnements tout public (Département) & 3 accompagnements de publics cibles (jeunes (PREV 22) & familles monoparentales (CAF))

# ANNEXE : CARTOGRAPHIE DÉVELOPÉE DES DISPOSITIFS

136 dispositifs recensés

Remobilisation par des activités manuelles ou sportives  
Sport : 4 dispositifs visant des publics cibles (femmes, handicap, jeunes)  
Activités manuelles : 6 dispositifs (arrachage plantes invasives, jardins partagés, construction de mobilier/réemploi...)  
Logement : 1 dispositif d'auto-réhabilitation de l'habitat  
Remobilisation en partant des besoins des personnes  
Parentalité : 4 dispositifs dont 1 ciblé mono-parental (ateliers cuisine, bien-être, temps d'échanges...)  
Remobilisation du public jeune : 3 dispositifs (Garantie jeune, Pass engagement, SPOT du Cercle, Mission décrocheurs...)  
Remobilisation sociale globale : 5 dispositifs et accompagnements (Pôle emploi, SISP, Alter...)

Travail de rue  
3 types de présence sur les 4 QPV : éducateurs de rue, éducateurs sportifs, centres sociaux  
Permanences/points accueil  
4 dispositifs dont 1 mobile (Bus métiers), des points accueil jeunes sur les quartiers (SPOT, MJC...), point accueil pour les femmes (CIDFF), demandeurs d'emploi longue durée (SISP)

Annuaire des sigles :  
ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique  
AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées  
CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles  
CJS : Coopérative Jeunesse de Services

GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification  
Ei : Entreprise d'insertion  
ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion  
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture  
MSA : Mutualité Sociale Agricole  
QPV : Quartiers prioritaires de la Ville  
SISP : Service Insertion Sociale et Professionnelle (Saint-Brieuc Armor Agglomération)

1 accompagnement tout public et 4 accompagnements de publics cibles :  
handicap, femmes, gens du voyage, usure professionnelle  
Valorisation de compétences :  
3 parcours (prépa-clé, prépa-avenir, SISP) et 4 chantiers d'insertion (peinture, tri textile, ressourçante, buanderie, couture, entretien espaces verts...)

5 dispositifs d'accompagnement global :  
demandeurs d'emploi dont public fragile (Pôle emploi, Département, Région, Egie), handicap (Cap emploi, Alter Intérim, Servagroupe...), femmes (CIDFF)  
2 dispositifs dédiés aux jeunes :  
conseillers Mission local dédiés aux QPV, CJS  
6 structures d'insertion :  
2 Ei dont 1 ciblée QPV, 2 ETTI, 2 GEIQ dont 1 ciblé handicap

REMOBILISATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI ET LA QUALIFICATION

## ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

SORTIE POSITIVE

DISPOSITIFS DE LEVÉE DES FREINS & SAVOIRS DE BASE

INFORMATION MÛTIERS ET PRÉQUALIFICATION

FORMATIONS ET PRESTATIONS DE COACHING PROFESSIONNEL

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE

Numerique : 11 dispositifs (médiateurs numériques, ateliers, aides aux démarches en ligne...)  
Langue : 6 dispositifs (Français Langue Etrangère du CLPS)  
Mobilité : 10 dispositifs (aide financière au permis, ateliers code de la route, location 2 roues, covoiturage solidaire, conseiller mobilité) -  
Gestion et aide financière : 7 dispositifs (micro-crédits, fonds d'aides aux jeunes, aide à la formation...)  
Santé : 2 dispositifs (ateliers bien-être, diététique, estime de soi...)  
Garde d'enfants : 1 dispositif (Cap'AJE)  
Logement : 1 dispositif (résidences habitat jeunes)  
Réseaux : 2 structures (CIDFF, Femmes de Bretagne)

Informations métiers  
8 dispositifs dont 7 généralistes (Bus des métiers, Jobjectif, Forum Emploi, Matinées emploi...) et 1 spécialisé (travaux publics au féminin)  
Validation de qualifications et de compétences  
5 dispositifs dont 3 spécialisés (Industrie, métallerie, aides à domicile) et 2 généralistes (Prépa avenir et prépa projet)

Coachings ciblés  
Cadres demandeurs d'emploi longue durée (SISP), Parrainage jeunes (Mission locale), Declic - assurés en situation de précarité (MSA)  
Formations  
Offre de la Région et Activ projet de Pôle emploi

Important réseau de structures d'accompagnement tout public  
BGE (généraliste), Rich'ESS-TAg22 (économie sociale et solidaire), Innozh (innovation technologique), ADIE (micro-crédits), AGEFIPH (personnes handicapées) -  
Accompagnement ciblé  
Premières de Bretagne (femmes de QPV), Département auprès des artistes indépendants au RSA, Bus de l'entrepreneuriat Bretagne nord (habitants des QPV)

## SYNTHÈSE

### UNE ABSENCE DE COORDINATION

"Il n'y a aucune stratégie"

- Manque de lien entre les dispositifs.
- Des actions similaires portées par différentes structures/dispositifs.
- Des actions et dispositifs en direction de publics et/ou quartiers spécifiques qui sont complémentaires.

Nécessité de connaître finement les dispositifs.

### UN BESOIN DE LISIBILITÉ

"Il y a des noeuds dans la lecture des dispositifs et on ne peut pas passer des heures quand on est face à un public"

- Pas ou peu de maîtrise des dispositifs par les acteurs de l'accompagnement.
- Des dispositifs qui rentrent dans plusieurs catégories.
- Des publics qui ne sont pas identifiés par les structures.

Faire ce travail de cartographie avec les conseillers emploi-formation au contact des publics et former à la compréhension des dispositifs.

### DES MANQUES IDENTIFIÉS DANS LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

" Il y a plusieurs cercles d'intervention. Un 1er cercle : les institutionnels, un 2ème cercle : les acteurs de l'accompagnement (comme Pôle Emploi, les agences d'intérim, la Mission Locale ...) et un 3ème cercle qui sont les structures de « l'aller vers » (associations sportives, centres sociaux, la Prev22 ...) au centre de l'action"

- Pas assez de moyens déployés sur le repérage des publics, pourtant porte d'entrée du parcours d'accompagnement vers l'emploi.
- Peu d'offre de coaching, utile dans le cadre de la recherche d'emploi.
- Les actions de levée des freins et des savoirs de bases sont celles qui prennent le plus de temps et qui sont clés dans le parcours d'accompagnement des publics.

"On pourrait se dire qu'il y a déjà ce qu'il faut !"

- Mettre plus de moyens sur le repérage des publics, notamment des plus isolés.
- Développer l'offre de coaching pour la recherche d'emploi.
- Consolider des actions de levée des freins et savoirs de base.



# BRAINSTORMING SUR LA COORDINATION TERRITORIALE

Pour conclure les ateliers de la cité de l'emploi, un brainstorming sur la coordination du dispositif de la Cité de l'emploi a été animé autour de la question : « De quoi ai-je envie pour m'impliquer dans le dispositif de la Cité de l'emploi ? ». L'objectif étant de construire avec les participant.e.s la suite des actions et intégrer leur envies et besoins à la mise en place de cette coordination territoriale.

## COMMENT SERA ANIMÉ LA CITÉ DE L'EMPLOI ?

- Sortir des bureaux d'informations descendantes
- "Vis ma vie" : immersion professionnelle dans les structures partenaires
- Top 50 min / 30 min
- Réunions thématiques
- Séminaire annuel (points mi-parcours, espace de réflexions et de prospective, actualisation du diagnostic, interconnaissance ...)
- Forum pour mieux connaître les actions de chaque structure

## POUR PARLER DE QUOI ?

- Levée des freins de santé, (ex : accompagner à la réalisation de plats équilibrés)
- Mobilité, aide au permis, auto-école solidaire
- Ateliers numériques / fracture numérique
- Comprendre les ressorts psychologiques de la démobilisation (pour mieux accompagner la personne)
- Accompagnement à la reprise de confiance et à l'estime de soi (pouvoir d'agir)
- Accompagnement des personnes vers plus d'autonomie (ex : démarches administratives en ligne)
- Valorisation des compétences des personnes (de manière détournée)
- Complémentarité avec TZCLD pour améliorer et renforcer le soutien personnalisé

## Où, QUAND ?

- Petit groupe (20 personnes max)
- Durée de rencontre : 2h max
- Fréquence : tous les 2 mois en moyenne
- Pas de visio
- Matin (petit déjeuner) ou midi (déjeuner)
- Lieux tournants sur les structures des QPV
- Avoir un drive dédié pour du partage d'infos
- Etre tenu informé sans aller à toutes les rencontres (newsletter, gazette ...)



## POUR FAIRE QUOI ?

- RENDRE LISIBLE : Construire un référentiel des dispositifs (guide pratique, annuaire, plateforme numérique ...), favoriser l'interconnaissance entre acteurs de l'accompagnement, avoir une boîte aux lettres : "j'ai une question emploi-formation" (physique ou numérique)
- COORDONNER : Coordonner les événements organisés par les partenaires, créer du lien entre les entreprises et les partenaires de l'emploi-formation, formaliser un réseau de partenaires.
- REPERER : Organiser des forums par quartier pour faciliter le repérage des publics.
- FAIRE CONNAITRE : Job dating, visites d'entreprises employeuses, témoignages audio-visuels d'expériences de sorties positives, demi-journée de découverte des chantiers d'insertion, mettre en place des actions sur les filières en tension (ex : *Jobjectif*), présenter les structures par thématique.
- LEVER LES FREINS : Tester des solutions de garde d'enfants pour les personnes en insertion, atelier shooting-book / bien-être.
- SOUTENIR : Parrainage individuel, mobiliser les services RH des collectivités comme partenaires (faciliter les recrutements dans la fonction publique territoriale), créer un outil pour aller de l'idée à l'emploi, Citelab (émergence de projets) ou Bus de l'entrepreneuriat.

## Conclusion : l'analyse Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces de l'écosystème local

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>→ Offre importante de dispositifs et d'actions</li><li>→ Écosystème dense avec des habitudes de travail sur chaque quartier</li><li>→ Positionnement de la coordination de la Cde au sein du service de SBAA déjà identifié par les partenaires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Difficulté de lisibilité de l'offre pour les partenaires et publics</li><li>→ Difficulté de mobilisation des publics</li><li>→ Cloisonnement des « milieux » et donc des dispositifs, difficulté d'orientation</li><li>→ Le manque d'espace, temps et lieux d'interconnaissance pour les partenaires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Fédérer sur les quartiers sur les questions insertion/emploi</li><li>→ Apporter des espaces de coordination</li><li>→ Développer des actions d'aller-vers</li><li>→ Développer des actions faisant le lien entre des partenaires d'univers différents = parcours fluides</li><li>→ Développer des actions avec des supports techniques, sportifs et culturels = remobilisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ La superposition de dispositifs</li><li>→ Des propositions non adaptées aux attentes des habitants</li><li>→ La sur-sollicitation des mêmes partenaires</li><li>→ Manque de lisibilité avec d'autres projets sur les QPV (TZCLD, Tilab)</li></ul>

## V – LE PLAN D’ACTIONS DE LA CITE DE L’EMPLOI DE SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

Le travail de diagnostic présenté ci-dessus a permis de construire un plan d’actions partagé avec les partenaires de la Cité de l’Emploi. Ces actions visent à proposer un cadre de coopération entre les acteurs ainsi que d’apporter des réponses aux besoins peu ou non couverts sur le territoire.

Trois axes d’intervention :

- Des actions de coordination
- Des actions d’aller vers et de repérage
- Des actions de remobilisation et un suivi individualisé

Le plan d’actions présent ci-dessous est prévisionnel, il aura vocation à évoluer dans le temps. Les actions pourront soit être mises en place directement par la Cité de l’Emploi en collaboration avec des partenaires, soit par les partenaires et soutenus sous forme de subvention par la CdE.

### Axe 1 : La coordination

Actions	Cibles de l’action	Partenaires
<b>Groupes de travail Diagnostic - Comité Technique #1</b> <u>Objectifs :</u> - Premier temps de mobilisation des partenaires - Confronter les premiers éléments de diagnostic à l’expertise des partenaires -Recueillir de la matière pour alimenter le diagnostic	Membres du comité technique	Rich’ESS
<b>Réunion Adultes Relais et référents du programme réussite éducative</b> <u>Objectifs :</u> -Présentation du dispositif -Interconnaissance	Adulte relais et référents PRE	Préfecture
<b>Petits déjeuners Emploi</b> <u>Objectifs :</u> -Présentation du dispositif -Interconnaissance	Acteurs du quartier Croix St Lambert – Ville Oger	Centre social Sud
<b>Déjeuners d’interconnaissance</b> Temps d’interconnaissance sur une formule décontractée, chez les partenaires <u>Objectifs :</u> - Interconnaissance - Échanges de pratiques	Membres du comité technique	
<b>Organisation Groupe de travail : accueil jeunes enfants sur lieu de formation</b> Mise en œuvre d’une solution de garde temporaire sur les lieux de formation <u>Objectifs :</u> -Permettre aux stagiaires d’accéder plus facilement à la formation, -Habituer les publics à faire garder leur enfant	CLPS, Service RPE <sup>2</sup> / RPAM <sup>3</sup> SBAA, CD22, CAF	Mission CTG SBAA
<b>Organisation Groupe de travail : « Ma journée d’assistante maternelle »</b> Territoire cible : Ploufragan (saturation de l’offre garde 94 %) Organisation d’une journée de présentation du métier d’AM : Initiation à des animations, tester les gestes et postures professionnelles, procédure	CD22, CAF, Centre de formation	Service RPE / RPAM SBAA

2 Relais Petite Enfance

3 Relais Assistantes Maternelles

<p>d'agrément par le CD22</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener les habitants des quartiers vers le métier AM</li> <li>- Développer l'offre d'AM pour permettre aux habitants de faire garder leur enfant et de se remobiliser vers l'emploi.</li> </ul> <p>→ Action pouvant être dupliquée sur d'autres territoires</p>		
<p><b>Comité Technique #2</b> : Thématique Aller Vers</p>	Membres du comité technique	Intervenants Témoignages
<p><b>Formation des bénévoles sur sujet emploi / insertion</b></p> <p>Permettre aux bénévoles de structures associatives en contact avec des publics d'avoir des clés de compréhension de l'écosystème Insertion/Emploi/Formation pour orienter vers les partenaires</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outiller les partenaires</li> <li>- Éviter les ruptures de « parcours », recueillir les besoins usagers</li> </ul>	Bénévoles d'associations (caritatives, sportives, culturelles..), habitants, Conseils Citoyens	
<p><b>Visite des quartiers pour les entreprises</b></p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire entrer les entreprises dans les quartiers</li> <li>- Interconnaissance entreprises /partenaires</li> </ul>	Entreprises	Pôle Emploi
<p><b>Forum Petite Enfance</b> à destination des structures de l'emploi et de l'insertion (Co-pilotage Convention Territoriale Globale)</p> <p>Présentation des dispositifs de garde, des aides financières à disposition des ménages, des dispositifs d'accompagnement pour l'accès à la garde.</p> <p>Apport sociologique sur le frein de la garde d'enfant et plus globalement sur le non-recours : les clés de lecture de ce frein, comment le traiter en profondeur, comment accompagner les publics</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleures connaissances des dispositifs par les professionnels,</li> <li>- Interconnaissance, culture commune</li> </ul>	Structures de l'emploi, Insertion, Formation Membres de comité technique Cité de l'Emploi	Mission CTG

//

Participation aux Petits Déjeuners Saint Briec Entreprises, Rich'ESS  
Participation aux instances et réunions techniques TZCLD  
Participation aux réunions techniques Tilab  
Participation réunions Convention Territoriale Global (SBAA / CAF)  
Participation Réunions Gestion Urbaine de Proximité (GUP)  
Participation COPIL et procédure d'évaluation du Contrat de Ville

## Axe 2 : Aller Vers

Actions	Cible de l'action	Partenaires
<b>Partenariat Adulte Relais Cité des Métiers</b> Articulation des missions, repérage de publics, appui en ingénierie sur le montage d'actions le cas échéant	Habitants	Cité des Métiers
<b>Partenariat Tilab</b> (Dispositif Région) Participation aux actions d'aller Vers et possibilité de cofinancement d'actions	Habitants	Région
<b>Diagnostic en marchand Quartier Balzac</b> (ANRU) Organisation d'une marche dans le quartier dans le but d'échanger sur les problématiques des habitants, les infrastructures du quartier... <u>Objectifs :</u> -Créer des espace de discussion/interconnaissance habitants partenaires -Pour les partenaires externes et entreprises : prendre conscience de la vie de quartier (forces et faiblesses) Lien avec le Programme NPNRU <sup>4</sup> , ces chantiers et opportunités d'emploi	Habitants, partenaires du quartiers, partenaires GUP (bailleurs..)	Ville de St Briec GUP Facilitateur Clause d'insertion
<b>Cafés Parents</b> Installer un triporteur avec proposition gratuite d'un Café / croissant en sortie d'école <u>Objectifs</u> - Créer du lien avec les habitants, notamment les mamans - Créer des espace de discussion / interconnaissance	Habitants	Centre Social Sud Adulte Relais Cité des Métiers
<b>Bask'Aprém</b> Après-midi festive autour du basket (tournoi, musique ...), en extérieur. Investir l'espace public de façon ludique, notamment pour les filles. Travaille sur l'accessibilité au sport Participation des partenaires de l'emploi : tournoi et « stand » réseautage (recherche stage, emploi...) <u>Objectifs</u> - Repérage de public notamment les jeunes - créer des espace de discussion / interconnaissance	Habitants (Jeunes mais pas que)	Saïdina SAID (jeune habitant de Balzac) Portage : ASPTT ou Cercle
<b>Forum La Vie à l'Ouest</b> Animation d'un stand emploi avec photomaton « Le métier de mes rêves » - Partenariat TZCLD	Habitants	Centre Social Amicale Laïque TZCLD
<b>Participation aux permanences Emploi</b> (La Ruche, Le Tremplin, MSAP) <u>Objectifs</u> Profiter des permanences pour créer du lien avec les partenaires, commerçants du quartier	Habitants	Service Insertion sociale et professionnelle
<b>Participation aux permanences TZCLD<sup>5</sup></b> <u>Objectifs</u> Apporter aux Personnes Privées Durablement d'Emploi investies dans le projet une solution d'accompagnement et d'orientation	Habitants	TZCLD
<b>Mise en place permanences emploi au Pôle de vie de quartier Sud</b> <i>(Demande du centre social)</i>	Habitants	Centre social Sud
Réflexion sur une offre de médiation numérique nomade		

//Participation réunions aux Conseils Citoyens (Balzac, Croix Lambert), Participation réunions Habitants Guides (Balzac), + temps sur les quartiers

4 Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (ANRU)

5 Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

### Axe 3 : Remobilisation et suivi des publics

Actions	Cible	Partenaires
<p><b>Tremplin vers l'emploi</b> Action de remobilisation de jeunes en les sortant de leur cadre de vie afin de travailler sur leur estime d'eux même et leurs projets professionnels</p>	Jeunes	PREV 22 , Mission Locale, LOCARN, Région
<p><b>Les premières Bretagne – Programme Emergence</b> Accompagnement à l'entrepreneuriat, de l'idée au projet de 5 femmes des QPV .</p>	Femmes	Les Première Bretagne
<p><b>Ateliers construction bureaux enfants avec des matériaux issus du réemploi</b> du chantier de démolition des tours de Balzac Ateliers pédagogique et participatifs et remobilisation sur l'espace public</p>	Salariés en insertion Habitants /parents	Régie de quartier Compagnons Batisseurs Facilitateur clause
<p><b>Action de remobilisation de jeunes décrocheurs sur les métiers de l'économie circulaire</b> Sensibilisation à la gestion des déchets et économie circulaire Visite du centre de tri Kerval, déchetterie, Ressourcerie de Binic, Présentation des métiers de ce secteur (qui recrutent), atelier participatif à la création d'objet en réemploi</p>	Jeunes suivis par la PREV 22	PREV , SBAA SISP Ressourcerie Binic Commune de Binic
<p><b>Corner vers l'emploi (Multi sport)</b> Événement multi-sports dont le but est de faire rencontrer habitants, entreprises et professionnels de l'insertion dans un format ludique et décontracté</p>	Habitants	Le Cercle
<p><b>Action de valorisation de son image et reprise de confiance</b> Intervention d'une socio-esthéticienne pour travailler son image, coaching vestimentaire avec visite de la Boite de Fringue (apprendre à se mettre en valeur), choisir une tenue professionnelle <u>Objectifs</u> -Revaloriser l'image des personnes -Commencer à parler emploi et projet professionnelle via la tenue - Leur faire des découvrir des lieux ressources</p>	Habitants	Centres sociaux

## ANNEXES

### ANNEXE 1 - Les instances de gouvernance de la Cité de l'Emploi

<i>Instances de gouvernance</i>	<i>Partenaires actuellement mobilisés</i>	<i>Rythme de réunion</i>
<b>Comité de pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saint-Brieuc Armor Agglomération</li> <li>• État (Préfet, DDETS, déléguée au Préfet)</li> <li>• Conseil Départemental</li> <li>• Région Bretagne</li> <li>• Pôle Emploi</li> <li>• Mission locale</li> <li>• Cap Emploi</li> </ul>	Bi-annuel
<b>Comité technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentants (Techniques) des Institutions : DDETS, Préfecture, CD22, Région</li> <li>• Prescripteurs : Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi</li> <li>• Cité des Métiers</li> <li>• Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée</li> <li>• Structures de l'IAE</li> <li>• Associations locales (MJC, centres sociaux, clubs sportifs, associations culturelles et caritatives...)</li> <li>• CCAS</li> <li>• Chambres consulaires</li> <li>• Représentants du monde économique : Syndicats, fédérations, club d'entreprises, groupements d'employeurs</li> <li>• Acteurs du Pilier Économie /Emploi du Contrat de Ville</li> <li>• Contrats Adultes Relais des QPV</li> <li>• Membres des Conseils Citoyens</li> </ul>	Toutes les 6 semaines
<b>Équipe projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SBAA</li> <li>• État (Préfet, DDETS, déléguée au Préfet)</li> </ul>	Toutes les 6 semaines

## **ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN CITE DE L'EMPLOI**

### **Modalités de réalisation :**

Entretien individuel semi-directif en présentiel.

Durée : 1h-1h30 en fonction de l'interlocuteur.

### **1/ Présentations**

- Présentation de la Cité de l'emploi (objectifs, enjeux, contexte)
- Présentation de la démarche de diagnostic territorial
- Présentation de l'interlocuteur : fonctions, structure, actions et dispositifs mis en œuvre sur le territoire.
  - o caractériser le public cible de l'interlocuteur ;
  - o définir le périmètre géographique d'intervention de l'interlocuteur

### **2/ Recenser et fédérer**

- Quels sont les acteurs impliqués sur les sujets emploi en faveur des QPV ?
- A votre échelle, quelles sont les grandes relations que vous entretenez avec les autres acteurs du territorial :
  - avec les acteurs institutionnels : Etat, Département, intercommunalité, etc.
  - avec les acteurs associatifs ?
  - avec les opérateurs (Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, etc.) ?
- Quels sont les grands moments de rencontres multi-partenariales au niveau de votre territoire ?
- Plus spécifiquement, existe-il des dispositifs pour lesquels vous rencontrez les partenaires emploi-formation du territoire (Garantie jeune, PRIJ, PLIE actions financées dans le cadre du PIC, etc.) ?
- Quels sont les effets de ces partenariats sur l'efficacité et la pertinence de vos actions ?
- A votre sens, la régularité et la composition de ces instances permettent-elles de disposer d'une vision partagée du territoire, de ses problématiques et de construire des solutions communes et cohérentes ?

A défaut, quelles seraient la fréquence et la composition idéales pour permettre la construction d'une vision partagée du territoire ?

- De votre point de vue, manque-t-il un acteur dans ces relations ? Lequel et pourquoi ?
- Quels sont les acteurs, non spécifiquement positionnés sur les questions d'emploi, qu'il pourrait être pertinent d'impliquer dans la Cité de l'emploi ?

### **3/ Aller vers et raccrocher pour mieux intensifier**

- Quels sont les dispositifs de droit commun mobilisés sur le territoire ?
- Quels sont les dispositifs propres à la politique de la ville qui existent sur le territoire ?

- Quelles sont les modalités d'articulation de vos actions avec les dispositifs que vous avez cités ? Intervenez-vous en amont / en aval / en complémentarité de ces actions ?

-Quels sont les publics qui sont effectivement touchés ? - (*Si pertinent en fonction de la qualité de l'interlocuteur*)

De votre point de vue, quelles stratégies « d'aller-vers » sont les plus pertinentes au regard des caractéristiques de votre public cible ?

- Quelles sont les réticences à l'inscription ? Combien de médiateurs (emploi mais pas uniquement) sont présents sur le terrain ?

#### **4/ Expérimenter**

- Identifiez-vous une typologie de publics qui ne bénéficierait pas suffisamment des dispositifs de droit commun ?

- Identifiez-vous des publics qui seraient « invisibles » ou insuffisamment pris en compte ?

-Quelles sont les difficultés les plus fréquemment invoquées par les habitants ?

- Identifiez-vous des dispositifs qui peinent à toucher leur public ?

- Identifiez-vous un territoire géographique qui serait insuffisamment couvert par les dispositifs cités ?

- Identifiez-vous des besoins / des difficultés propres au territoire qui seraient insuffisamment traités par les dispositifs cités ?

- Avez-vous des informations particulières à nous transmettre à ce sujet ? (Notes / diagnostics / études / enquêtes / portraits de territoire/ etc.)

**ANNEXE 3 - Liste des entretiens / rencontres réalisés dans le cadre du diagnostic de préfiguration de la Cité de l'Emploi**

<b>Dates</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Personnes rencontrées</b>	<b>Objet</b>
07/09/21	Pôle Emploi	Responsables d'agences M OGIER Mme LAMANDE	Présentation du dispositif Invitation COPIL
04/10/21	Département – Service Insertion et ESS	Mme HOURCQ cheffe de service	Présentation du dispositif Invitation COPIL
07/10/21	TZCLD	Mme LE GUEVEL chargée de mission ADALEA	Présentation du dispositif Entretien diagnostic
11/10/21	Département - MDD	M LE GAC : chargé de développement territorial M CALVEZ conseillère parcours insertion	Présentation du dispositif Invitation COPIL
15/10/21	Mission locale	M HOUE conseiller emploi QPV	Présentation du dispositif Invitation COPIL Entretien diagnostic
19/10/21	Mission Politique de la Ville SBAA	Mme GAESSLER chargée de mission PV et CISPD	Interconnaissance
20/10/21	Région Bretagne	Mme MARIE JOSEPH responsable point Région	Présentation du dispositif Invitation COPIL
26/10/21	ADALEA	M MELET Responsable Pôle Insertion	Présentation du dispositif Entretien diagnostic
26/10/21	SBAA - Mission Convention Territorial Globale	Mme BAHIER chargée de mission Convention Territorial globale	Présentation du dispositif Coordination des missions Entretien diagnostic
09/11/21	TILAB	M DEFAIT (Pratico- Pratique) coordination du projet local Tilab	Présentation du dispositif Coordination des missions
15/11/21	SBAA - Mission Contrat Local de Santé	Mme RIBAUT chargée de mission Contrat Local de Santé	Présentation du dispositif Coordination des missions Entretien diagnostic
19/11/21	PREV 22	Mme DAVY et Emmanuel Éducateurs spécialisés	Présentation du dispositif Entretien diagnostic
23/11/21	Cité des Métiers	Mme BRILLET directrice M HAMALLON Président	Présentation du dispositif
23/11/21	CLPS	Mme RIMENEZ GRALL Directrice	Présentation du dispositif Entretien diagnostic
30/11 et 02/11/21	Cap Couleur	Groupe de travail Projet Social	
30/11/21	CAF	M GUILLAUME Référent QPV	Présentation du dispositif Entretien diagnostic

09/12/21	Ville de Ploufragan	M BEUZIT Elu M TRETON Directeur CCAS Mme TANGUY Directrice CS	Présentation du dispositif Entretien diagnostic
15/12/21	TILAB	M DEFAIT (Pratico- Pratique) coordination du projet local Tilab	Actions Tilab
20/12/21	Cité des Métiers	Mme BRILET : Directrice Mme LE BLANC : adulte relais	Coordination missions adulte relais
03/01/22	Mission Politique de la Ville SBAA	Mme GAESSLER chargée de mission PV et CISPD	Fonctionnement contrat de ville
04/01/22	Centre Social Croix Lambert	Mme AUFRAY Directrice Mme BOURDON chargée de développement	Présentation du dispositif Entretien diagnostic
07/01/22	TZCLD	Mme LE GUEVEL/ chargée de mission ADALEA M CHAUVEL : chargé de mission Ville St Briec	Étude du partenariat et complémentarité des dispositifs
12/01/22	Pôle Emploi (agence ouest)	M HUET, Mme COURSON, Mme DELAROCHE, Mme NESPOLI DEBOCK	Étude des programmations Pôle Emploi et SBAA complémentarité des dispositifs
17/01/22	SBAA – Service Petite Enfance	Mme RONDEAU responsable service Petite Enfance	Présentation du dispositif Entretien diagnostic
18/01/22	Projet Bask'Arpem	M SAID M BACHET – Le Cercle	Échange sur le projet
20/01/22	SBAA – Réunion de travail CTG	Mme BAHIER M LE GAC – CD22 Mme GALARD RPAM SBAA Mme HERNOTTE CAF Mme ROUX PMI	Échange sur le projet Forum Petite Enfance
21/01/22	Le Tremplin	Mme TANGUY Équipe Centre social	Présentation du dispositif Entretien diagnostic
21/01/22	Mission Locale	Mme LANGLAIS Chargée de développement Santé	Présentation du dispositif Entretien diagnostic/ Santé
24/01/22	Les Premières Bretagne	Mme LE COZANNET chargée de mission	Échange sur le projet
25/01/22	Parents solo :	CD22, SBAA, CIDFF, MDD, SIAE, OF....	Présentation du dispositif
26/01/22	SIJ Saint Briec	Mme PORCHER Animatrice jeunesse	Présentation du dispositif
31/01/22	TZCLD	SISP, Bénévoles permanences Mme LE GUEVEL M CHAUVEL	Groupe de travail accompagnement
01/02/22	CD22 – Réunion de coordination	Associations caritatives	Présentation du dispositif

01/02/22	CTG	Mme BAHIER	Travail sur le Forum Petite Enfance
07/02/22	La Ruche	Mme RAULT, directrice	Présentation du dispositif Entretien diagnostic
25/02/22	Pôle Emploi (agence sud)	M CADOU DAL – Equipe Recrute	Étude du partenariat et complémentarité des dispositifs
03/03/22	Région Bretagne	Mme MARIE JOSEPH, responsable Point Région	Étude du partenariat Tilab
09/03/22	Ville de Saint Briec	M COUSSEAU, Manager de centre ville	Interconnaissance
21/03/22	Conseil Citoyens Ouest		Présentation du dispositif
28/03/22	Cap Couleurs	Habitants Guides	Présentation du dispositif
07/04/22	Pôle Emploi	Responsables d'agences M OGIER Mme LAMANDE	Présentation du plan d'actions



Le diagnostic territorial de la Cité de l'Emploi a été réalisé par le service Insertion Sociale et Professionnelle de Saint Briec Armor Agglomération. Il constitue la phase préalable au déploiement du dispositif Cité de l'Emploi sur le territoire.

Les éléments présentés dans ce diagnostic ont permis de construire la stratégie de la Cité de l'Emploi en déterminant ces publics cibles et axes de travail prioritaires afin de construire son plan d'actions.

Financé par

---



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**